

1487 : la guerre d'invasion de la Bretagne : les Français, ennemis millénaires, envahissent le duché souverain. (VERSION du 25 octobre 2019).

Ce texte, d'une centaine de pages, est le premier chapitre de l'ouvrage intitulé « Anne de Bretagne et l'ignoble invasion qui a détruit la Bretagne. » L'histoire de la Bretagne a été un tabou absolu de l'Etat qui prétend avoir inventé les droits de l'homme. En son temps, Reynald SECHER, breton et vendéen avait fait voler en éclats le tabou des massacres de Vendée. Il est inimaginable les persécutions dont il a été victime de la part de la cohorte d'imbéciles qui se sont précipités sur lui. Ses travaux sont internationalement reconnus. Mais en France, nombre d'imbéciles ont survécu, et il est toujours exclu des merdias achetés, des colloques, des congrès, des revues prétendûment scientifiques.

Mon livre est terminé et sécurisé, attendu que les Bretons sont esclaves depuis l'année 1532. Certains sont fiers de l'être : ils sont payés pour cela.

Le but de cet ouvrage est triple :

- **Apporter la vérité sur l'histoire de la Bretagne, falsifiée par la France depuis 1789, et remplacée par l'histoire de France depuis la troisième république.**
- **Mobiliser les sentiments des Bretons. Lorsqu'ils auront lu le Livre bleu et le présent ouvrage, ils auront renoué avec leur véritable identité : ils ne sont pas Français, ne l'ont jamais été, et ne le seront jamais.**
- **Mettre le prétendu pays des droits de l'homme, ses politiques, les journalistes, ceux qu'on a nommé jusqu'ici ses élites, devant leurs responsabilités ...**

@@@@@@@@@@@@@@@@

La dernière guerre brito-française, commencée en mai 1487, par l'invasion des armées françaises, terminée seulement en décembre 1491, par le mariage forcé de la duchesse Anne de Bretagne avec le roi de France Charles VIII, oppose deux pays ennemis, qui se détestent depuis des siècles.

Les conflits entre les Bretons et les Francs ont débuté à la fin du 5ème siècle, lorsque les Francs, venus du nord, se heurtent aux populations bretonnes qui peuplent déjà la partie ouest de la péninsule.

Au cours de l'histoire, pendant dix siècles, les conflits entre le peuple breton et les Francs ont été quasi permanents. Ce qui caractérise les relations brito-françaises durant ces dix siècles, c'est une haine réciproque et partagée, qui s'est peut-être atténuée à certaines époques, mais qui a toujours été la toile de fond de notre histoire : les deux peuples sont des ennemis irréductibles jusqu'à la fin de l'indépendance, et même très au delà. Les archives faisant défaut pour les 6ème, 7ème, 8ème siècles, on est très mal renseigné sur cette période, mais on n'est pas, pour autant, dans l'obscurité totale, grâce à quelques archives franques, et de rares archives bretonnes, miraculeusement conservées. Au 9ème siècle, à la suite d'une défaite infligée par le duc Erispoé, fils du célèbre Nominoé, en 851, le roi des Francs Charles le Chauve est contraint de céder aux Bretons les comtés de Rennes et de Nantes, ainsi que le pays de Retz.

Les Bretons ne se sont guère étendus au delà de Rennes et de Nantes, si ce n'est, sous le règne de Salomon, roi de Bretagne, d'une manière temporaire. Est-ce le tort de ce peuple guerrier de s'être enfermé dans ses limites étroites, sauf, pendant une courte période, alors qu'à partir du dixième siècle, des pays voisins s'étendent, pour devenir peu à peu de grandes puissances européennes, principalement la France, l'Espagne, l'Angleterre, le Saint Empire ? Le désordre chronique de la Bretagne, qui ne devient

2 / Chapitre 1487

un Etat centralisé qu'à partir du 14ème siècle, sans jamais pouvoir – ou vouloir – s'étendre lui a été fatal. La situation de la France sous Charles VII (1403 - 1461), et surtout sous Louis XI (1423 - 1483) s'est profondément modifiée, ainsi que celle des pays qui se sont alliés avec la Bretagne : à l'époque où se déroulent les faits que nous relatons ici, les rois anglais contrôlent un territoire assez vaste, jusqu' à l'Ecosse au nord ; l'Espagne achève la reconquista en 1492. La France, dans cette guerre de conquête de la Bretagne, qu'elle va tenter sans cesse de maquiller en une guerre d'agression déclenchée par ce petit pays pacifique situé à l'ouest de ses frontières, n'a guère d'alliés que théoriques (l'Ecosse et la Hongrie), éloignés d'elles par la distance, et inefficaces en raison de cet éloignement. Mais le royaume français, avec ses énormes armées, est en situation d'écraser la Bretagne.

A l'époque, contrairement à ce que l'on croit, le droit international, loin d'être rudimentaire, est déjà évolué. C'est en violation de toutes les normes juridiques admises, que la guerre d'invasion va se dérouler. En particulier, Saint Augustin, dès le quatrième siècle, a théorisé les conditions des guerres qui peuvent être légitimement être engagées, et celles qui sont interdites : les premières sont dites guerres justes, les secondes guerres injustes.

La principauté bretonne n'a ni l'envie ni les moyens de faire la guerre à son puissant voisin. En dépit des empiètements permanents de la France sur ses prérogatives souveraines, en aurait-elle les moyens, elle n'a pas davantage la volonté de rechercher des querelles à la France : le prince qui la gouverne, François II, est un homme pacifique. La guerre dite de cent ans est terminée depuis 1451. Lorsque le duc François II accède au trône en 1458, la Bretagne est un pays prospère, et en paix. Avec la formidable armée constituée par Louis XI, mort en 1483, l'artillerie la plus perfectionnée et la plus nombreuse d'Europe, et un budget dix fois supérieur à celui de la Bretagne, la France déclenche cette guerre d'invasion sous des prétextes fallacieux, sa seule intention étant de conquérir et d'annexer la principauté souveraine de Bretagne, dont on dit qu'elle est « *la plus belle Duché* » d'Europe », avec la duché de Milan, à laquelle on la compare souvent. Le rapport des forces étant devenu ce qu'il est, la disproportion des moyens mis en œuvre de part et d'autre sont tels, que les circonstances n'ont jamais été aussi favorables pour que la France puisse s'emparer de la principauté haute et noble de Bretagne.

3 / Chapitre 1487

Depuis le règne de Louis XI, la France devenue un pays très étendu, dispose de ressources fiscales considérables, et de forces armées absolument non comparables à celles de la Bretagne. Le duc François II l'exprime, d'ailleurs, dans ses lettres au roi d'Angleterre : si la France attaque la Bretagne, son pays ne pourra se défendre ; la Bretagne et la France sont territorialement jointives, sans fleuves, rivières ni montagnes qui les séparent ; les armées sont très inégales en force et en nombre ; en cas de guerre, le pays ne pourra tenir longtemps (2)

(2) Les sommes investies par la France en cinq ans pour conquérir la Bretagne, atteignent le chiffre pharamineux de dix millions de livres, **soit vingt fois le budget annuel de la Bretagne**. En 1491, dernière année de la guerre, les effectifs militaires de la France sont portés à 40 000 soldats, soit environ dix fois le nombre de combattants réels que la Bretagne peut mobiliser par ses propres moyens. L'artillerie française est si lourde, qu'il faut **trois mille chevaux** pour la trainer. La partie est perdue d'avance, si les alliés de la Bretagne n'interviennent pas. Selon Comynnes (page 451), Louis XI avait le projet, au moment de sa mort, de mettre sur pied une armée de « 20000 hommes de pied toujours payés, et de 25000 pyonniers » (corps d'infanterie).

Prospère, riche et respectée au début de la guerre, en 1487, la Bretagne n'est plus

qu'un champ de ruines à la fin de la guerre, en 1491. Les murs des plus solides forteresses ont été très endommagés, souvent abattus, ceux des petites places ont été démolis, les pierres jetées dans les fossés, les champs, les fermes, les campagnes pillées, les bétails volés et consommés par l'occupant. Des dizaines de milliers de personnes ont péri dans les batailles, les sièges, les pilleries de toutes sortes ont ravagé le pays. Les dégâts commis par les Français durant cette guerre sont, en cruauté, comparables à ceux d'Attila, lors des invasions de l'Europe au cinquième siècle. Il faudra plusieurs dizaines d'années pour tout remettre en état. Lors de la disparition de la duchesse Anne, un quart de siècle plus tard, il subsiste des champs de ruine un peu partout en Bretagne.

Alain Bouchart, qui a composé une Histoire de la Bretagne assez remarquable pour l'époque, qui a eu l'opportunité de travailler pour le duc François II, contemporain des faits, en témoigne, ainsi que Jaligny, secrétaire de Pierre de Beaujeu, beau frère du roi Charles VIII, qui gouverne le royaume de France avec sa femme Anne de France, fille de Louis XI.

4 / Chapitre 1487

Chose étonnante – mais au fond pas tant que cela, si l'on connaît la détermination des Bretons, et leur caractère, ce peuple obstiné, très attaché à sa terre, réussit à résister quatre années et demies, exploit peu commun, si l'on tient compte du véritable rouleau compresseur que déverse sur eux leur ennemi millénaire, année après année.

C'est dans ces conditions que la duchesse Anne, à l'issue de cette guerre, alors âgée de 14 ans et demi (elle est née le 25 janvier 1477), alors qu'elle est déjà mariée depuis un an d'une manière canoniquement valide avec Maximilien, roi des Romains, et futur empereur du Saint Empire Romain Germanique, est contrainte d'épouser contre son gré le roi envahisseur, Charles VIII. Contrairement à ce qu'on peut lire encore dans certains

publications, le roi Charles VIII, qui ne possède **aucun droit** sur le

duché de Bretagne - nous disons : **aucun** -, dépouille sa femme de toutes ses prérogatives, de toute sa dignité, au point de lui interdire

même de porter le titre dont elle est la plus fière : celui de duchesse de Bretagne. Ce mariage honteux, imposé par la France, intervient à la suite d'une guerre meurtrière, *injuste* au regard du droit de l'époque, qui est parfaitement clair et fixé depuis des siècles. Nous démontrerons, d'une manière irréfutable, que ce « mariage » avec le roi de France, s'est fait en violation du droit canonique, et que, fait tout à fait nouveau pour les historiens, *il a été juridiquement nul* :

la duchesse n'a donc été mariée qu'avec le roi des Romains,

puis avec Louis XII, en aucun cas avec le roi de France

Charles VIII.

Le seul grief que la France a cru pouvoir faire à la Bretagne – qui lui sert de prétexte à l'invasion, en aucun cas de raison juridiquement valable – est d'avoir donné refuge à quelques hauts seigneurs français, en lutte ouverte avec le pouvoir tyrannique d'Anne et de Pierre de Beaujeu, fille et gendre de Louis XI, qui tiennent le royaume de France dans leurs mains, pendant la minorité puis l'adolescence du roi Charles VIII. Celui-ci est un prince faible, peu intelligent, incapable, en raison de son âge, mais surtout de ses médiocres aptitudes intellectuelles, de gouverner l'immense royaume que son père a tenu d'une main de fer, et agrandi d'un tiers de sa surface.

Nous allons voir – et **démontrer, avec un soin tout particulier, au 5 / Chapitre 1487** **moyen des** archives considérables de cette époque, que l'invasion et la conquête de la Bretagne est bien l'oeuvre de cette dame, qui y

est présente à tous les stades, du début jusqu'à la fin, même si elle est intervenue avec une grande discrétion, et si, comme l'a écrit excellemment sa biographe Eliane Viennot, *elle a gouverné masquée*.

Les archives, les traités, les lettres diplomatiques innombrables conservées en Bretagne, en France, en

Angleterre, en Italie, en Espagne - analysées tout au long des pages qui suivent -, démontrent que cette invasion, programmée de longue date par Louis XI, roi de France, a été réalisée *non par son fils Charles VIII*, comme on le croit souvent, mais par la sœur de celui-ci, *Anne de Beaujeu*, qui a capté tout le pouvoir dès la mort du roi Louis XI, en 1483, et a exercé une autorité que l'on peut comparer à une « *régence* » - quoiqu'elle n'ait jamais porté ce titre.

Ce personnage étrange, pour le malheur de la Bretagne, devenue duchesse de Bourbon, à la mort de son beau frère, en 1488, est un tous points le double de son père Louis XI : froide, féroce, sans scrupules, sans aucun respect de la parole donnée, bref : impitoyable, inhumaine.

La guerre d'invasion, lorsqu'elle est déclenchée par la France, en 1487, n'est une surprise pour personne. Programmée par le royaume voisin depuis des années, elle a été annoncée par le duc François II et par son gouvernement par écrit, à de nombreuses reprises, par des lettres adressées à ses alliés anglais, allemands, espagnols, dont plusieurs ont été conservées. Le duc et ses conseillers ont recherché *inlassablement* l'alliance des puissances européennes, bien avant que la catastrophe soit enclenchée. Ce n'est pas la moindre singularité de cette affaire, si compromettantes pour la France, que d'en avoir conservé les preuves dans les archives : le duc de Bretagne bien loin d'être un prince guerrier, connaissant les projets maléfiques de Louis XI et de ses héritiers, *n'a cessé d'appeler l'Europe à son secours, des années durant, et de renforcer ses alliances diplomatiques avec ses alliés traditionnels, au point de promettre en mariage ses filles à tous les princes susceptibles de lui apporter de l'aide lorsque les armées françaises seront aux portes du duché*.

Les correspondances diplomatiques échangées avec l'Angleterre, l'Espagne, le Saint Empire Romain Germanique, constituent un magnifique monument. *L' université de Bretagne a eu accès à cette*

6 / Chapitre 1487

documentation, tout comme moi : depuis la disparition de La Borderie et de son successeur Pocquet du Haut-Jussé, **elle n'en a rien fait**

d'utile en matière de recherches historiques, à quelques thèses et articles près. Des auteurs pourtant informés de l'histoire de

Bretagne se sont associés à ce travail d'intoxication mentale, inauguré dans les années qui ont suivi la « révolution » dite « des droits de l'homme ». Ainsi, alors que la souveraineté de la Bretagne est démontrée d'une manière indiscutable par des auteurs nombreux (le Baud, Bouchard, d'Argentré, Lobineau, Morice, La Borderie, Pocquet du Haut-Jussé, plus encore par l'immense Marcel Planiol, depuis plus d'un siècle), un brusque retour en arrière s'opère avec l'arrivée dans les chaires d'histoire des auteurs marxistes, après la dernière guerre.

Jean Kerhervé, qui avait la dimension intellectuelle d'un chef d'école, a enfoncé le clou dans la mauvaise direction, détruisant la valeur de quelques autres publications écrites de sa main, non dépourvues d'intérêt. Dans la préface de la thèse de Dominique Le Page, il écrit :

Le texte qui suit fait voler en éclats les légendes que l'on a imposées à nos jeunes cerveaux dans les écoles de la

« République » : savoir que les Bretons, selon l'histoire trafiquée, auraient demandé l' « UNION » de leur pays avec celui de l'ennemi millénaire ! Pire : que l'Union prétendue avec la France fut « UN MARIAGE D'AMOUR ». Ni plus ni moins !

Un lecteur de longue date m'écrit : « La publication de votre Livre Bleu a ouvert une autoroute. Il y a deux périodes dans notre histoire récente : Avant et Après votre livre. La prise de conscience des jeunes est déjà très importante, chaque mois leur ouvre de nouvelles perspectives ». J'ai remercié ce lecteur, car les encouragements, comme je l'ai dit cent fois, ne sont venus qu'après de longues années, et d'abominables attitudes.

Le présent ouvrage est, à mes yeux, aussi important que le LIVRE BLEU DE LA BRETAGNE. Pour éditer ce livre, il avait fallu reporter à plus tard d'y faire figurer les références et les extraits des archives. Le coût de l'impression l'exigeait : les éditeurs ont des impératifs budgétaires, leurs problèmes sont aussi ceux des auteurs, qui doivent être attentifs à leurs problèmes : je l'ai toujours été. Ici, j'ai pris le temps de faire le contraire : accabler le lecteur d'extraits importants des archives bretonnes et européennes, afin de tuer toute contestation de la part des malveillants et des ignares. (Je ne parle pas seulement de Wikipédiouse, il existe bien d'autres vomisseurs sur la toile).

Je dédie ce travail à nos jeunes de Bretagne, qui sont en train de refaire notre

histoire : LIBERER LE PAYS DE TOUTE INFLUENCE ETRANGERE MALEFIQUE – les autres influences sont les bienvenues, à condition qu’elles ne nuisent pas à notre identité, et à notre fierté retrouvées; car les Bretons sont citoyens du monde, et ouverts aux autres nations. Et à ce cher Pierre LEMOINE, héros national, sans qui le Livre Bleu n’aurait été ni écrit, ni publié : les autres, de la même génération, m’ont tous créé des difficultés inimaginables, et auraient empêché toutes mes recherches, s’ils l’avaient pu.

L’originalité du présent travail tient en ceci : au lieu de raconter l’histoire de la Bretagne comme le ferait un narrateur historien traditionnel, je me suis efforcé, au prix de très longues recherches – des années – de retrouver les lettres rédigées par les

7 / Chapitre 1487

principaux acteurs du temps, les correspondances diplomatiques, les traités très nombreux conclus entre les pays concernés – la Bretagne, la France, l’Angleterre, le Saint-Empire, les principautés italiennes –, de telle sorte que si ce long article est bien de ma main, ce sont les acteurs du temps qui le font vivre Il faut donc lire avec la plus grande attention ce qu’ils ont écrit. Par ces documents, on est véritablement transporté dans l’époque, et ce sont ces acteurs qui font vivre les événements sous vos yeux, comme si vous y étiez.

Ainsi, ce sont ces hommes et ces femmes qui vont vous permettre revivre, à travers leurs lettres, leurs déclarations, leurs correspondances, leurs accords, leurs désaccords et leurs traités officiels ou officieux, cet épisode honteusement caché de notre Histoire Nationale, les événements lamentables que nous ont infligés nos voisins menteurs et trompeurs, et que TOUS vous ont dissimulé, y compris vos chers compatriotes universitaires : vous lirez en direct, comme si vous y étiez, notre duc souverain François II, le roi Charles VIII, sa soeur « régente » du royaume agresseur, le chef de nos armées bretonnes (le maréchal de Rieux), Louis d’Orléans, futur Louis XII, candidat à la main de la duchesse, Anne de Bretagne, et bien d’autres .. Il est passionnant de lire les lettres de ces personnages, car elles sont strictement indiscutables.

Dès lors, aucune contestation de cette histoire si falsifiée n’est plus possible, y compris par l’université bretonne, sous influence marxiste pendant plusieurs dizaines d’années, et non encore libérée du discours orienté. C’est un très vaste pan de notre histoire nationale, preuves à l’appui, qui reprend sa juste place; c’est un souffle de liberté qui nous imprègne maintenant.

Sécurisez ce texte : le colonisateur est capable de TOUT. En 1789 – l’année de la liberté (!) -, il avait détruit vos institutions, votre fiscalité si économe, insulté votre langue et votre identité, interdit l’enseignement de votre histoire, pour imposer la sienne : c’est vous qui allez la lui imposer, comme une gifle. Et à tous ceux qui collaborent à continuer à la dissimuler.

Toutes les imperfections de style de cet article non terminé seront supprimées en

leur temps.

La Bretagne n'a jamais fait partie de la France. Il est impardonnable d'avoir écrit le contraire. Plus grave : Georges Minois, agrégé et docteur en histoire, auteur d'une cinquantaine d'ouvrages, pas tous mauvais, accumule les contre-vérités, inspirées directement des catéchismes marxistes :

Ici, on tombe dans le mensonge pur et simple. Sinon, dans une ignorance crasse de ce qu'a été l'histoire du monde, et ce que sont les concepts si importants dans l'histoire des hommes : les peuples et les nations, la souveraineté, l'indépendance, Un auteur honni par la bien pensance qui a remplacé les études honnêtes et si fouillées des chercheurs traditionnels, qui consacraient dix années au moins, épuisant toutes les archives accessibles de leur temps, avant la soutenance de leur thèse de doctorat, a dénoncé dans des termes bruts à quel point le savoir historique est tombé – avec les quelques exceptions qui parsèment ce champ de ruines. Un exemple qui condense tout cela, au degré le plus fort : un « agrégé », dénommé Bernard Poignant, ex- conseiller spécial de François Hollande pendant cinq ans, a conquis la place la plus haute du podium breton : alors que tous savent que la Bretagne a été annexée par le roi François Ier en 1532, ce « docteur » qui s'est flatté que l' « agrégation » en histoire, qu'il a « décrochée », est la plus grande fierté de sa vie, a écrit dans son blog, que l'Union de la Bretagne s'est faite par le traité signé avec la France par ... Anne de Bretagne. Or, en 1532, la duchesse, qui s'est battue jusque sur son lit de mort pour que la Bretagne reste libre et indépendante, *reposait dans sa tombe depuis 1514* ! Ce n'est pas le lieu de citer ici trop de noms propres. Mais tous vont

8 / Chapitre 1487

identifier en lisant le présent travail les deux ou trois marxistes qui ont eu en Bretagne en mains le choix des thèses, des « thésards », des sujets de thèse, et ont dit le contraire de la vérité. Ainsi les Bretons – moi le premier - ont-ils été volontairement tenus dans l'ignorance de ce qui leur est arrivé, par leur faute de ces hommes qui invoquent la fraternité universelle, mais qui ne sont que les descendants mentaux de cette authentique maladie mentale collective, qui a fait mourir cent millions d'innocents.

Difficile à croire pour les novices qui ne peuvent même imaginer pareille perversité. Dans quel but des historiens comme Barthémy Pocquet, et Emile Gabory ont cru devoir se compromettre – honteusement – à écrire que les Bretons et les Français s'aimaient d'amour tendre, et étaient destinés à tomber dans les bras des uns des autres, pire, à contracter ensemble un mariage d'amour ? Pour Martin-chauffier, « hystoryen », c'est l'ignorance abyssale due à son intoxication mentale par le discours menteur qui lui a été infligé – comme à moi-même pendant mes jeunes années – dans les écoles françaises « républicaines ». Mais pourquoi donc Jean

Kerhervé, qui a présidé

(et « orienté » tant de thèses, a laissé minimiser, dans la remarquable thèse de son élève Laurence Maoal sur l' *'Etranger en Bretagne*, ces phrases qui minimisent les haines franco-bretonnes, à une époque où, le pays étant agressé et violenté avec virulence, elle n'a jamais été aussi forte ! Les auteurs survivants seront appelés à se justifier en public.

Voici deux citations de deux auteurs particulièrement autorisés – et même que je considère comme des savants-, qui ont menti sciemment :

Le premier est l'historien Dupuy. Ce chercheur remarquable, en sa qualité de scientifique, a écrit une monumentale Histoire de la réunion de la Bretagne à la France. Mais à son époque, impossible d'échapper à l'Etat prédateur. Il faut choisir : ou bien être expédié dans les catacombes, d'une manière définitive, ou composer avec le système. Après avoir décrit les faits avec le plus grand scrupule il termine son ouvrage par des propos insensés. Il lui faut choisir entre la vérité historique et sa carrière ; il a choisi la carrière (Voir mon mémoire de DEA, page ...)

Le second est l'historien Emile Gabory, qui a publié en 1941 une remarquable biographie d'Anne de Bretagne, mais qui a cru devoir – par souci de carrière sans doute, mais peut être, pour apaiser les tourments de ses lecteurs bretons, qui sait ? - que les Bretons et

9 / Chapitre 1487

les Français étaient irrésistiblement attirés les uns par les autres, et que, plus tôt que plus tard, ils étaient destinés à se fusionner. Dans un heureux mariage, sans doute ? Son livre sur Anne de Bretagne est remarquable de précision. Pourquoi donc avoir écrit tant de sottises dans l'introduction et dans la conclusion de son ouvrage ?

@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@

Depuis son arrivée sur le trône, Louis XI a tout fait pour créer des difficultés à la Bretagne, pourtant pays estimé et pacifique. Pas seulement avec la Bretagne d'ailleurs : avec tous les seigneurs de son royaume, par son procédé privilégié : le chicane, les procès inventés de toutes pièces pour s'emparer des biens d'autrui, ou pour les réduire à sa merci.

Le duc François et son gouvernement, parfaitement informés des intentions de la France, non seulement ont averti les souverains européens, sollicitant leur appui d'une manière répétée, par des lettres diplomatiques précises, de ce qui allait se passer, mais ont travaillé sans relâche leurs alliances, avec les principales puissances du temps : l'Angleterre, la Castille, l'Aragon, le Saint- Empire Romain Germanique.

Cette période, comme toutes les autres, met aux prises non pas seulement les pays en cause : ce sont des hommes et des femmes. Ces pays sont gouvernés par des hommes, certes, mais pas seulement : la Castille est gouvernée par une reine, haute

figure de l'époque, Isabelle la Catholique ; la Bretagne le sera lorsque le duc François aura rendu l'âme, sa fille deviendra duchesse, jusqu'à son mariage avec son ennemi Charles VIII ; les Pays-Bas seront confiés par l'Empereur Charles-Quint à sa nièce, Marguerite d'Autriche. Surtout : la principale puissance du temps, la France, sera gouvernée, pendant au moins huit ans, de 1483 à 1491, par une femme au profil intransigeant, Anne de France, fille de Louis XI, plus connue sous le nom d'Anne de Beaujeu. La France, dès la mort de Charles VIII, sera co-gouvernée par le roi Louis XII, et par sa femme Anne de Bretagne, tandis que la principauté haute et noble de Bretagne sera entièrement gouvernée par celle-ci, de 1498 à 1514, pendant seize ans, jusqu'à sa mort. Anne de Beaujeu a indiscutablement gouverné la France durant les années qui ont suivi la mort de son père Louis XI, jusqu'au mariage de son frère Charles

10 / Chapitre 1487

VIII, en 1491, puis pendant les deux années de régence de 1494 à 1496. La guerre de conquête et de destruction de la Bretagne, de 1487 à 1491 est entièrement son œuvre : le roi son frère a été un simple spectateur, même si elle lui a fait accroire qu'il y jouait un rôle, alors qu'il n'était qu'une potiche. Comme l'a démontré sa biographe, Eliane Vienot, toujours soucieuse de ne pas paraître au grand jour – bien qu'hyperprésente pour tous les acteurs du temps –, elle a gouverné dans une sorte de pénombre, voire de clandestinité, de telle sorte que nombre de ses directives ont été dictées par elle à des conseillers de son frère le jeune roi Charles VIII, et, ne comportant pas la signature de la dame de Beaujeu, portent néanmoins sa griffe. Enfin, Louis XII disparu, le roi François Ier étant une nullité politique, c'est sa mère, Louise de Savoie, qui tiendra dans ses mains les affaires du royaume, avec une rapacité, d'ailleurs, assez rare, largement comparable à celle de sa cousine, la dame de Beaujeu. Il est nécessaire de parler d'eux, de savoir qui ils sont, ce qu'ont été leurs motivations et leurs sentiments. Sans cette exploration dans leurs personnalités, l'essentiel de cette guerre sera incompréhensible.

Les dernières guerres brito-françaises d'indépendance ont été catastrophiques pour la Bretagne. Elles laissent des traces indélébiles, y compris aujourd'hui, dans les esprits, pour ceux qui connaissent l'histoire. La résurgence de cette histoire scotomisée par la France, qui l'a remplacée par la sienne, donne un coup de fouet exceptionnel à la renaissance de l'identité bretonne.

A force d'avoir lavé les cerveaux des jeunes Bretons dans les écoles de « la république », la France autoproclamée « inventrice » des droits de l'homme », de 1789 à aujourd'hui, a transformé certains hémisphères cérébraux bretons en une sorte de gélatine molle, avec électro-encéphalogramme plat : regardez, s'il vous plait, du côté de l'assemblée dite nationale, du sénat, ou du gouvernement. Mes travaux y ont largement contribué : aucune envie de me pousser du col en écrivant cela : il s'agit de rendre encore plus furieux les jaloux : rien n'est plus bête que la jalousie. Je ne parle pas seulement des experts, des contre-experts, des surexperts

de wikipédiouse ; je parle, très clairement, des députés, des députees, des sénateurs, des sénateuses.

Les jeunes Bretons nous sauveront. Les Français ne veulent toujours pas le comprendre. L'auteur de ce livre a revécu au cours de ses recherches, le long calvaire breton des dernières guerres

11 / Chapitre 1487

d'indépendance. Les meurtrissures sont encore là, les plaies ne sont pas refermées. Il faut le dire immédiatement, ce sur quoi nous allons revenir sans cesse, car l'histoire, dès lors que la Bretagne a été conquise, a été totalement scotomisée par la France. En 1789, pas en 1532, car la Bretagne a continué à jouir d'un statut de semi- autonomie de 1532 à 1789, mais a perdu tous ses droits, nationaux et internationaux, en 1789 seulement. Et, comme chacun le sait par la propagande française, la « révolution » de 1789 est censée avoir apporté la Liberté au monde !

Quoi que fasse la France, les crimes contre l'humanité commis par ce pays en Bretagne seront punis. Il ne faut pas cultiver ce rêve du pardon ou de l'oubli : cela ne se produira pas.

LA GUERRE INJUSTE, ET LA DUPLICITE DES FRANCAIS.

L'un des buts principaux de la présente étude est de démontrer, sans que personne puisse y contredire, tant les preuves sont accablantes, combien les Français vont, année après année, non pas interpréter le droit – ce qui serait, somme toute, admissible et de bonne guerre -, mais le triturer, le distordre, le falsifier, pour lui faire dire ce qu'il ne dit pas. Ils seront aidés en cela par leurs juristes, fort habiles à forger des sophismes, à commencer par leur chancelier de Rochefort. Cet homme, collaborateur attitré de Louis XI, parfois décrit comme honnête par certains chroniqueurs bretons (en particulier Bouchart), n'a pu l'être : il a été le bras séculier d'un roi parfaitement malhonnête ..

L'invasion de la Bretagne par la France en 1487, est préméditée, et est programmée plusieurs années avant qu'elle intervienne, bien avant la fuite des nobles français de haut rang qui ont demandé

asile au duc François II, père d'Anne de Bretagne. **L'asile accordé à ces Hauts personnages n'a jamais été la « cause » de l'invasion de la Bretagne, mais a constitué le prétexte que la**

France attendait depuis longtemps.

On connaît la thèse "officielle", celle qui fut imaginée par la France pour justifier une guerre, interdite par le droit international et les principes moraux de l'époque, et qui continue à être utilisée par certains ignorants – comme on a pu le lire récemment encore dans certains sites internet : en 1487, l'héritier du trône de France, Louis d'Orléans, cousin et beau-frère du roi régnant en France, pays limitrophe mais étranger (Charles VIII, fils de Louis XI, décédé en

12 / Chapitre 1487

1483), mari de la fille de Louis XI (Jeanne de France), ayant fui en Bretagne pour mettre sa vie à l'abri de sa belle sœur, la redoutable Anne de Beaujeu, "régente" du royaume, entraînant lui quelques autres seigneurs, le roi Charles VIII ne pouvait que les poursuivre et les extraire de force du Pays Souverain qui leur avait donné asile, en prétextant – fait ridicule – que ce pays était vassal du roi de France, désobéissait à ses "devoirs féodaux", et que les quelques réfugiés, venus sans troupes et sans armée, mettaient le royaume en péril !

Cette thèse, encore enseignée par certains docteurs et agrégés de la collaboration est strictement fautive. L'histoire des tentatives de conquête et d'asservissement de la principauté de Bretagne et des autres principautés du royaume – les petites principautés d'abord, le royaume ensuite, le Duché enfin – est la stratégie de l'extension du royaume des capétiens aux dépens des autres seigneurs. et des royaumes des Francs, puis de la France.

Sous les capétiens directs, le royaume est purement théorique. Hugues Capet et ses descendants immédiats ne règnent que sur un territoire très exigu, à peine plus grand que deux départements actuels. Le gouvernement se fait à grand conseil. Le roi convoque ses vassaux, qui se réunissent, et prennent les décisions d'une manière collective. Il n'est que le

« premier entre les pairs » (primus inter pares), et exerce – si l'on peut s'exprimer ainsi -, une sorte de « présidence » sur cet ensemble, avec voix . Peu à peu :

- Les territoires des capétiens s'agrandissent, par des procédés divers : les mariages avec les filles des seigneurs voisins ; achats de seigneuries ; confiscations plus ou moins justifiées ; appropriation des biens des sous-âgés (les mineurs) ; conflits militaires et guerres ...

- Le gouvernement devient plus complexe, non seulement à raison de l'extension des terres contrôlées par le roi, mais aussi parce qu'il est dans la nature des choses que se créent une législation plus complexe, le contrôle du monnayage ..

- Le pouvoir royal étend sa prééminence en élaborant une idéologie, qui le place au dessus des autres seigneurs.

On comprend que dans ce contexte, le capétien n'a JAMAIS, à aucun moment, exercé le moindre droit de propriété en Bretagne ...

A raison du fait que des alliances entre les princes et les seigneurs territoriaux ..sont évidemment nécessaires – ne serait-ce que parce que les guerres entre les seigneurs sont très fréquentes -, et que le plus fort a toujours abusé de sa force sur les plus faibles ...

Il est difficile, dans cette longue histoire, d'identifier avec certitude une seule période où les deux Pays de Bretagne et de France ont été unis par des liens d'amitié. Ils ont été alliés souvent, par pure nécessité, ils se sont détestés toujours, plus encore aujourd'hui, après la destruction quasi totale de la langue nationale des

Bretons, de leur culture, les discriminations et des humiliations de toutes natures qu'ils ont subies à partir de 1789, dont la dernière – aux conséquences incalculables – a consisté en la volonté affirmée de la

13 / Chapitre 1487

France de néantiser la langue, par la volonté affichée d'empêcher, par des obstacles de toutes natures, de pérenniser son enseignement, alors même qu'il est devenu l'un des symboles les plus forts de l'Identité bretonne.

Irail (abbé), Histoire de la réunion de la Bretagne à la France, réédition, de 1976.

LOUIS MELENNEC @@@@

@

LES PRELIMINAIRES DE L'INVASION DE LA BRETAGNE PAR LA FRANCE.

C'est en 1487 que commence la guerre d'invasion de la Bretagne par les armées françaises. Les Bretons portent largement la responsabilité de cette invasion, comme nous allons le voir.

En mourant, Louis XI, l'universelle aragne, laisse à son fils Charles, et à sa fille Anne de France (dite de Beaujeu, par son mari Pierre), un héritage très inquiétant : envahir la Bretagne et la réduire, dès que le dauphin, devenu roi, sera en état de l'entreprendre. Jusqu'à cette échéance, endormir le duc François II, en lui laissant croire que les conflits avec le duché sont éteints, et que des relations nouvelles avec la France sont nées.

Les relations entre les deux puissances, bien loin de s'améliorer, à la fin du règne de Louis XI, en dépit des lettres incessantes du duc, qui ne cesse d'affirmer sa volonté de paix, restent très mauvaises. Depuis l'arrivée de Louis XI sur le trône de France, la Bretagne a vécu dans la peur.

14 / Chapitre 1487

Louis XI meurt le 30 août 1483. Le jeune roi, Charles VIII, encore mineur, passe sous la coupe de sa sœur. Comynnes rapporte, page 500 :

« Le roi Louis XI portait une grande haine à la Bretagne. Ce pays était en paix avec lui. Mais il tenait les Bretons en grande peur et en grande crainte, par le grand nombre de gens d'armes qu'il tenait logés sur leurs frontières ».

Le royaume étant épuisé, par les charges fiscales qu'il lui a infligées, Louis XI prévoit qu'on lui donne le temps de se redresser, avant de repartir à l'assaut. Comynnes ajoute cette remarque sur l'état dans lequel le roi laisse le royaume de France, ruiné par son règne :

« Le royaume avait besoin de cinq ou six ans de paix, car bien qu'il fût grand et étendu, il était bien maigre et pauvre, à cause spécialement des gens d'armes qui se déplaçaient d'un pays à l'autre ».

« Il voulait qu'après son trépas, on tienne le royaume en paix pendant cinq ou six ans. Il ordonna qu'on ne prenne point de débat, et qu'on laisse le duc François vivre en paix, sans lui donner de doutes ni de crainte, afin que son fils Charles et le royaume puissent vivre en paix, jusqu'à ce que le prince devienne grand, et en âge de décider selon sa volonté ».

Le projet des Français est parfaitement connu à Nantes et en Bretagne : le roi de France n'a pas dissimulé ses intentions. Les Bretons ont d'ailleurs – comme les Français – des « intelligences » dans le pays ennemi, ils sont informés de tout, ou presque. Tout ce qui se passe d'important au conseil royal est connu à Nantes, tout ce qui se dit au conseil ducal est transmis aux Français, par ceux qui sont payés pour cela. Les espions sont partout. L'espionnage est une « industrie » très développée en France, et très efficace.

François II, homme noble et aimable, gentilhomme aimé de son peuple, bien que médiocre politique, est bonhomme. Pacifique et heureux de vivre, occupé par les tournois par les fêtes, par les femmes, il est loin d'être un foudre de guerre. Cependant, il a à son actif, avec son premier trésorier Pierre Landais – homme dur mais politique remarquable, au point que ceux qui connaissent son oeuvre le nomment *le Richelieu breton* -, non seulement des réformes hardies et bénéfiques, mais surtout d'avoir réussi, avec un voisin

15 / Chapitre 1487

expansionniste et agressif, à sauver l'indépendance de son pays pendant un quart de siècle.

Les deux souverains de France et de Bretagne se détestent mortellement. Louis XI, à cause de la fierté hautaine du duc François à son égard, qui n'hésite pas à le brocarder publiquement, en raison de ses procédés méprisés de toute l'Europe (Sur ce point, voir Thomas Basin, contemporain, auteur d'une volumineuse vie de Louis XI, écrite en latin). François II est haï à la cour de France. Il a traité son voisin, ouvertement, *de roi couard*. Louis XI, ulcéré, fait allusion à cette insulte dans une de ses lettres. L'accusation est fondée ; les chroniqueurs du temps, en particulier, Commynes et Basin évoquent sans complaisance la peur du roi de s'exposer physiquement dans les combats, comme le font notamment Charles le Téméraire et Maximilien d'Autriche. Louis XI ne combat presque jamais à la tête de son armée, mais dirige les opérations du fond de ses châteaux, contrairement à ses successeurs Charles VIII, Louis XII et François Ier.

Non seulement les ducs de Bretagne sont les égaux des rois de France en termes de dignité royale, mais leur dynastie est plus ancienne que celle des descendants de Hugues Capet. La mythologie bretonne fait descendre les ducs et rois de Bretagne de Brutus et de la ville de Troie – légende évidemment fautive, mais flatteuse pour l'égo breton, et tenue pour vraie à la cour de Nantes -, alors que les Capétiens n'arrivent que très tardivement sur la scène, à la fin du 10ème siècle.

Les relations entre la Bretagne et le royaume de France sont catastrophiques. Louis XI a placé des garnisons le long des frontières bretonnes, et ne dissimule pas son intention d'envahir le duché :

« Le roi tâchait toujours à venir à fin (= à détruire, à vaincre) la Bretagne, plus qu'à autre chose. Car il lui semblait que c'était chose plus facile à conquérir, et qu'elle était moins bien défendue que n'était la Bourgogne ... » (Commynes, in Pélicier page 80).

Louis XI disparu, Charles VIII et sa soeur attendent le moment opportun pour fondre avec leurs armées sur la Bretagne. Ils font ce qu'il faut pour essayer d'endormir le duc François II par des lettres hypocrites, pour lui faire accroire que la paix est revenue, et qu'on peut désormais espérer de bonnes relations entre les deux pays. Au début de son règne, sous la gouvernance de sa soeur, le jeune roi signe des lettres mielleuses au duc, pour tenter de le tromper, alors

16 / Chapitre 1487

que l'invasion du duché est plus que jamais à l'ordre du jour. Ils vont jusqu'à lui écrire que, s'il est attaqué, la France volera à son secours :

« Afin que le duc sache le désir et la bonne volonté que le roi a à son égard, il a chargé (ses ambassadeurs) de lui dire que lorsque quelque affaire lui surviendra, le roi le servira et le défendra avec tous ses gens d'armes et avec les seigneurs de son sang (= les princes de la famille royale) ». (Conseil royal tenu à Amboise le 5 avril 1484, Pélicier page 227).

A Nantes, fort d'une expérience multiséculaire de relations conflictuelles avec la France, on ne cultive pas la naïveté. On est au courant depuis années des projets d'invasion de la Bretagne, particulièrement depuis la « vente » à Louis XI, en janvier 1480, des prétendus « droits » sur le duché de Nicole de Brosse, descendante de Jeanne de Penthièvre, qui fut duchesse de Bretagne pendant la guerre de succession, au 14ème siècle. Ces droits sont inexistants, mais cette opération tient le duché dans une telle frayeur, que le duc, à toutes fins utiles, a informé par ses ambassadeurs les souverains européens, en particulier Maximilien d'Autriche et le roi d'Angleterre.

Après l'élimination du grand trésorier Pierre Landais en 1485 par les nobles jaloux de son pouvoir, le duc agit dans toutes les directions pour se prémunir d'une guerre fondée sur ce motif absurde. Des siècles de conflits violents avec la France ont instruit les Bretons de ce que leurs ennemis français sont capables de faire. Depuis des années, le gouvernement du duc envoie des ambassadeurs d'une manière répétitive auprès de ses alliés. Le principal étant le roi d'Angleterre Richard III, qui règne de 1483 à 1485, les directives données aux ambassadeurs bretons montrent à quel point on est conscient du danger, et que l'on sait que l'échéance d'un conflit armé avec la France est proche. La lettre ci-après est particulièrement importante :

« (L'ambassadeur de Bretagne) dira au roi (Richard III) la grande puissance de gens de guerre, d'artillerie et de finances que possède le roi de France; et que la proximité du royaume de France et du duché de Bretagne est telle, les deux pays étant jointifs terre à terre, sans qu'il y ait entre eux ni ruisseau ni

17 / Chapitre 1487

rivière qui empêche ni ne puisse empêcher le roi de France d'entrer dans le duché de Bretagne, avec toute sa puissance. Même si le duc a une bonne et grande puissance de gens de guerre et d'artillerie, il ne lui sera pas possible de porter longuement le faix (= le poids) de la guerre contre une telle puissance, sans le secours du roi d'Angleterre, et ses autres parents et

amis ». (Letters and papers of Richard III and Henry VII, t. I, page 22).

Le danger se précise à la fin de l'année 1486. Le duc étant tombé malade, on le croit mourant. Les Français se préparent : Anne de Beaujeu et le roi se transportent à Tours, massent des troupes près des frontières bretonnes, et s'apprêtent à envahir le duché. Mais le duc guérit. Il réagit avec une très grande vigueur : il envoie des ambassadeurs auprès du roi de France, avec des instructions et une lettre de protestation très forte, datée du 30 décembre 1486 :

« Le duc a été averti que le roi, au mois de septembre dernier, sur la foi d'un rapport qui lui a été fait que le Duc était mort, a déclaré sur le conseil de plusieurs personnes de son entourage, qu'il avait l'intention de venir en Bretagne avec ses armées, pour prendre et occuper la Principauté, et en priver et exclure mesdames les filles du duc, auxquelles, selon les lois de Dieu et de la raison, elle appartient, et à personne d'autre » (Lobineau, page 760 ; La Borderie, tome 4, page 529 ; Morice, Preuves, III 539).

Le ton est direct, les choses sont dites sans ménagement. Bien entendu, la cour de France nie qu'elle ait jamais eu d'intentions malveillantes à l'égard de la Bretagne. A la cour de Nantes, on s'attend au pire.

LA SUCCESSION DE LOUIS XI : ANNE DE BEAUJEU ET LOUIS D'ORLEANS, DEUX CLANS FEROCES. 1483-1484.

La transition du règne de Louis XI, mort le 30 août 1483, et de celui de son fils est difficile. La cruauté sans exemple du feu roi a dressé contre lui tout le royaume – les nobles, le clergé, la population - mais aussi toute l'Europe. Tous ont eu à se plaindre de son impitoyable gouvernement, qui marque le début de la monarchie absolue en France. La haine ne concerne pas seulement les Français. Toute l'Europe déteste la France et les Français. Chez les

18 / Chapitre 1487

anglais, chassés de leurs possessions sur le continent – en particulier la Guyenne et la Normandie -, la détestation est viscérale. La noblesse guerrière n'attend que l'occasion de se venger, et à envahir la France si leur roi leur en donne l'ordre. En

Allemagne et dans les Flandres, la violence est la même. Un chroniqueur belge écrit ces lignes terribles :

« (Les Français) ne haïssent aucune nation autant au monde que les Flamands ... Leur seigneur naturel (à cette époque : Marie de Bourgogne, puis Maximilien), les a de tous temps maintenus en paix, en tranquille et bonne justice, et dans leurs droits, sans souffrir qu'on les pille, qu'on les taille, qu'on les ronge, qu'on les oppresse, qu'on les gabelle, qu'on les exactionne comme le sont les pauvres sujet du royaume de France, qui sont traités comme des esclaves, et ne possèdent rien qui leur appartienne, car tout ce qu'ils gagnent, par leur labeur ou autrement, appartient au roi, qui en use, coupe et taille à volonté ... Les Français, face aux Flamands, ne tâchent à rien d'autre sinon à les abuser, à les tromper, et à les désunir pour les mettre et les réduire pour les mettre en semblable sujétion, pauvreté et nécessité que les sujets de France ». (Pélicier, page 277).

C'est pire encore en Bretagne. La haine est violente, particulièrement contre Louis XI : on a toute les raisons pour cela. Des pamphlets violents circulent, notamment ceux du poète Jean Meschinot. Voici quelques phrases extraites de cette littérature, traduite en français moderne : (La Borderie, 4, page 446).

« Homme sans foi, et sans règle honnête de conduite, Feignant l'innocence, mais tout fourré de malice. Prince qui se fait craindre de chacun, Force est qu'il craigne tous et chacun,

Et qu'il ne puisse avoir confiance en personne, Prince qui soutient les mauvais contre les bons, Il fait souffrir aux pauvres une angoisse dure, Et monter contre lui les larmes et les plaintes, Sans rien tenir ce qu'il a promis,

*Qui n'écoute pas la clameur des pauvres,
Mais les contraint par la rigueur et en les molestant,*

19 / Chapitre 1487

Bien qu'il ait été désigné comme leur pasteur »

Louis XI a systématiquement écarté les grands seigneurs des affaires du royaume, et leur a ostensiblement préféré des hommes manipulables et obéissants, comme étant sortis du bas peuple, n'ayant aucun autre moyen de s'élever et de s'enrichir que la volonté du roi. Olivier le Daim, son ancien barbier, est le plus célèbre. Ceux qui ont été élevés dans les dignités par le feu roi, savent que pour eux, sa mort signe l'heure de la chute, voire du châtement. Ils ont été les exécuteurs de ses basses œuvres, ils vont le payer durement, et ils le savent. Plusieurs – dont Olivier le Daim, devenu comte par la faveur du roi - sont mis à mort.

En 1472, onze ans avant sa mort, le roi, qui a nommé Pierre de Beaujeu chef de ses conseils, apprécie à ce point sa compétence et sa docilité, qu'il lui donne sa fille Anne de France en mariage quelques années plus tard, et associe celle-ci, devenue la femme de Beaujeu, à la gestion des affaires du royaume. Dans ce couple infernal,

c'est elle qui domine ; intelligente, rusée, sans morale, elle se révèle particulièrement efficace. Le roi mort, le couple gouverne de la même manière que le souverain défunt : d'une manière implacable. En quelques années, ils rétablissent un régime de monarchie absolue, écartant sans scrupule tous ceux qui s'opposent à eux. Ayant collaboré avec les conseillers du feu roi – en particulier avec Olivier le Daim - ils les laissent en pâture à la fureur générale, et les laissent mettre à mort ou être jetés en prison. Tous – ou peu s'en faut – leur étant hostiles, souhaitent en être débarrassés, pour prendre leur place certes, si possible d'une manière définitive, avec les moyens qu'il faudra y mettre, y compris les plus radicaux, mais aussi pour rétablir un régime plus consensuel, tel qu'il existait du temps de Charles VII, père de Louis XI . Même s'il n'y a pas de démocratie à cette époque, dans de nombreux pays, le pouvoir est partagé, notamment en matière fiscale, le souverain devant être autorisé à lever les impôts par des organes représentatifs, comme le parlement en Angleterre, et le parlement général en Bretagne. Dans les Etats du duc de Bourgogne, le régime est le même : les impôts doivent être votés avant de pouvoir être prélevés.

(1) François-Tommy Perrens, La démocratie en France au moyen-âge, Genève, 1975. Commynes est violemment hostile au prélèvement direct des impôts sans le consentement de ceux sur qui ils pèsent : « Il n'y a ni roi ni seigneur qui ait pouvoir, en dehors de son domaine, de mettre un denier sur ses sujets sans l'octroi et le consentement de ceux qui doivent le payer, sinon par tyrannie et violence ». (page 407). En Bretagne, le duc n'a pas le droit de prélever les impôts, ni d'en fixer le

20 / Chapitre 1487

montant sans l'accord des Etats. Lorsque les circonstances l'obligent à s'en passer – par exemple en temps de guerre -, il doit se justifier, établir des « lettres de non préjudice », et reconnaître que cela ne vaudra pas pour les temps futurs. (Marcel Planiol, tome 3, page

En 1484, un an seulement après la disparition de Louis XI, les princes mécontents des mesures prises par Louis XI, décédé le 30 août de l'année précédente, constituent une ligue, regroupant les principaux d'entre eux. Il s'agit, en réalité, au delà des intentions généreuses affichées par les conjurés, d'un conflit de pouvoir : se débarrasser des Beaujeu, qui se sont emparés du pouvoir, au besoin en assassinant la dame, s'emparer de la personne du roi, et s'emparer du gouvernement, d'où ils ont été chassés. (Pélicier, page 86).

BIBLIOGRAPHIE.

Bouchart Alain, Les grandes chroniques, 230.

Chombart de Lauwe, Anne de Beaujeu, page 63 et suivantes.

Commynes, Mémoires par Joël Blanchard, Paris 2004, pages 502 et suivantes. **Favier Jean**, Louis XI pages 895 et suivantes.

La Borderie, Histoire, tome 4 page 502. **Morice**, Histoire, II pages 140-141.

Pélicier, Anne de Beaujeu, page 47 et suivantes, page 86. **Pradel Pierre**, Anne de France, page 43.

Les Etats généraux de Tours (1484).

La mort de Louis XI a fait naître des espoirs partout. Le mécontentement et les récriminations du pays sont tels, en particulier la haine des princes du sang contre l'équipe au pouvoir, au premier rang desquels se trouve le duc Louis d'Orléans, gendre du roi défunt – par sa femme la princesse Jeanne de France -, et beau-frère du jeune Charles VIII et de sa sœur Anne de France, que les Beaujeu sont contraints de convoquer les Etats généraux du royaume. Le conflit de pouvoir se résume en des termes simples : Louis XI ayant installé au pouvoir sa fille et son gendre, le roi mort, ils n'ont aucun droit de se maintenir dans la place. Le duc d'Orléans, plus proche parent mâle du roi mineur, estime que la régence lui

21 / Chapitre 1487

revient, c' est à dire la prérogative de gouverner le royaume, et d'avoir sous son autorité le jeune roi, jusqu'à sa majorité. Les Beaujeu, installés dans la place, très largement enrichis par ses dons et ses faveurs du feu roi - ainsi que par leurs larcins - n'ont pas du tout l'intention de déloger.

Le contexte est tel, cependant, qu'il est impossible de ne pas consulter la nation, en tous cas les délégués censés la représenter. Les Etats généraux, sorte d'assemblée nationale du royaume, exceptionnellement convoqués – à la seule initiative du roi, d'ailleurs - lorsque surviennent des problèmes graves, sont convoqués par les Beaujeu, sous la signature du roi (Pélicier, page 49 et 50).

Les Etats siègent à Tours, du 7 janvier au 14 mars 1484. Le duc de Bretagne est invité à y participer, mais n'y délègue aucun député, son pays étant souverain et distinct de la France. En revanche, il y envoie des ambassadeurs, ce qui est dans l'usage du temps, les princes étant censés se conseiller mutuellement, voire même prendre – parfois – des décisions communes, dans l'intérêt général. Charles VIII feint de le remercier des conseils que les ambassadeurs bretons lui auraient donnés à cette occasion (Pélicier, page 225). Il invite le duc à son sacre à Reims – qui n'a aucune raison d'y aller, et n'ira pas, d'ailleurs. Dans sa lettre d' invitation, Charles VIII précise, dans cette formule de cour hypocrite, « *qu'il ne l'en voudrait requérir qu'aucune chose qu'à son plaisir et loisir* ». Le fils naturel de François II, le seigneur d'Avaugour, y remplira une fonction honorifique, en raison de l'importance de son père. C'est là – croit-on – qu'il est approché par la dame de Beaujeu, et que s'ébauche déjà la trahison dont il se rendra coupable trois ans plus tard, lorsque les armées françaises envahiront le duché, au mois de mai 1487.

(1) Les obligations des seigneurs liés par le contrat féodal d'hommage, rappelons-le, comportent le devoir d'assistance (auxilium), l'obligation de conseil (concilium), et l'interdiction de se nuire. Ganshoff François Louis, Qu'est-ce que la féodalité, Paris 2015, éditions Tallandier, pages 113 et suivantes. Louis Mélenec, L'hommage des

ducs de Bretagne aux rois de France, article publié sur la toile.

Chacun joue sa partition. Anne de Beaujeu, qui a soigneusement préparé le terrain, avec une grande habileté, prend des mesures démagogiques, provisoires, plaçant ses hommes partout où elle le peut, licenciant plusieurs milliers de soldats, faisant révoquer les dons excessifs faits par le roi défunt - ce qui a pour effet de faire

22 / Chapitre 1487

entrer dans les finances du nouveau roi des revenus supplémentaires, et, croit-on, en augmentant ses revenus personnels, de diminuer les prélèvements fiscaux. Ces mesures assurent quelques sympathies au couple Beaujeu, et leur permet de gagner du temps.

Les Etats généraux sont le siège d'une violente lutte pour le pouvoir, opposant Louis d'Orléans (le futur Louis XII), et Anne de Beaujeu. Orléans, héritier potentiel du trône, en sa qualité de plus proche parent du roi mineur – il est né en 1470 - s'obstine à revendiquer la régence, comme devant lui revenir de droit, à ce qu'il prétend. La reine Charlotte, veuve de Louis XI, est décédée le 1er décembre, trois mois après son mari, ce qui l'a éliminée de la régence, qui aurait dû lui être attribuée, selon les usages de la gouvernance du royaume.

A la demande des grands, en accord avec eux, le duc d'Orléans fait lire publiquement devant les députés, par Pierre de Luxembourg, évêque du Mans, un message menaçant, mettant en garde – sans la nommer -, la « clique » au pouvoir, dans des termes d'une extrême dureté :

« Les princes vous conseillent de bien prendre garde en quelles mains vous mettrez la personne du roi et l'administration du royaume Chassez hardiment de la cour des hommes durs et impitoyables, engraisés du sang des malheureux .. »

C'est une quasi menace à l'égard des députés, en tout cas une « invitation » musclée à chasser les Beaujeu et leurs clients du pouvoir. Ceux-ci n'apprécient pas ce qui ressemble à un ordre. La dame de Beaujeu, plus rusée et plus habile, l'emporte : dans une attitude de modestie, elle feint de professer de la sympathie à l'égard du peuple, flatte les députés, alors que le jeune duc Louis d'Orléans, fougueux, ordonne et tempête, ce qui est mal perçu.

Après des discussions sérieuses – on a conservé leurs travaux - les députés font plusieurs recommandations, pleines de sagesse :

- Le roi, comme par le passé, reste le centre de la monarchie : il présidera le Conseil, et expédiera lui-même « *toutes les lettres patentes, les règlements et les ordonnances* ». En d'autres termes, il reste la pièce maîtresse du gouvernement, comme les rois ses prédécesseurs.

23 / Chapitre 1487

- Le duc d'Orléans présidera le Conseil, mais seulement en l'absence du roi.

- La garde du roi est confiée à sa soeur – désignée par des périphrases transparentes, sans que lui soit conféré le titre de régente, comme étant la plus apte à protéger les intérêts du roi, ainsi d'ailleurs que sa survie, les exemples n'étant pas rares que les héritiers potentiels du trône, pour accéder à la couronne, se débarrassent du prince mineur, surtout si on leur confie la personne de celui-ci ! Anne de Beaujeu ayant officiellement la garde du roi, est mise en situation – sans que le députés aient conscience de ce qui va se passer -, de gouverner à sa place. Aucun régent n'est désigné. Afin de n'avoir pas à résoudre ce difficile problème de la régence, la majorité du roi est simplement avancée de quelques mois. Né le 30 juin 1470, la majorité royale est fixée à 14 ans par l'ordonnance de Charles V.

- Les députés demandent à être désormais consultés tous les deux ans (comme en Bretagne, qui convoque ses Etats tous les deux ans), de manière à exercer le pouvoir de contrôle, qui, a suggéré habilement Philippe Pot, créature des Beaujeu, appartient « *au peuple qui a d'abord élu ses rois, qui leur a confié toute l'autorité dont ils se trouvent revêtus ...etc .* »

- Ils demandent aussi à être consultés tous les deux ans sur les questions financières, et que l'on réduise les taxes aux douze cents mille livres « *payées par le royaume au glorieux Charles VII* », grand père du roi Charles VIII. En d'autres termes, qu'on diminue drastiquement les prélèvements fiscaux *des deux tiers, car sous Louis XI, les impôts ont atteint le chiffre fabuleux de cinq millions de livres !*

Les Beaujeu, déguisés en agneaux, ont revêtu leurs peaux de bêtes, et manoeuvrent habilement : ils sortent vainqueurs de ce tournoi de loups. Ils vont le montrer : ils n'appliqueront aucune des réformes conseillées par les Etats, et, ayant la garde du jeune roi, vont gouverner en maîtres absolus, comme le feu roi Louis XI, pendant de longues années.

BIBLIOGRAPHIE

Chombart de Lauwe, Anne de Beaujeu, pages 88 et suivantes. 24 / Chapitre 1487

Jaligny, page

8.<http://www.labauleplus.fr/pdf/2017/mai2017/files/assets/common/downloads/page0038.pdf>

Labande-Mailfert Yvonne, Charles VIII, pages 15 et suivantes.

Lobineau, Histoire, I page 764.

Louis Mélenec, *La constitution bretonne au moyen âge sous les ducs*

souverains de Bretagne, et L'hommage des ducs de Bretagne, articles publiés sur la toile.

Morice, Histoire, II pages 175 et suivantes.

Pélicier, Anne de Beaujeu, pages 66 et suivantes, 125 et suivantes. **Pradel Pierre**, Anne de France, pages 50 et suivantes.

La Borderie, Histoire, tome 4 page 505.

Masselin Jehan, Journal des Etats généraux tenus à Tours en 1484, Paris 1835, imprimerie royale. Les travaux des députés, très sérieux, ont été en tous points remarquables (Voir en particulier : Picot, cité ci-après . Naïfs et de bonne foi, ils ne savent pas qu'ils vont être les jouets de la dame de Beaujeu. Ils font au pouvoir des recommandations sages, sur tous les points concernant les règles morales, les principes politiques d'une bonne gouvernance. Ils conseillent qu'on les réunisse tous les deux ans – afin de surveiller les actes principaux du gouvernement, là où Louis XI ne supportait aucune contradiction ; surtout qu'on leur défère la prérogative de voter les impôts, également tous les deux ans, afin que leur fixation échappe à l'arbitraire royal. Ils ont exprimé leurs convictions par écrit et verbalement, *mais ils n'ont pas osé* aller plus loin : les Etats généraux de France, contrairement aux Etats de Bretagne, n'ont aucun pouvoir de décision : convoqués à la seule initiative du roi, ils peuvent seulement le conseiller et lui faire des recommandations. Ils sont d'ailleurs dissous par les Beaujeu, après avoir obtenu d'eux ce qu'ils voulaient en obtenir, et ne seront plus convoqués.

Les Etats généraux décident que la garde du roi doit être confiée à sa soeur Anne de France, celle-ci étant jugée la plus qualifiée pour veiller à ses intérêts et à la protection de la vie de ce jeune homme malingre et fragile. Ce qui est juste : si Louis duc d'Orléans, héritier de la couronne, en sa qualité de plus proche parent de Charles – qui ne se mariera qu'en 1491, et n'aura d'héritier mâle qu'en 1492 – , avait obtenu la garde du prince, comme il le souhaitait, n'y aurait-il pas eu à craindre qu' il aide celui-ci à mourir plus « rapidement », pour entrer en possession du fabuleux héritage, la couronne royale de France ? Cela s'est vu maintes et maintes fois dans le passé, que des tuteurs à héritage « hâtent » le cours naturel des choses. Ainsi

25 / Chapitre 1487

Richard III, selon une tradition non certaine, aurait fait assassiner ses deux neveux, en 1483, pour s'emparer du trône anglais.

Perrens François-Tommy, Genève, 1975, La démocratie en France au moyen âge, pages 188 et suivantes.

Picot Georges, Histoire des Etats généraux, Paris 1872. Genève 1979, pages 355 et suivantes.

Planiol Marcel, Histoire, tome 3, pages 51 et suivantes. Les règles du gouvernement breton sont pondérées depuis longtemps. La monarchie bretonne est *une monarchie constitutionnelle et représentative*. En Bretagne, ce sont les Etats qui font la loi et votent le budget, tous les deux ans; dans toutes les affaires importantes, le duc peut seulement soumettre les textes rédigés par ses conseillers à leur approbation (Marcel Planiol, tome 3, pages 51 et suivantes). Les deux systèmes de gouvernance sont opposés : le

gouvernement de Louis XI instaure l'autocratie et la monarchie absolue; la

Bretagne, au contraire, est un régime sinon démocratique – cette expression est exagérée pour l'époque -; *en tous cas un régime qui recherche le consensus de la nation.*

Timbal et Castaldo, édition de 1993, pages 311 et suivantes.

LA LIGUE DE 1487. Une nouvelle coalition des grands du royaume, visant à renverser les Beaujeu.

La nouvelle ligue de décembre 1486, et de janvier 1487 procède des mêmes causes que la précédente de 1484. Non seulement les Beaujeu sont toujours au pouvoir, mais avec une habileté peu commune, ils ont réussi à renforcer leurs positions depuis la dissolution des Etats généraux. Entourés de leurs « clients » obéissants, ils ont écarté tous les autres.

En dehors du trio qui gouverne à Amboise – Anne de France, son mari Pierre de Beaujeu, et, dans la pénombre, le jeune roi Charles VIII, âgé de 16 ans, immature, qui est mal informé, et ne participe guère aux décisions -, la famille royale est loin d'être unie : intérêts personnels obligent; l'atmosphère délétère qui y règne depuis Louis XI, grand névropathe, empêche ce monde confiné d'avoir une vie normale.

26 / Chapitre 1487

Louis XI, avant de mourir, voulant perpétuer son oeuvre, a désigné Pierre de Beaujeu comme tuteur du jeune prince, et a ordonné à son fils Charles, encore héritier présomptif, de lui obéir. Celui-ci est timide, craintif, et redoute – non sans raison -, sa terrible soeur. Sous prétexte d'avoir la garde du prince, les Beaujeu l'ont isolé du monde. Ils ont dressé autour de lui un véritable cordon sanitaire, de telle sorte que personne ne peut l'approcher, sauf avec leur accord. La situation est très anormale, la monarchie française ayant toujours été très accessible à ses sujets. Ils vivent habituellement dans la forteresse d'Amboise, et dans d'autres lieux fortifiés (Melun, Vincennes, Montils-les-Tours ...), et gouvernent en son nom. Ils ont conservé un certain nombre des créatures du roi Louis XI, et pourvu les postes importants par les leurs. Le roi, majeur depuis 1484, âgé de 16 ans, y trouve avantage, à cause de sa paresse, de son incapacité à gouverner, et de son appétence pour les plaisirs de l'existence, ceux de la chair en particulier. Les ambassadeurs italiens dans leurs correspondances diplomatiques sont surpris par son défaut

apparent d'intelligence, et l'écrivent dans leurs rapports, dans des termes sévères. On ne lui laisse d'ailleurs pas le choix d'entrevoir que c'est à lui de prendre les affaires du royaume en mains, non sa soeur et son beau-frère, qui exercent sur lui une surveillance étroite et constante. Lors de son sacre, à Reims, un auteur relate la crainte que lui inspire sa soeur : alors que le roi se trouve à table, la dame apparaît dans la salle, et l'inspecte d'un regard sévère : terrifié, le jeune roi de 14 ans en perd l'appétit et cesse de manger ! (Pélicier). Cette anecdote est révélatrice de ce qu'est le roi jusqu'à son émancipation de cette tutelle morale étouffante.

En cette fin de 1486, plusieurs seigneurs français forment un complot contre Anne de Beaujeu, détestée de tous, et toujours considérée comme une usurpatrice. Le duc de Bretagne, très malade, au point qu'on le croit parvenu au terme de sa vie, a très mal réagi lorsqu'il a été mis au courant du projet d'invasion durant sa maladie. Aussi accueille-t-il la nouvelle de ce complot avec une grande faveur. Le 13 décembre, les princes signent un traité de confédération, visant à chasser les Beaujeu, et

27 / Chapitre 1487

ceux qu'elle a installés dans la place. (Pélicier page 123 ; Chombart de Lauwe, page 200).

Le duc d'Orléans, toujours âprement candidat à gouverner le royaume, est le chef de la conspiration : jeune, aventureux, ambitieux, il est la tête de bande. Mais c'est François d'Orléans, petit fils de Louis d'Orléans, frère unique du roi Charles VI, comte de Dunois, de Longueville et de Tancarville, beaucoup plus intelligent, qui en est l'âme. Eternel conspirateur, ce seigneur, selon

d'Argentré, est « un homme de haut vouloir, de grande entreprise et d'exécution, hardi, vaillant et homme de conduite » (page 951,

Chombart p 201). Dunois est né en 1447. Son père, l'un des hommes importants de son temps, est le bâtard du duc Louis d'Orléans. Sa mère est marie d'Harcourt. Fidèle à Charles VII, puis à Louis XI, son père a été couvert par ces deux rois d'honneurs, de titres, de terres. Au moment des faits, le comte de Dunois est l'un des puissants seigneurs du royaume. Il a été exilé par le pouvoir royal dans le comté d'Asti en Italie, où il s'ennuie fort. Sans avoir demandé l'autorisation au roi, il revient en catimini en France, et s'installe à Parthenay, ville qui lui appartient, proche de la Bretagne, distante de Clisson et de Nantes seulement de quelques lieues. (Lobineau, page 765; Chombart page 200). Cette proximité avec le duc de Bretagne inquiète la cour. Comte de Longueville, on lui ordonne de se retirer en Normandie ; il refuse. L'entrée du duc de Bretagne dans le complot est pour ce prince une question de survie : les Beaujeu ont réuni des troupes aux frontières de la Bretagne, lors de sa maladie, en 1486, et les auraient déversées sur le duché, s'il n'avait pas guéri. C'est pour se défendre contre les Français qui le menacent que le duc entre dans la coalition.

Les Beaujeu n'ont guère d'alliés en France. Les autres principaux du complot se dévoilent peu à peu. Geoffroy de Pompadour, évêque de Périgueux, Georges d'Amboise, Philippe de Commynes sont arrêtés. Louis d'Amboise parvient à s'enfuir. Commynes, seigneur d'Argenton, l'un des principaux conseillers de Louis XI, arrêté à la fin du mois de janvier 1487, est enfermé dans une cage de fer pendant six mois, dans le sinistre donjon du château de Loches. Puis, il est transféré à Paris, et emprisonné à la conciergerie. Il ne sort de prison qu'en mars 1489, et rentre en grâce, après avoir fait sa soumission.

28 / Chapitre 1487

Les raisons et les griefs invoqués à l'encontre des Beaujeu par les ligueurs sont très vertement énoncés dans plusieurs lettres, précieuses pour la compréhension des événements, rédigées par Louis d'Orléans, mais aussi par Maximilien, roi des Romains, qui excipe de sa qualité de futur beau-père de Charles VIII, marié par parole de futur avec sa fille Marguerite en 1482, et qu'il appelle

« mon fils ». Les confédérés se gardent de révéler leurs véritables intentions : il ne s'agit pas seulement de participer à l'exercice du pouvoir, pour le bien du royaume et des sujets du roi – ce qu'ils mettent en avant haut et fort -, il s'agit aussi d'en partager les fruits, en termes communs, de se *partager le gâteau*. Celui-ci est immense : il s'agit du royaume tout entier, c'est un programme alléchant.

Le principal ennemi des Beaujeu, le plus puissant, celui derrière lequel tous se rangent, n'est autre que le duc d'Orléans, le futur Louis XII. Ce jeune homme fougueux, souriant, plein d'humour, bon vivant, séduisant, aimé des dames, est loin d'être honni de la population, comme le sont les Beaujeu. Il est en relations étroites avec les autres comploteurs du royaume, se réunit avec eux, et échange des correspondances qui ne laissent aucun doute sur son intention de s'emparer du pouvoir, avec leur concours, avec les conseils du comte de Dunois.

Déjà en 1486, excipant de sa qualité de futur beau-père du jeune Charles VIII (7), Maximilien, roi des Romains, futur empereur du Saint-Empire, et futur mari d'Anne de Bretagne, avait admonesté le jeune roi dans des termes sévères, demandant que l'on chasse du pouvoir ceux qu'ils considérait, lui aussi, comme des usurpateurs ; il lui écrit :

« Ce qui est pire : vous avez soutenu et entretenu lesdits seigneurs et la dame de Beaujeu, et vous les maintenez au gouvernement qu'ils ont de votre personne, ignorant les choses qu'ils ont faites et qu'ils font quotidiennement à votre préjudice et à celui de votre royaume, en raison de la faible expérience de votre jeune âge. Car ils tiennent vos serviteurs et leurs sujets, de telle sorte que personne n'ose vous dire la vérité Et parce que ces choses nous touchent fort, tant à raison de votre mariage avec notre fille (la princesse Marguerite) que pour l'amour que nous avons pour vous, ... nous vous demandons de ne plus croire aux conseils du seigneur et de la dame de Beaujeu, et que vous ne leur donniez plus le gouvernement et l'autorité qu'ils ont eus jusqu'à présent dans votre royaume ... » (Bruges, 31 juillet 1486, in Pélicier, page 259).

29 / Chapitre 1487

Plusieurs lettres très fermes, fort peu diplomatiques, datées de 1485, 1486, du 10 janvier 1487, reprochent à Anne de France d'avoir violé les sages recommandations des Etats généraux de 1484, de retenir sous sa coupe le jeune roi malgré lui, de gouverner en ses lieu et place, de ne pas consulter les forces vives de la nation, et d'accabler le peuple d'impôts injustes.

Louis d'Orléans ne se contente pas de reproches virulents à la « régente » sa belle-soeur. Il a formé le projet d'enlever le jeune roi, pour la seconde fois – une première tentative ayant eu lieu en 1484, après la mort de Louis XI -, prétendant que l'influence d'Anne de Beaujeu sur Charles VIII est maléfique, et de ruiner ainsi son influence (Pélicier 125). Il ne s'agit pas d'attenter aux jours du prince, mais d'une stratégie réfléchie : celui qui aura la garde du roi aura le pouvoir, et les richesses qu'il tient dans ses mains, car c'est lui qui distribue les fonctions, les prébendes, les postes, pour le moment détenues par les Beaujeu. Et celui qui appose sa signature sous tous les actes officiels, détient le pouvoir. Comme l'écrit Saint Gelais à propos de Louis d'Orléans, *« s'il fût venu à succès de son entreprise, il eût gagné le jeu »*.

Voici quelques extraits de ces lettres étonnantes écrites par Louis d'Orléans.

L'une d'elles, datée du 10 février 1487, de Nantes, est particulièrement remarquable, par sa précision et son caractère direct, qui attaque les Beaujeu dans des termes violents, mais aussi dans un style d'une correction parfaite, étant adressée au roi. Au nom des princes et des seigneurs confédérés. Orléans invoque plusieurs raisons, cohérentes, et largement justifiées :

Le duc reproche ouvertement à sa sœur Anne de Beaujeu de le séquestrer : (Pélicier, page 266) :

« Certains de ceux qui entourent votre personne, par leur damnable et particulière témérité, ont osé usurper et entreprendre le gouvernement de votre personne; et non contents de ceci, ils ont passé outre jusqu'à chasser d'auprès de vous les princes et seigneurs de votre sang ... » « Nul ne peut se tenir en sûreté autour de vous pour vous servir, s'il n'est de (leur) intelligence ».

30 / Chapitre 1487

Plus brutale est l'accusation de vouloir tenir le roi en sujétion, au delà de sa majorité, et d'empêcher quiconque de l'approcher – ce qui est vrai :

« Ce serait chose dure à supporter, ... que votre personne fût en la sujétion de Madame de Beaujeu, votre sœur, laquelle, sous le prétexte d'une coutume qu'elle dit exister dans certains lieux de votre royaume, qu'une sœur âgée de plus de douze ans, peut tenir en bail son frère jusques à vingt ans, car ce faisant, elle veut vous tenir en bail, et avoir le gouvernement de votre personne et de votre royaume »

Il lui reproche de ne pas respecter les sages recommandations des Etats généraux de Tours :

« Les ordonnances que vous avez faites (à la suite de la réunion des trois Etats de votre royaume) ont été mal gardées et observées et, qui plus est, entièrement annihilées et corrompues par certaines personnes qui sont auprès de votre personne .. »

Ainsi que d'exclure les hauts seigneurs du royaume du gouvernement des affaires de

l'Etat :

« Ils sont allés jusqu'à chasser d'auprès de vous les princes et seigneurs de votre sang ... et pour être mieux à leur aise, ils brident les princes et les tiennent en sujétion »

L'augmentation des impôts mis à la charge de la population fait partie de ses griefs :

« Ayant la force de votre royaume entre leurs mains, Ils ont imposé plusieurs grandes, excessives et insupportables tailles et exactions sur le pauvre peuple, lesquelles ne répondent à profit à aucun de ce royaume .. »

Plus grave, mais sans aucun doute justifié : le détournement des fonds publics par la « régente » et par son mari. Que les Beaujeu aient largement puisé dans les caisses de l'Etat n'est pas une accusation gratuite. Anne de Beaujeu, le fait est avéré, est avare, avide surtout, et n'en a jamais assez. Son obsession, durant toute sa vie, est de travailler sans cesse à sa prospérité et à son enrichissement personnel. A cette époque, elle n'est certes pas la seule à puiser dans les deniers publics. Tous dans le royaume sont peu ou prou dans cette situation, pour peu que l'occasion leur soit donnée de puiser dans les caisses de l'Etat. La corruption est

31 / Chapitre 1487

générale, mais c'est Anne de Beaujeu qui détient le pouvoir, qui fixe le montant des impôts, surveille leur rentrée, et qui se sert la première.

Les reproches formulés dans ces lettres sont justes : Louis XI a établi une monarchie absolue, arbitraire, et d'une cruauté sans égale depuis les Mérovingiens. Les Beaujeu appliquent largement les mêmes procédés – cruauté physique en moins, celle-ci étant laissée aux soins de leurs armées, et de leurs tribunaux, qui reçoivent leurs ordres, et ne disposent d'aucune liberté pour statuer dans les affaires importantes. Dans ses lettres, Louis d'Orléans est donc largement sincère. Lorsqu'il deviendra roi, en 1498, il se montrera à la hauteur de ses devoirs de roi, et gouvernera avec sagesse et douceur, et démontrera que l'accumulation des richesses le laisse indifférent. On lui décernera le titre flatteur de père du peuple, qu'il aura mérité.

Bibliographie

Chombart de Lauwe, pages 88 et suivantes, pages 200 et suivantes.

Commynes, page 407.

Jaligny, pages 13, 14, 15, 506.

La Borderie, Histoire, tome 4, page 527. **Lobineau**, Texte, pages 762 et suivantes.

Masselin Jehan, Journal des Etats généraux tenus à Tours en 1484, Paris 1835, éditions Bernier.

Morice, Texte page ... **Preuves** ...

Picot Georges, Histoire des Etats généraux, Genève, 1979, pages 355 et suivantes.

Pélicier, pages 66 et suivantes, pages 125, 153, 259 et 266. **Pradel Pierre**, Anne de

France, Paris 1986, pages 45 et suivantes. **Quilliet Bernard**, Louis XII, Paris 1986, pages 97 et suivantes. **Timbal et Castaldo**, édition de 1993, 539 et 707.

Violet Paul, Élection des députés aux états généraux réunis à Tours en 1468 et en 1484, d'après des documents inédits tirés des

32 / Chapitre 1487

archives de Bayonne, Senlis, Lyon, Orléans et Tours. Paris 1866, page 22 à 58.

LA FUITE DU DUC LOUIS D'ORLEANS A LA COUR DE NANTES.

Au début de l'année 1487, la situation est devenue explosive. Les Beaujeu et le duc Louis d'Orléans sont plus que jamais des ennemis féroces. Les Beaujeu, qui ont intercepté des lettres des conjurés – ils en intercepteront bien d'autres, étant très « outillés » pour cela –, prennent peur : il faut agir, et neutraliser Louis d'Orléans, leur beau-frère. Il ne s'agit plus, entre eux, d'un simple conflit de pouvoir, mais d'un combat à mort, d'une lutte de gladiateurs. Ils adressent au duc d'Orléans, au nom du roi, une convocation à se présenter à Amboise, le 10 janvier 1487, où siège la cour. C'est un ordre royal, impossible de s'y soustraire. Le maréchal de Rohan-Gié – ce breton transfuge qui s'est placé sous les ordres de Louis XI de longues années auparavant, et qui a fait une fortune colossale au service des Français –, est chargé d'aller lui faire sommation, et de l'amener *par tous les moyens*. Louis promet de venir. Mais le lendemain, sachant que ses jours – en tous cas sa liberté – sont menacés, il s'enfuit en direction de Nantes, où il est attendu. En quoi il a raison : après la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier, un an et demi plus tard, alors qu'il est l'héritier du trône de France, il sera emprisonné par ordre des Beaujeu, dans des conditions humiliantes et d'une extrême dureté, pendant trois années.

Il fait une courte halte à l'abbaye de Fontevrault – sa soeur Anne en est l'abbesse –, et poursuit sa route. Les Beaujeu, très informés, alertent un grand nombre de villes de sa fuite, et demandent, notamment, que l'on mette Angers en état de se défendre.

Louis arrive à Nantes le 13 janvier. Le duc François, qui est son proche parent, l'accueille avec une grande chaleur, sachant que son pays est menacé d'invasion, et étant pratiquement seul pour défendre son duché, ses principaux vassaux l'ayant quitté. Le maréchal de Bretagne et Rohan, ses propres vassaux, vont bientôt le trahir, et se ranger du côté des Français, lorsqu'ils envahiront le duché, quelques mois plus tard. Depuis la mort de Landais, outre le cardinal de Foix, frère de Marguerite, la femme du duc, deux français assistent François II : son neveu le prince de Chalon, et Odet d'Aydie, sire de Lescun (La Borderie, tome 4, page 527). Le

33 / Chapitre 1487

comte de Dunois, qui jouera un rôle si important dans le duché, ne s'est pas encore réfugié à Nantes.

Un an plus tôt, en février 1486, Anne, la fille ainée du duc, et sa soeur Isabelle ont

été reconnues comme seules et uniques héritières du trône ducal par les Etats de Bretagne. (Lobineau, I, page 757. Morice, Preuves, III, page 500). C'est donc Anne – si elle survit – qui est appelée à monter sur le prestigieux trône de Bretagne, tant convoité.

Une rumeur, insistante, se répand : Louis d'Orléans serait venu demander la main de la princesse Anne de Bretagne à son père. Bien qu'elle n'ait que dix ans, cette affirmation est plausible. Selon le droit canonique, Anne sera mariable à douze ans. A l'époque, comme on le sait, les mariages à venir, même avec de jeunes enfants, sont prétextes à alliances entre les princes. Louis est marié depuis de longues années, avec la fille de Louis XI, la princesse Jeanne de France. Mais, cette princesse étant atteinte de diverses malformations, et ce mariage lui ayant été imposé par la force par le roi, sous peine de la vie, il n'a jamais caché son intention de demander son annulation, lorsque les circonstances le permettront. Et s'il obtient l'annulation de son mariage, il pourra librement épouser la fille du duc. (Ce mariage se produira, en effet, mais seulement douze ans plus tard, en 1499, après la mort de Charles VIII). Cette rumeur étant mal reçue à la cour de France, Louis d'Orléans croit indispensable de se justifier; ce qui démontre à quel point les Bretons et lui-même sont espionnés, par une lettre du 27 janvier 1487 ; il écrit :

« Nous avons été averti que, depuis que nous sommes arrivé au pays de Bretagne, plusieurs personnes de divers états murmurent que nous n'y sommes venu que pour traiter de notre mariage avec notre très chère dame et cousine, la fille ainée de notre très cher seigneur et cousin le Duc, et de notre très chère dame et cousine, la Duchesse Marguerite.

Désirant de tout notre pouvoir que chacun sache les causes de notre venue, afin que notre dite dame et cousine (Anne de Beaujeu) et les autres n'aient cause de s'en mécontenter, nous avons déclaré et affirmé, ... que nous ne sommes point venu en ce pays de Bretagne pour traiter ledit mariage, ni en espérance d'en parler ou d'y entendre .. » (in Pélicier page 128).

Cette lettre n'est pas sincère : le duc d'Orléans est bien candidat à la main de la princesse, même si elle n'a pas encore atteint l'âge légal pour être mariée. L'important, dans cette missive, comme on le voit, est qu'il ne fait aucune allusion au roi dans sa lettre, qui est

34 / Chapitre 1487

destinée à « Madame » : celle-ci est bien le chef occulte du gouvernement, à l'exclusion de tous autres : *elle est le véritable roi de France*, personne ne l'ignore.

Bibliographie.

Bouchart Alain, 234.

Chombard de Lauwe, pages 200 et suivantes.

La Borderie, Histoire, tome 4, page 529. **Lobineau, Texte**, page 764

Morice, Texte page 529.

Pélicier, pages 125, 126, 127 et suivantes. **Pradel Pierre**, pages 81 et suivantes.

LA CAMPAGNE DE GUYENNE : à la tête de leurs troupes, le roi de France et sa soeur Anne de Beaujeu se mettent en campagne contre le comte de Comminges, allié des Bretons.

Le pouvoir a saisi des courriers échangés entre les insurgés. La conjuration est démasquée par les espions des Beaujeu. Elle comprend le duc d'Orléans, le duc de Bretagne, le prince d'Orange, les comtes d'Angoulême, de Dunois, de Comminges, et le seigneur d'Albret. Ils ont des intelligences avec le duc de Lorraine et le roi des Romains (Jaligny, pages 22, 23 ; Lobineau, I, 775 suivantes ; II, preuves page 1464).

Au lieu d'envahir immédiatement le duché, Anne de Beaujeu choisit une autre stratégie, puisque telle est son intention depuis des années – pour ainsi dire depuis la mort de son père le roi Louis XI -, et qu'elle détient la force armée. Un certain nombre de places importantes dans le sud et dans le sud-ouest sont détenues par Lescun, comte de Comminges et ses alliés, dont le seigneur d'Albret. Tous deux sont aussi en étroits rapports avec Louis d'Orléans et avec le duc de Bretagne. Il s'agit, pour la dame de Beaujeu, d'anéantir ces seigneurs : les places du sud-ouest étant prises, ils ne pourront plus porter secours aux conjurés de Bretagne. La suite de la campagne va démontrer qu'elle a vu juste.

35 / Chapitre 1487

Le roi et sa soeur quittent Amboise le 14 janvier 1487, Tours le 9 février 1487. Ils arrivent à Poitiers le 17 février, à Lusignan le 22 février. Puis, ils se dirigent vers Saintes, ville dans laquelle s'est retiré Odet d'Aydie (Pélicier 129). Blaye est assiégée.

Le 30 mars, Charles VIII écrit à la ville de Reims pour l'informer, rejetant l'entière responsabilité des événements sur Dunois, qui, en effet, est l'âme du complot :

« Le sieur de Dunois, et d'autres de ses adhérents se sont par ci-devant efforcés et s'efforcent de mettre plusieurs troubles et divisions dans notre royaume contre notre autorité, et à la grande foule et à la charge de notre peuple et de nos sujets ».

(Pélicier 270).

Dunois, qui s'est enfermé dans Parthenay, qu'il a fortifiée, s'attend à les voir arriver sous les murs de la ville. A sa grande surprise, l'armée passe plus au sud, à peu de distance, mais poursuit sa route. Il écrit, au mois de février à un gouverneur – qui n'a pas été identifié :

« Chacun espérait que Madame (Anne de Beaujeu) s'arrêterait ici, à Parthenay. Toutefois, elle a passé outre, et a conduit le roi en Guyenne, pour défaire monseigneur de Comminges de son gouvernement de Guyenne, lui ôter les places qu'il détient, mais aussi pour défaire monseigneur le comte d'Angoulême et le sire d'Albret Avec elle, elle a mené le roi en personne, qui est sa principale force ... »
(Pélicier, 270).

(Le comte d'Angoulême est un personnage important du temps. Il est l'arrière petit fils du roi Charles V. Il épouse Louise de Savoie en 1488, fille du duc de Savoie, nièce d'Anne de Beaujeu, elle même fille, de la reine Charlotte de Savoie. De cette union naissent deux enfants : Marguerite, qui deviendra reine de Navarre, François, qui règnera à partir de 1515, sous le nom de François Ier).

C'est bien vu : personne ne va vouloir affronter les armées françaises, car le roi, personnage sacré dans son royaume, se trouve à leur tête, au moins en apparence. En réalité, la guerre n'est pas celle du roi, mais celle de sa soeur. Dès le début de la campagne, elle est présente auprès du roi, et ne le quitte pas d'une semelle. C'est elle en réalité, qui dirige toutes les

opérations. Discrète, parlant peu, elle décide et commande, ce qui apparaît dans les correspondances que nous allons citer, mais sous d'autres signatures, en particulier celle du roi, qui apparaît avec son titre et son autorité, mais qui obéit sagement à sa sœur.

36 / Chapitre 1487

« Dans ce voyage de Guyenne, madame de Beaujeu, sa sœur, était toujours avec le roi, sans jamais l'abandonner ; elle avait toujours le soin et la garde de sa personne, et il ne se faisait rien qui touchât le roi et le royaume qui ne fut de son su, de sa volonté et de son consentement » (Jaligny, Godefroi page 23 ; Pélicier page 132).

Des lettres ultérieures très explicites, confirment que la dame inspire tout, dirige tout, commande tout. Jusqu'au mariage d'Anne de Bretagne, qu'elle a voulu et décidé, en 1491, elle sera présente partout, y compris dans la chambre de la princesse, lorsque celle-ci, quasi-captive, viendra, contrainte, épouser Charles VIII à Langeais, au mois de décembre 1491. La guerre de Bretagne et le mariage d'Anne sont son œuvre, non pas celle de Charles VIII, poupée de cire que l'on met en avant, alors que pendant des années, il n'est pratiquement pas impliqué dans les décisions que l'on prend en son nom.

La ville de Saintes, dans laquelle s'est retiré Odet d'Aydie, sénéchal de Guyenne, frère du comte de Comminges, se rend sans combat.

Le 9 mars, deux mois seulement après avoir quitté Amboise, Charles VIII fait son entrée à Bordeaux, où il est bien accueilli : il est le roi, le comte de Comminges n'est que le gouverneur de la province. Ce même jour, il écrit au seigneur Du Bouchage qu'il a obtenu l'obéissance des villes et châteaux de Bayonne, de Château Trompette, de Bordeaux, de Fronsac et de la Réolle (BN ancien fonds, fr 2923, fol. 6). Il séjourne à Bordeaux plusieurs jours. Il retire le gouvernement de la province et l'amirauté à Lescun, tandis que le comté de Comminges, qui lui appartenait, est réuni à la couronne. Le 30 mars, Le roi et sa soeur sont remontés vers Parthenay, qui s'est rendue presque sans combat (lettre du 30 mars, adressée par Charles VIII à la ville de Reims, in Pélicier page 270). Dunois a quitté les lieux avant l'arrivée des troupes royales, et s'est enfui à Nantes, où il est très bien accueilli par le duc. Lescun-

Comminges, destitué, est privé de tous ses biens, décide de chercher refuge auprès du duc de Bretagne. Son gouvernement de Guyenne est confié au sieur de Beaujeu.

La campagne s'est déroulée avec la vitesse de l'éclair. Il n'y a pas eu de vraie bataille : la Guyenne est entre les mains du roi, Lescun a perdu toutes ses places importantes. Les villes ont fait leur soumission sans difficultés. La dame de Beaujeu a réussi, en un temps record, à créer un « glacis » au sud de la Bretagne, jusqu'aux Pyrénées.

37 / Chapitre 1487

Le 4 mai, le roi est à Laval. La Bretagne est encerclée, l'invasion peut commencer.

Bibliographie sommaire

.

Bouchart Alain, Les grandes chroniques, 234. **Chombart de Lauwe**, Anne de Beaujeu, page 205. **Jaligny**, page 23.

Lobineau, Histoire, I page 764.

Morice, Histoire, II pages 173 et suivantes.

Pélicier, Anne de Beaujeu, pages 125 et suivantes, 132, 270. **Pradel Pierre**, Anne de France, page 83.

La Borderie, Histoire, tome 4, pages 529, 532.

LES GRANDS DU DUCHE, VOULANT CHASSER LES SEIGNEURS FRANCAIS SE LIGUENT CONTRE LE DUC. LA TRAHISON DE CHATEAUBRIAND.

Une nouvelle catastrophe frappe la Bretagne en mars 1487. Un des faits les plus navrants de notre histoire nationale. Les plus importants vassaux du duc trahissent leur souverain une fois de plus. Cette trahison initie le long processus par lequel la Bretagne va être envahie, puis soumise.

Le duc François s'étant entouré des Français, et les ayant introduits dans son conseil, les barons et les hauts seigneurs bretons ne supportent pas la présence de ces étrangers, qui leur font ombrage. Exclus du pouvoir, ils cherchent les moyens de les chasser. Le trésorier Landais mort, plusieurs personnages ont pris une place importante dans l'entourage du duc : le prince d'Orange, le comte

de Comminges, le cardinal de Foix. Les barons bretons, jaloux, mettent en avant, hypocritement, les prétendus intérêts du Duché : le roi de France, prétendent-ils, n'appréciant pas que le duc ait accordé la protection à ses « malveillants », menace d'envahir le duché. En réalité, il s'agit pour eux de faire place nette, dans leur intérêt, et de reprendre en mains le gouvernement du duché ; tout comme lors de la ligue qui s'est formée en France quelques mois

38 / Chapitre 1487

auparavant, il s'agit pour eux de se réapproprier les avantages liés à l'exercice du pouvoir.

Malgré leurs alliances avec des familles françaises, ces grands seigneurs bretons sont malgré tout très chauvins, et détestent la France. En mars, ils se réunissent chez la très puissante dame de Chateaubriand, gouvernante d'Anne de Bretagne, dans son château, pour aviser de la situation, et des moyens de se débarrasser des importuns . Tous les grands seigneurs sont présents : outre la dame de Chateaubriand, le maréchal Jean de Rieux, chef des armées bretonnes, Jean vicomte de Rohan, principal seigneur du duché et beau frère du duc, son frère Pierre de Rohan, seigneur de Quintin, François d'Avaugour fils bâtard du duc ... Au total, une cinquantaine de conjurés, c'est-à-dire tout ce que le duché compte de personnages importants. (Les principaux conspirateurs sont énumérés par Lobineau page 765, et par La Borderie page 530).

La dame de Beaujeu, avisée de la situation par ses espions, et comprenant le parti qu'elle peut en tirer, leur envoie en ambassade le sieur du Bouchage, et le cardinal-archevêque de Bordeaux, André d'Épinay, autre transfuge breton, débauché par Louis XI, jadis compromis dans l'assassinat de Gilles de Bretagne, et utilisé par Louis XI contre la Bretagne. Jean de Serre (page 215) écrit :

« Le roi trouve que c'est un bon expédient pour les pousser à s'entre-défaire eux-mêmes, afin de les écraser plus facilement ensuite. Dans cette intention, il leur envoie le cardinal de Bordeaux, et le sire du Bouchage, s'adressant à Rieux, maréchal de Bretagne. Il les charge de leur offrir des hommes et des moyens pour chasser les Français hors de Bretagne » .

N'ayant pas eux-mêmes suffisamment de soldats pour conduire l'opération, on leur promet, en effet, de les aider à chasser de Bretagne les « malveillants » du roi, en leur envoyant des hommes d'armes, après quoi, la place étant nettoyée, les troupes rentreront en France avec leurs prisonniers. Les termes de cet accord, connu sous le nom de « traité de Chateaubriand », sont clairs :

- Le roi, qui prétend avoir des droits sur le duché – **nous verrons, démonstration juridique parfaite à l'appui, qu'il n'en a**

aucun -, s'engage à ne formuler aucune réclamation quant à la succession du duc pendant toute la durée de l'expédition. Il

39 / Chapitre 1487

mettra en sommeil ses revendications sur ses droits prétendus à la succession du duc François.

- Les Français n'enverront en Bretagne que peu de troupes : 400 lances (soit 600 hommes), et 4000 hommes de pied.

- Le roi ne mettra le siège devant aucune des villes dans lesquelles le duc se sera retiré.

- Il ne mettra le siège que devant les villes désignées par le maréchal de Rieux.

- Les armées françaises ne pilleront pas le pays, et paieront à leur juste valeur tous

les vivres qui leur seront fournis.

• Les armées, une fois capturés le duc d'Orléans, le comte de Dunois, le comte de Comminges et quelques autres, se retireront en France « sans difficulté ».

Les barons et hauts seigneurs bretons, naïfs ou stupides, viennent de tomber dans le piège tendu par les Français, qui ont menti,

d'une manière grossière : se fiant à la parole de l'ennemi, **ils**

viennent de signer l'arrêt de mort du duché. La division et les querelles internes des Bretons l'ont emporté, une fois de plus. Cette fois, les conséquences vont être dramatiques : la situation ne pourra plus être maîtrisée, le glas de la Bretagne indépendante a sonné, pour de longs siècles. Rieux, chef des armées bretonnes, le vicomte de Rohan, beau-frère du duc, la comtesse de Dinan, gouvernante d'Anne de Bretagne, ont cru dans les promesses de l'ennemi, et vont combattre avec lui contre leur propre pays. Ceci dans le souci de leurs seules ambitions, et leurs intérêts personnels. Leur attachement à la Bretagne, pourtant, ne fait aucun doute. Leur but est de retrouver leur influence auprès du duc, en aucun cas de remettre le duché au roi de France, qui est honni de tous.

Ce traité, d'après Alain Bouchart, signe la « totale destruction du pays, et aussi du duc ».

BIBLIOGRAPHIE. Bouchart Alain, 234.

Chombard de Lauwe, Anne de Beaujeu, Paris, page 213. **Morice**, II, 164, 165.

40 / Chapitre 1487

La Borderie, 528, 529, 530. **Lobineau**, 765.

Pélicier, page 133. **Planiol**, tome III, page 7.

La trahison de François d'Avaugour. Un autre malheur frappe le duché, ce même mois de mars 1487 : *le fils naturel du duc, frère*

adultérin de la princesse Anne de Bretagne, le bâtard d'Avaugour, dont le souverain a fait le premier baron du duché, trahit la Bretagne au profit des Français. (Morice, III 368). Ce prince est le fruit des amours illégitimes du duc et de sa maîtresse Antoinette de Maignelais - qui lui donne d'ailleurs deux autres enfants prénommés Antoine et Françoise. Seigneur de Clisson par la grâce de son père, – dont la formidable forteresse est encore conservée aujourd'hui –, il ouvre les portes du château aux armées françaises. Sans avoir livré le moindre combat, les Français, avec les autres places mises à leur disposition par les conjurés, sont en possession des forteresses principales du sud et de l'est de la Bretagne. Trahi par son propre fils, le duc envoie des hommes d'armes à Clisson, et le prive de la capitainerie de Saint-Malo, qu'il lui avait attribué quelque temps auparavant.

Cette trahison que Chombard de Lauwe qualifie d'odieuse (page 213) est expliquée, selon les auteurs, par trois raisons :

- Le duc a refusé que son fils épouse la soeur du vicomte de Rohan, son principal vassal et son principal ennemi, mariage qui aurait accru sa richesse, et sa nocivité, en renforçant ses prétentions à la succession au trône ducal, alors que ses demi-soeurs Anne et Isabeau ont été solennellement reconnues comme seules héritières en 1486.
- François II s'est montré très réticent à l'acceptation par son fils du collier de l'ordre de Saint-Michel que lui a proposé le roi de France. Il finit par accepter, mais à contre cœur. Les raisons du duc sont légitimes : le chef de l'ordre de Saint-Michel n'étant autre que le roi, les statuts font obligation aux membres de l'ordre de lui obéir, en cas de guerre, notamment, ce qui laisse entrevoir de graves difficultés futures avec le royaume, si la guerre advient.

Louis XI avait proposé à François II d'entrer dans l'ordre des Saint-Michel, créé en 1469. Répondant avec hauteur au roi de France, en invoquant plusieurs raisons : un Souverain aussi considérable qu'un Duc de Bretagne, ne peut se commettre au sein de cet ordre avec des seigneurs français, dont certains, à ses yeux, sont trop peu de chose (ceci est dit en des termes plus diplomatiques, mais d'une manière très claire); les statuts de l'ordre placent les membres de celui-ci sous la sujétion du roi, ce que ne peut accepter Le Duc de Bretagne, qui a la charge de toute sa nation, et qui (en raison de son importance), ne peut aller à la guerre sans (une) grande armée, et sans (une) grande compagnie, car il mettrait en danger sa personne et son pays « . Cette réponse, très motivée, rédigée par le gouvernement breton, est un véritable exposé de ce que sont la Bretagne, sa Constitution, et sa philosophie politique.

41 / Chapitre 1487

- Des promesses de gratifications ont été faites à Avaugour, s'il prend le parti des Français ; entre autres choses, probablement, de l'aider à succéder à son père sur le trône de Bretagne, lorsque celui-ci décèdera.

Dès le 11 mars 1487, un mandement de François II ordonne à tous les nobles et francs archers de l'évêché de Nantes de se rendre à Clisson, pour y réduire le château dont le sieur d'Avaugour lui a refusé l'entrée, et où il a introduit des Français (Pélicier page 133).

Bouchart Alain, Les grandes chroniques, 234. **Chombart de Lauwe**, Anne de Beaujeu, page 213.

Contamine Philippe, *L'ordre de Saint-Michel au temps de Louis XI et de Charles VIII*, Bulletin de la société des antiquaires de France, année 1978, pages

212-238.

Questions d'histoire de Bretagne, 107^{ème} congrès national des sociétés savantes, Brest,

1982, pages 207 à 227.

Jaligny, page 23.

La Borderie, page 530.

Lobineau, Histoire, I pages 765, 766. **Morice**, Histoire, II, page 367.

Pélicier, Anne de Beaujeu, page 133. **Pradel Pierre**, Anne de France, page 85.

LES FRANÇAIS TRAHISSENT LEURS ENGAGEMENTS, ET ENVAHISSENT LA BRETAGNE. (MAI 1487).

De nombreux lecteurs pensent que le droit international n'existe pas lorsque les armées françaises font irruption dans le duché au mois de mai 1487. Ils pensent qu'à cette époque, seule la force commande et décide, et qu'il suffit qu'un prince possède une armée plus forte que celle de ses voisins pour les envahir, et s'emparer de leurs biens et de leurs terres. Il n'en est rien. Le droit de la guerre et de la paix est en gestation depuis de longs siècles. Au moyen âge, les grands principes du Droit international sont largement en place. Quiconque a lu Hugo Grotius – personne dans l'université de Bretagne, donc -, sait que les auteurs grecs, romains et d'autres ont déjà énoncé les grands principes qui, peu à peu, vont constituer la trame du droit international actuel. L'important, ici, réside en un précepte admis par tous, même s'il est loin d'être appliqué : on n'envahit pas un pays souverain n'importe comment, certainement

42 / Chapitre 1487

pas parce qu'on possède une armée puissante. Pour entrer en guerre, surtout contre un voisin pacifique, **il avoir des raisons**

plausibles, et juridiquement fondées au regard de la communauté internationale.

Toute guerre qui ne se conforme pas à ces principes est qualifiée d'« **injuste** », et de non conforme au droit divin, aux principes humains élémentaire, au droit des hommes et des peuples. C'est strictement le cas de cette guerre d'invasion de 1487, ce qui explique que *tous les pays européens concernés vont condamner la France, d'une manière répétitive, dans des termes très sévères*. Lorsque les Français prétendent que l'invasion de la Bretagne, en 1487, est motivée par l'asile donné aux nobles révoltés, accueillis par le duc François II, ils mentent d'une manière. Leur but, depuis des années va se dévoiler rapidement : il s'agit pour eux s'emparer de la Bretagne et de l'asservir.

Le droit d'asile. La théorie de la guerre juste. En accordant le droit d'asile à quelques seigneurs français, le Duc ne fait que son devoir. Ce droit est traditionnel, et d'ailleurs multilatéral. On en

trouve des traces dans Grégoire de Tours, qui relate les conditions dans lesquelles (au 6^{ème} siècle), le Franc Chramme trouva refuge chez le breton Conomor, dans le Poher. La France, de son côté, agit de même, en accueillant sur son sol les seigneurs mécontents fuyant leur pays, et pas seulement la Bretagne. Au cours des décennies qui ont précédé, elle a, notamment, accueilli nombre de Bretons, en particulier les ennemis les plus virulents du Duc, en particulier le Vicomte Jean II de Rohan, le grand maître de l'hôtel du duc, l'amiral du Fou. La France se saisit de ce prétexte, qui n'est en aucun cas une raison légitime de guerre. La présence de quelques seigneurs français en Bretagne ne peut porter préjudice à la couronne de France, puisqu'ayant

laissé leurs biens dans le royaume – et qu'ils en sont confisqués rapidement par décision du roi, ils n'ont ni armée ni les moyens de combattre les énormes forces mobilisées par le roi de France. Ne possédant rien en Bretagne, ils ne sont guère utiles pour la défense du duché. Au demeurant, avant la fin de l'année, un procès en crime de lèse majesté est mis en œuvre à leur encontre par la dame de Beaujeu ; condamnés à mort au cours de l'année suivante, émasculés, ils sont sans danger pour le surpuissant royaume de France. La disproportion des forces entre le duché et le royaume rend ridicules les motifs fallacieux invoqués par la France.

43 / Chapitre 1487

Lobineau, 765,

Morice, II, 162, 165, III, 571, 574, 598, 628

La théorie de la guerre juste n'est pas une théorie récente ou formalisée tardivement. C'est, au contraire, un concept très ancien. Ce n'est, en aucun cas, une théorie imaginée par le pape Jean Paul II, comme on a pu le lire dans les sites bretons, pour condamner les Bush père et fils d'avoir donné ordre aux armées américaines d'envahir l'Irak, en 1991 et en 2003, à seule fin de s'emparer des richesses pétrolières de ce pays, en violation manifeste du Droit international. Sans en faire remonter l'origine au Code d'Hammurabi, qui condamne la violence exercée par le fort sur le faible ; elle est déjà évoquée par Cicéron. On admet qu'elle a été codifiée par Saint Augustin d'Hippone au quatrième siècle. Les écrits de ce père de l'église permettent d'affirmer que la théorie de la guerre juste est presque complète sous sa plume. Les auteurs nombreux qui écrivent après lui ne font guère que préciser ou développer certains points. Plusieurs théoriciens en définissent les contours, notamment Vitoria, Suarez, Saint Thomas d'Aquin, Raymond de Pennafort, Grotius. Plus près de nous, des auteurs comme Holmes Robert L., Michael Walzer (*Just and unjust War*, 1977), Bertrand Lemennicier (*La notion de guerre juste, Le Québec libre*, 12 avril 2003), ont repris cette théorie, et la complètent, notamment sur le point de savoir si une guerre "préventive" peut prétendre être qualifiée de "juste", ou si elle est injuste par nature.

Au moment où se préparent les invasions de 1488 et de 1491, *les théologiens et les juristes savent parfaitement ce qu'est une guerre juste et une guerre injuste*. La connaissance qu'en ont les lettrés et les clercs du temps – en particulier les proches conseillers des princes -, est telle, que ce sont ces considérations de morale et de droit international qui, en plein Conseil royal, ont abouti, la Bretagne écrasée et détruite par les Français en 1488, à bénéficier d'un "sursis" de trois ans, jusqu'au coup fatal de 1491.

44 / Chapitre 1487

Une guerre est dite juste lorsqu'elle remplit les conditions ci- après :

1 – Elle ne peut être initiée que par l'autorité légitime, c'est-à-dire le Prince, celui qui détient les attributs de la souveraineté.

Les auteurs – presque toujours des clercs – n’ont pas tenté d’interdire la guerre. L’espèce humaine n’est pas assez sage pour pouvoir l’interdire, et n’a aucun moyen pour ce faire. Celle-ci,

disent-ils, est **dans tous les cas un mal en soi**, par les malheurs qu’elle engendre. Mais elle est parfois nécessaire, ne serait-ce que

pour défendre des droits légitimes, et pour se prémunir d’une invasion injuste. Du moins doit-on en limiter l’usage le plus possible. La première restriction est d’en interdire l’usage aux particuliers. Quiconque dispose d’une armée – parce qu’il a les moyens financiers de lever des soldats et de les payer – n’est pas autorisé à faire la guerre pour s’approprier les biens et territoires d’autrui ; il peut seulement mettre ses troupes au service d’un souverain légitime, habilité, lui – si les autres conditions sont réunies -, à déclencher une guerre.

2 – Pour être légitime, la guerre doit avoir un but juste. Une guerre d’invasion, qui a pour seul objet de s’emparer de territoires appartenant à d’autres nations ou à d’autres princes, est, *par nature même* une guerre injuste. Comme le dira le chancelier de France en 1488, après Saint-Aubin-du-Cormier, alors qu’Anne de Beaujeu se prépare à désarticuler la Bretagne vaincue, et de s’emparer pour son propre compte du comté de Nantes, une telle manière de faire est indigne : c’est *un vol – une volerie dans le langage du temps*. En revanche, lorsqu’il s’agit de récupérer un territoire qui a été injustement annexé, la nation victime de cette iniquité est autorisée à le récupérer par les armes.

(Si donc la Bretagne, en 2018, possédait une armée, elle pourrait légitimement récupérer la Loire Atlantique et Nantes par la force : mais les Bretons sont pacifistes, et n’ont plus d’armée depuis les invasions françaises; de plus : la colonisation les a transformés en moutons).

3 – Les moyens mis en oeuvre par le pays qui déclenche ou initie la guerre doivent être proportionnés au but à atteindre. Tout d’abord, il doit tenter de trouver un accord d’une manière pacifique, pour empêcher ou pour mettre un terme au conflit armé, par voie de négociations. Ce qui sera refusé à de multiples reprises à la Bretagne envahie, nous allons le voir, jusqu’à l’imposture de 1491 : le mariage forcé de la

45 / Chapitre 1487

duchesse Anne avec son ennemi. Les armes ne peuvent et ne doivent être utilisées qu’après avoir épuisé tous les moyens pacifiques de régler les conflits ; et l’on doit les déposer dès lors qu’on s’est mis d’accord sur une solution pacifique, que l’on doit rechercher à tout prix. Lorsqu’il s’agit de récupérer quelques fuyards évaporés de l’autre côté d’une frontière, on n’envoie évidemment pas 10 000 hommes pour s’en emparer, ce que fait la France en 1487 ! Encore convient-il d’insister sur le fait que nul n’a le droit, depuis longtemps, de franchir les frontières bretonnes sans l’accord explicite du gouvernement breton, la Bretagne étant

souveraine, totalement, et ayant seule le monopole de l'exercice de la contrainte et de la force à l'intérieur de ses frontières.

4 – Chose qui peut paraître étrange, *le but de la guerre n'est pas la guerre, mais la recherche de la paix*. Une fois corrigée l'injustice ou l'iniquité qui a motivé la guerre, on doit à tout prix se mettre d'accord sur les termes de la paix, qui est le but recherché. Nous allons voir que la volonté de paix de la Bretagne existe dès avant l'invasion de 1487 – depuis longtemps, d'ailleurs -, et que toutes ses demandes – certaines signées par Anne de Bretagne elle-

même, *preuves à venir dans le présent exposé, qui est fort très documenté* -, vont se heurter à des refus intransigeants de la France, celle-ci n'ayant qu'un seul objectif : s'emparer de la Principauté de Bretagne, en aucun cas de faire la paix.

5 – *La paix doit être juste*. Une fois l'iniquité vaincue par les armes, les parties au conflit doivent se mettre à table, et discuter d'une *bonne*

paix. L'expression est souvent utilisée, à l'époque. Il est interdit au vainqueur d'écraser le vaincu. Ici encore, la conception qu'on les Français de cette « bonne paix » que le droit de l'époque impose à tout prince chrétien, est pour le moins étrange.

Nous allons voir, preuves à l'appui, que toutes ces conditions imposées par le droit du temps vont être violées par les Français, *d'une manière voulue, répétitive et consciente*. Et scandaleuse, car ils

savent ce qu'ils font, et pourquoi ils le font : **le mal**. Foncièrement malhonnêtes, ils ne vont jamais cesser d'utiliser les mêmes

procédés que Louis XI : le mensonge, la ruse, l'hypocrisie, l'absence de scrupules, le vol.

En quoi, *comme nous le répétons depuis des années*, il n'est plus possible d'écrire l'histoire, dans des cas comme celui-ci, sans connaître à fond le droit et les principes juridiques. Jean Kerhervé, marxiste, qui a insulté mes travaux, lui qui a induit et présidé tant de thèses, n'aurait-il pas été inspiré d'en patronner une sur les

46 / Chapitre 1487

conditions dans lesquelles la Bretagne a été détruite de 1487 à 1491 ?

Le lecteur novice, ou non informé, peut ici se poser la question : **la chancellerie française, la chancellerie bretonne sont elles réellement au courant, à cette époque, de ce que ont une**

guerre juste et une guerre injuste ? A-t-on réellement conscience que la guerre d'invasion de 1487 à 1491 est une guerre injuste,

comme telle gravement violatrice des « lois divines, civiles et canoniques ? » Et que les coupables encourent la damnation éternelle, selon ce qu'enseignent les papes et l'église ?

Sans aucun doute. Aucun doute non plus sur le fait que les Français triturent leur

argumentation, et violent le droit d'une manière réfléchie, voulue, consciente, pour tenter de se donner trompeusement raison, en usant de sophismes et de mensonges. Aucun historien breton n'a, nulle part, étudié ce problème à l'époque contemporaine.

Alain Bouchart, juriste et historien breton éminent, contemporain des faits, conseiller d'Anne de Bretagne, dans ses célèbres « Grandes chroniques de Bretagne », donne une définition parfaite de la guerre juste et de la guerre injuste, lorsqu'il relate – avec une honnêteté scrupuleuse, il convient de le souligner, pour condamner péremptoirement les agissements de la France (folio 104) :

« Il n'est permis à aucun chrétien, qu'il soit prince ou autre seigneur, d'envahir, d'assaillir, ni de prendre par la force les pays et les seigneuries, si celui qui donne l'assaut (= l'envahisseur, l'assaillant) ne possède ni droit ni titre prouvé. S'il le fait, il encourt la damnation éternelle de mort Ceux qui envahissent et assaillent sans droit ni titre les possessions de leurs frères chrétiens pour les mettre en leur obéissance, doivent être réputés en infraction avec la loi divine ».

Bouchart, auteur savant, cite ses sources, et n'affirme rien qui ne soit établi. Il écrit cela au 15ème siècle : sa dissertation, sur ce sujet, ne serait pas démentie par un auteur moderne, quant à la manière claire dont il l'exprime dans le vocabulaire de son temps.

Nous allons voir, en étudiant l'année 1488, et les années suivantes (1489, 1490, 1491), avec quel soin et quelle hypocrisie les Français vont essayer, par des sophismes, de justifier la guerre d'invasion de la Bretagne au regard de ces principes juridiques, qui sont - d'une

47 / Chapitre 1487

parfaite clarté -, en les détournant de leur signification. Le présent travail est en grande partie motivé par la nécessité de dire ce qu'ont été ces guerres d'invasion, et de lever définitivement les derniers doutes sur ce que furent les actes perpétrés en Bretagne par les Français de Louis XI et de Charles VIII.

Les guerres faites à la Bretagne

BIBLIOGRAPHIE.

Le DROIT INTERNATIONAL, rappelons le, n'est pas une création récente, comme on le croit

souvent. Il apparaît comme une nécessité dès que voisinent des peuples, des Nations et/ou des

Etats Souverains, et que, du seul fait de leur coexistence plus ou moins pacifique, ils sont dans

l'IMPERIEUSE NECESSITE d'élaborer des règles, des normes, qui leur permettent de régler au

moins une partie de leurs contentieux et conflits, la guerre n'étant pas, à quelque époque que ce soit, le meilleur moyen d'aboutir à des solutions. Les premières preuves de relations internationales attestées par des écrits - mais qui ont eu des antécédents plus anciens -, remontent **au 3^{ème} millénaire AVANT JESUS CHRIST**. Les archives administratives du royaume syrien d'Ebla documentent de nombreux échanges à caractère diplomatique.

(Dictionnaire de la civilisation mésopotamienne, Laffont, collection Bouquins, Paris, 2001, page 235).

En d'autres termes : le droit International - comme en font foi les innombrables traités et textes de négociations découverts en Mésopotamie, en Egypte et ailleurs - existe DEPUIS PLUSIEURS MILLIERS D'ANNEES.

Ainsi, le savant Hugo GROTIUS, auteur du monumental Traité sur le droit de la guerre et de la paix (*De jure belli ac pacis*) n'a pas créé le droit international au 17^{ème} siècle; il a seulement été l'un des grands théoriciens qui ont mis en formules des règles qui existaient bien avant lui, quoique souvent contradictoires (Son Traité, authentique chef d'oeuvre, est réédité aux Presses universitaires de France, collection "Quadrige", Paris, 2005, 868 pages).

Augustin (Saint), La guerre juste. Très nombreuses références sur la toile.

Bouchart Alain, Les grandes chroniques, f ° 104.

Contamine Philippe, *La guerre au moyen age*, Paris, sixième édition, janvier 2003, pages 420 à 432, et 449 à 459.

Contamine Philippe, La guerre de cent ans, Paris 2010, PUF.

Grotius Hugo, Le droit de la guerre et de la paix, Paris 2005, éditions PUF, collection Quadrige, pages 839, 840, 842.

Humbert Michel, Institutions politiques et sociales de l'Antiquité, Paris éditions de 1997, pages 223 et suivantes.

48 / Chapitre 1487

Bertrand Lemennicier, *La notion de guerre juste*, *Le Québec libre*, 12 avril 2003,

Luchaire Achille, Manuel des institutions françaises, Genève, 1979, page 228 et suivantes.

Nadeau, Julie Saada, Guerre juste, guerre injuste, Paris 2009, Puf. **Mélenec Louis**, 1488, Annus horribilis pour la Bretagne, publié

sur la toile.

Pennafort Raymond de, Reading and war, par Catherine Nall.

MAI 1487 : L'ARMEE FRANCAISE ENTRE EN BRETAGNE.

De 15000 hommes d'armes au début de la guerre d'invasion, les effectifs des armées françaises vont être augmentés année après année. A la fin du conflit, ils vont atteindre le chiffre phénoménal de 35 000, peut être 40000 hommes, davantage selon certaines sources. Les effectifs « utiles » des armées françaises seront presque *dix fois supérieurs à ceux de la Bretagne*.

L'armée bretonne, comparée à celle de la France, est très faible, quasiment misérable. Les Bretons se sont illustrés au cours de l'histoire, depuis des siècles, par des exploits guerriers nombreux. Déjà avant notre ère, au cours de ses deux expéditions dans l'île de Bretagne, César avait pu mesurer leur endurance et leur extrême combativité. Au neuvième siècle, les armées de Nominoé et de son fils Erispoé ont remporté des victoires spectaculaires sur les Francs. Le roi breton Salomon a réussi à inclure dans le royaume breton, d'une manière brève, le Cotentin, et un territoire allant jusqu'à Angers. Mais en cette fin du quinzième siècle, la puissance de la France est devenue telle, que la disproportion des forces ne permet pas aux Bretons de l'emporter, sans le concours d'alliés puissants. Le budget annuel de la Bretagne est voisin de 500 000 livres. Le budget du royaume de France est voisin de 5 millions de livres. Les dépenses affectées par la France à ses armées, représentent un dixième environ de son budget global, soit donc une somme égale à la totalité du budget annuel de la Bretagne. La partie est totalement inégale. Réduite à ses seules forces, la Bretagne ne peut pas

49 / Chapitre 1487

vaincre.

Au début de la guerre, en 1487, les Français étant entrés en Bretagne, le duc réussit à réunir à Malestroit 16000 soldats, presque tous des bretons de Basse Bretagne. Mais ces hommes ne sont ni bien armés, ni formés. Du reste, ils vont se débander presque aussitôt.

Lors du siège de Nantes, en juin et juillet 1487, les armées françaises pourront entourer la ville de 10000 hommes, chiffre considérable pour un seul siège. A la fin de la guerre, en 1491, la France aura dépensé 10 millions de livres, soit vingt fois le budget annuel de la Bretagne. Ces chiffres exceptionnellement élevés démontrent à quel point la détermination de la France de subjuguier la Bretagne est forte. La résistance féroce des Bretons, attaqués dans leur pays, va durer quatre années, ce qui est malgré tout exceptionnel.

La Bretagne n'a aucune intention de faire la guerre. Si le Duc François II a pris la tête d'une confédération de princes du royaume de France, au cours de la guerre dite « du bien public », en 1465, ce n'était pas pour envahir et détruire la France, mais bien parce que le roi Louis XI (qui est sur le trône de 1461 à 1483), a, dès le début de son règne, empiété sur les prérogatives traditionnelles des

grands, qu'il n'a cessé de chercher des querelles injustifiées à tous les princes de son royaume, en particulier au duc de

Bourgogne – son vassal pour plusieurs de ses seigneuries -, et au duc de Bretagne, prince souverain et étranger au royaume de

France, témoignant clairement, pour ce dernier, son intention d'empiéter sur ses droits, puis d'envahir son duché. Cette guerre passée et terminée par le traité de Caen, en 1465, n'a pas mis fin aux contentieux avec la France ; mais dans tous les conflits qui ont suivi, jusqu'à la mort du roi Louis XI, la France s'est inclinée et a dû reconnaître les droits immémoriaux des Bretons. La Bretagne n'aspire qu'à la paix. La disproportion des forces des deux protagonistes étant ce qu'elle est, le duc ne commettrait pas la folie de déclencher un conflit armé, qu'il n'a aucun moyen de remporter, la France ayant constitué de son côté des forces militaires considérables (Contamine Philippe, Paris 1980, La guerre au moyen age, PUF ; Jean Favier, Louis XI, Paris 2001, éditions Fayard, pages .. et suivantes). Le duc, selon les chroniqueurs, est « bon homme », il déteste les contentieux, et n'aspire qu'à mener une vie agréable, et n'a aucune intention de se lancer dans une aventure pareille, qui serait un désastre pour son pays.

50 / Chapitre 1487

Dès le franchissement des frontières bretonnes par leurs armées, les Français abattent leurs cartes. Depuis des années, ils se tenaient prêts à envahir le duché : appelés par les Bretons eux-mêmes, pour se débarrasser des princes français qui ont trouvé asile à Nantes, l'occasion est inespérée : elles vont le faire, et causer des dégâts sans précédent. Crédules, accordant foi aux promesses des Français, persuadés qu'il vont s'emparer des seigneurs français en fuite, puis se retirer, les Bretons réunis à Chateaubriand leur ouvrent les portes du Duché, et mettent à leur disposition leurs forteresses et leurs soldats. La situation est burlesque. Les armées déversées par les Français sur la Bretagne n'ont rien à voir avec le corps expéditionnaire dont les effectifs ont été fixés d'un commun accord. Au lieu des 4000 hommes promis, leur nombre atteint rapidement 10000, puis, l'année suivante, 15000 soldats. Ils trainent avec eux une puissante artillerie, très moderne, qui va se révéler très meurtrière.

Les armées françaises sont divisées en trois corps, confiés à trois généraux expérimentés : Albon de Saint André, le comte de Montpensier, Louis de la Trémoille. Ce dernier a été marié peu de temps auparavant à la fille du comte de Montpensier, qui se trouve être aussi la nièce de la dame de Beaujeu (Pélicier, page 133). En dépit de sa jeunesse, il est déjà un personnage important.

Les Bretons leur ouvrent les portes de Chateaubriand – qui appartient à Françoise de Dinan, et celles de la forteresse d'Ancenis, qui appartient au maréchal de Rieux, chef des armées bretonnes. Mais au lieu de s'emparer des « malveillants » du roi, puis de se retirer en France avec leurs prisonniers, les armées françaises pénètrent dans le centre de la Bretagne, pillent, tuent, ruinent les fermes et les campagnes, s'emparent du bétail, violent les femmes. Aucune compensation ou réparation n'est

versée aux victimes ni aux seigneurs concernés, contrairement aux promesses faites à Chateaubriand. Plusieurs des seigneurs bretons qui ont pactisé avec l'ennemi, sont épargnés par la fureur des soldats français (plusieurs lettres en font foi). Pour les autres, c'est trop tard, le mal est fait. Le roi, qui a donné ses scellés à l'accord de Chateaubriand, dès les premiers jours de l'invasion, a trahi sa parole.

Pélicier commente :

51 / Chapitre 1487

« A peine Charles VIII a-t-il juré l'exécution du traité de Chateaubriand, qu'il viole sa parole ».

Ce n'est qu'un début. Cette violation du droit dès le début des opérations va être suivie de beaucoup d'autres : tous les engagements solennels pris par les Français au cours de cette guerre seront bafoués, comme nous allons le voir.

Bouchart Alain, Les grandes chroniques, 235.

Chombart de Lauwe, Anne de Beaujeu, pages 216 et suivantes.

Choffel Jacques, Le dernier duc de Bretagne, Paris 1977, pages 241 et suivantes.

Contamine Philippe, La guerre au moyen-âge, Paris.

Favier Jean, Louis XI page

Giry-deloison Charles, Henry VII et la Bretagne, in 1491, la Bretagne, terre d'Europe, pages 224 et 225

Jaligny, pages 26, 27.

Labande-Mailfert Yvonne, Charles VIII, pages 65 et suivantes.

Lepage Dominique, **Nassiet Michel**, L'Union de la Bretagne à la France,

Morlaix, 2003.

La Borderie, Histoire, tome 4 page 532. **Lobineau**, Histoire, I pages 766, 767. **Morice**, Histoire, II pages 167 et suivantes. **Pélicier**, Anne de Beaujeu, page 133.

Pradel Pierre, Anne de France, pages 86, 87.

LE DUC REUNIT SES ARMEES A MALESTROIT. IL SE REFUGIE A VANNES, PUIS AU CROISIC. POURSUIVI PAR LES FRANCAIS, IL S'EMBARQUE POUR NANTES.

Les troupes françaises arrivent très rapidement au centre de la Bretagne. Elles mettent le siège devant Ploermel. Cette ville n'est pas en mesure de résister. Les murs cèdent quasi immédiatement sous les coups de l'artillerie : carnage, viols, pillage, destructions se poursuivent. Nouvelle violation, donc, des promesses françaises, les français s'étant engagés à n'agir qu'avec l'accord du maréchal de Rieux.

52 / Chapitre 1487

Le duc réunit ses armées à Malestroit. Il s'y rend en personne pour les commander, accompagné du duc d'Orléans et du comte de Lescun-Comminges. Le prince

d'Orange, son neveu, est resté à Nantes, pour y diriger les affaires en son absence. Les effectifs bretons peuvent paraître aussi nombreux que les Français : près de 16 000 hommes. Depuis des années, les armées françaises, très aguerries, ont combattu les troupes de Maximilien dans les Flandres, et sur d'autres terrains. Pour comble de malheur, un gentilhomme de Basse-Bretagne, le sieur du Méné – qui jadis a servi le roi Louis XI -, convainc les troupes bretonnes, que le duc est manipulé et gouverné par les Français auxquels il a donné asile, et que leur présence dans le duché va attirer la foudre sur le pays. Ce n'est pas vrai : la présence des Français à la cour ducale n'est en aucun cas la cause de l'invasion, elle n'est qu'un prétexte. Mais les Bas-bretons se débandent, et regagnent leurs foyers. Les

« armées » bretonnes fondent à vue : il ne reste bientôt plus au duc que 4000 hommes.

Le duc, avec ses effectifs désormais très faibles, va chercher refuge à Vannes, ville assez bien fortifiée – du moins le croit-on. Les Français se sont engagés à ne pas attaquer les villes dans lesquelles le duc se sera retiré. Cette promesse est aussi fallacieuse que les autres. Ils se dirigent à vive allure vers Vannes pour assiéger la ville et, pensent-t-ils, s'emparer de la personne du duc. La nouvelle parvient rapidement à Nantes. Le prince d'Orange, lieutenant général, qui était resté dans la capitale, se transporte au Croisic. On arme dans la précipitation une flottille, qui navigue aussitôt vers Vannes. Le duc y embarque avec son entourage, laissant derrière lui ses « bagues » (= ses affaires, ses bagages). Après deux ou trois jours passés au Croisic, il s'embarque à nouveau, cette fois pour se réfugier dans sa capitale : la ville très fortifiée de Nantes. Un climat de panique règne dans les rangs bretons, non sans raison. Le roi, persuadé que la destruction du duché est proche, écrit, dans les instructions rédigées à Ancenis le 24 juin aux ambassadeurs qu'il envoie à Gênes : « *le roi espère avoir en brief (avant peu) mis fin au fait de Bretagne* » (Pélicier 136).

Il se flatte : Nantes va résister héroïquement jusqu'au 6 août, et le duché va réussir à s'opposer aux Français encore quatre longues années.

Bouchart Alain, Les grandes chroniques, 235, 236. **Chombart de Lauwe**, Anne de Beaujeu, page 216.

53 / Chapitre 1487

Jaligny, page

Lobineau, Histoire, I page 767.

Morice, Histoire, II pages 167 et suivantes. **Pélicier**, Anne de Beaujeu, pages 133, 134, 135, **Pradel Pierre**, Anne de France, page 89.

La Borderie, Histoire, tome 4 page 532.

(1) Note sur le droit d'asile. Le droit d'asile fait partie de l'histoire du monde. Il est dans la nature des choses que les personnes menacées aillent chercher refuge là où on leur accorde protection. Il existe dans toutes les périodes de l'histoire, y compris

dans l'antiquité, sous des formes diverses, même dans Les sociétés peu évoluées.

Saint Augustin est considéré comme le théoricien du droit d'asile, qui est généralement respecté chez les princes chrétiens. L'église l'admet, y compris pour les criminels, qui peuvent trouver refuge dans les églises, très tôt dans l'histoire. Le plus souvent, c'est dans un pays voisin, ennemi du pays que l'on fuit, que l'on cherche protection. L'asile donné par les Bretons aux ennemis du roi de France et aux anglais est traditionnel. L'inverse est vrai : les Bretons menacés par le gouvernement ducal, s'enfuient – s'ils le peuvent ! – et, le plus souvent, se dirigent vers la France ou vers l'Angleterre, plus rarement vers l'Espagne ou l'Italie. L'abbé Irail, dans l'introduction de son ouvrage sur Anne de Bretagne, qui pour l'époque, est mieux informé que les historiens bretons actuels, ne contient que peu d'erreurs, affirme que la Bretagne était, de tous temps, « l'azyle des persécutés ».

Le duc François II a accordé l'hospitalité à des hôtes de marque : le propre frère de Louis XI, Charles de France, duc de Guyenne ; Henri Tudor, futur roi d'Angleterre ; d'autres encore. Mais le droit d'asile existe partout en Europe. Louis XI, fuyant les armées de son propre père Charles VII, quitte brusquement le Dauphiné, et s'enfuit chez le duc de Bourgogne son oncle, en 1456, qui met à sa disposition le château de Genappe, près de Bruxelles, et lui sert une pension élevée plusieurs années durant. Il reste six ans sous la protection

de son oncle ; il n'est pas question, de le renvoyer à son père le roi Charles VII, qui d'ailleurs étudie la possibilité de transférer ses droits à la couronne royale à son frère Charles de Berry. Lorsque le trésorier Landais envisage de restituer à l'Angleterre Henri Tudor, comte de Richmond, réfugié en Bretagne depuis quatorze ans, celui-ci s'enfuit en France, et y trouve un autre asile, avant de vaincre son adversaire anglais, sur le terrain de bataille, en 1485.

54 / Chapitre 1487

Richard III tué, Henry VII devient roi de son pays. Reprocher au duc de Bretagne d'avoir accueilli quelques seigneurs français, qui viennent y mettre leur vie à l'abri, et invoquer ce prétexte absurde pour envahir la Bretagne, n'a aucun sens. Les devoirs chevaleresques du duc, l'obligent à les accueillir, et à les protéger. Cette attitude est conforme à l'honneur du temps. François II se serait déshonoré devant toute l'Europe s'il avait accepté de renvoyer chez eux ces hommes qui se plaçaient sous sa protection.

L'échange des hommes, des talents, des compétences, dans ce monde féodal, est une pratique courante ; non seulement elle fait partie des bonnes relations entre voisins, mais aussi des obligations qui résultent du contrat féodal : *l'auxilium*, ou aide réciproque. Mais les Français, sous le règne de Louis XI, vont beaucoup plus loin que de donner asile à des Bretons. De longue date, ils débauchent les hommes qui sont susceptibles de les servir, dans le but d'exploiter les fidèles des rois et princes voisins, de manière à les affaiblir, et là où cela peut se faire, de s'emparer de leurs

biens et de leurs terres. Les échanges consentis librement de nation à nation ou de seigneur à seigneur dans le cadre de l'assistance féodale mutuelle, ne doivent pas être confondus avec les pratiques éminemment malsaines de Louis XI et de sa fille la dame de Beaujeu. Lorsqu'Arthur de Bretagne, qui deviendra plus tard le duc Arthur III, en 1457, se voit proposer de devenir connétable de Charles VII, roi de France, en 1425, ce n'est en aucun cas parce que le duc de Bretagne est le vassal du roi de France, mais en vertu du contrat d'alliance qui existe alors entre les deux pays. Dans le cas d'espèce, cela ne se fait pas sans mal. Le roi de France doit demander son accord à Jean V, duc régnant en Bretagne, celui-ci doit lui même demander l'accord du gouvernement breton, qui émet d'ailleurs de fortes réserves, (voir le chapitre capital, publié sur la toile : Mélenec, l'hommage des ducs de Bretagne). Et lorsque Arthur, à la mort du duc Pierre II, en 1457, devint duc à son tour, son gouvernement le prie de renoncer à son ancien titre de connétable de France. Ce qu'il refuse, d'ailleurs. (Cosnard, page 85 ; Morice, I, 494 ; Preuves, II, 1147).

La cérémonie de l'hommage n'est rien d'autre que la concrétisation matérielle d'un contrat d'alliance, entre deux hommes libres, agissant de leur pleine volonté. C'est, disent les juristes, *un contrat synallagmatique*, c'est à dire une convention qui comporte des obligations égales et symétriques pour les deux parties. L'homme qui prête l'hommage à un seigneur lui doit trois sortes

55 / Chapitre 1487

d'obligations : *ne pas lui nuire* ; *l'auxilium* (l'aide, en cas de danger notamment) ; *le concilium*, c'est à dire le devoir de conseil. Ces obligations sont identiques pour les deux parties. Le seigneur auquel l'hommage est prêté contracte strictement les mêmes obligations à l'égard de celui qui a prêté l'hommage. *Le contrat vassalique*, écrit Ganshof « *est un contrat synallagmatique. Il crée par conséquent des obligations dans le chef des deux parties ... le seigneur auquel on prête hommage, doit aussi, dans tous les domaines, rendre la pareille à celui qui lui a prêté fidélité* » . (pages 134 et suivantes)

La liste des Français venus demander asile au duc de Bretagne, en 1487, est très courte. La liste des

Bretons débauchés volontairement par Louis XI, est longue. Commynes explique comment cet homme diabolique, se tenant informé de tout ce qui se passe dans les pays voisins, connaît aussi les hommes de valeur qui s'y trouvent, et comment, au prix de la trahison à l'égard de leur pays, il les attire chez lui par de l'argent, des terres, des bénéfices, des fonctions honorifiques ou

lucratives. La corruption des hommes de talent bretons et bourguignons fait partie du « système » de gouvernement de Louis XI, puis de sa fille Anne de Beaujeu, agissant au nom et sous couvert de Charles VIII son frère. Il s'agit d'attirer volontairement les hommes du duc de Bretagne, pour se servir de leurs compétences et de leur situation éminente, à seule fin d'affaiblir le duché, puis de

préparer son invasion. La Borderie cite de nombreux noms de seigneurs qui ont quitté le service de leur pays pour céder aux « propositions » rémunératrices – mais malhonnêtes de Louis XI : Jean II de Rohan, beau-frère du duc, Tanguy du Chastel, grand maître de l'hôtel, Yvon du Fou, Rolland de Lescouët, Pierre de Rohan, seigneur de Gié, Rolland de Pontbriand, André de Laval, maréchal de Lohéac, Olivier de Coëtivy ... La liste n'est pas limitative. Tous ces personnages occupent des positions ou des fonctions importantes dans le duché. Louis XI, en somme, fait de la « prospection », comme un *chasseur de tête de nos jours* : « *il connaissait toutes gens d'autorité et de valeur en Angleterre, Espagne, Portugal, Italie, Bourgogne et Bretagne...* », écrit Commynes. Même rebuté, il revenait à la charge pour les convaincre de venir le servir, c'est à dire de trahir leur pays et leur prince naturel.

Louis XI, puis sa fille la dame de Beaujeu, s'attaquent même à des membres de la famille ducale. Parmi eux : Jean II de Rohan, beau-frère du duc, Jean de Chalon, prince d'Orange, neveu du duc et cousin germain d'Anne de Bretagne, plus étonnant encore : François d'Avaugour, fils naturel du duc et demi-frère d'Anne de Bretagne,

56 / Chapitre 1487

Jean de Rieux, chef des armées bretonnes (!) Plusieurs hauts seigneurs bretons sont pensionnés par le roi de France : les chiffres de ces pensions ont été publiés maintes fois, à partir des travaux de Leroux de Lincy.

Le procédé est toujours actuel : en 2014, plus de vingt parlementaires « bretons » votent le soi-disant « découpage » de la Bretagne, à seule fin de conserver leur siège au parlement – et les prébendes additionnées à ces fonctions quasi-inutiles -, en violation de la volonté très affichée des Bretons de voir rétablir l'intégrité territoriale de leur pays, et de leurs promesses électorales. Ces « élus » savent que s'ils n'obéissent pas au pouvoir, ils seront **virés**. **Et alors, finies les vaches grasses, car**

ils ne seront pas reconduits dans leurs prébendes ! Plus jeune, j'ai eu les confidences de plusieurs députés, dont celui de Hervé Nader, alors député de Quimper (voir ce nom par Internet). Cet homme honnête fut « viré de son parti », pour avoir voté la censure du gouvernement Pompidou, en 1962, et ne fut pas réélu aux élections suivantes. Marylise Lebranchu a déclaré publiquement avoir été menacée par un premier ministre de se voir opposer aux élections un candidat qui empêcherait sa réélection. (Il s'agit de Valls, ce qui ne surprendra personne). Le remarquable Yvan Blot, ancien député, a beaucoup parlé sur ces mœurs du monde politique français. On sait aussi les pressions que subissent les maires pour les empêcher de donner leurs signatures lors des élections présidentielles, aux Le Pen, notamment. Etc. Un vrai pays des droits de l'homme ! Il y a seulement dix ans, la population anesthésiée croyait encore que les élections sont synonymes de démocratie. Aujourd'hui, tous les citoyens sont au courant. Honnies soient ces abominables pratiques, qui ne sont pas celles des jeunes Bretons qui, pour beaucoup, sont encore des idéalistes.

En 1487, les Français, en prétendant qu'ils veulent seulement s'emparer des quelques seigneurs qui ont trouvé refuge auprès du duc François II, mentent sciemment, lorsqu'ils invoquent ce prétexte absurde, pour faire entrer 10 000 hommes, puis 15 000 dans le duché : une bombe atomique pour écraser une puce ! Les Français vont beaucoup plus loin, sous le règne de Charles VIII : ce sont des spécialistes de la violation des règles de droit, comme nous allons le démontrer.

(1) Voir le chapitre capital, publié sur la toile : Mélenec, L'hommage des ducs de Bretagne). Il y eut de fortes réticences en

Bretagne à la nomination de Arthur, oncle du duc Pierre II, aux hautes fonctions de connétable de France. Le duc, son chancelier, son gouvernement, les Etats de Bretagne furent sollicités de donner leur avis et leur consentement, dans les formes légales et constitutionnelles : le duc n'accorde son aide à la France *que de sa propre volonté, et seulement lorsqu'il y consent*. (voir Planiol, tome 3, pages 51 et suivantes, et l'article de Philippe Contamine sur l'ordre

57 / Chapitre 1487

de Saint-Michel créé par Louis XI en 1469, et proposé au duc, qui le refuse avec hauteur, dans une réponse très motivée).

BIBLIOGRAPHIE.

Augustin, Lettre 22 , 3, dans *Lettres* 1-29.

Bouchart, 234 et suivants.

Ganshof F.L., Qu'est-ce que la féodalité? Paris, 1982, collection pluriel. Sur l'auxilium, pages 140 et suivantes; sur le concilium, page 148 et suivantes ... ; surtout, sur les obligations du seigneur à qui l'hommage est prêté : pages 150 et suivantes ; les obligations des deux parties sont égales et symétriques : *les prestations que le seigneur doit à celui qui lui a prêté hommage sont les mêmes : concilium et auxilium* page 152.

La Borderie, tome 4, pages 441, 465, 467.

Mélenec Louis, L'hommage des ducs de Bretagne aux rois de France (article publié sur la toile).

Mélenec Louis, La constitution bretonne de la Bretagne au moyen âge, article publié sur la toile ;

MAI 1487. LE DUC RENOUVELLE SES DEMANDES D'AIDE A SES ALLIES. IL APPELLE A SON AIDE LE SEIGNEUR ALAIN D'ALBRET, A QUI ON PROPOSE LA MAIN DE LA PRINCESSE ANNE DE BRETAGNE.

Les relations diplomatiques du duché avec les principaux acteurs européens toujours très actives, se sont intensifiées, par nécessité, sous le règne de Louis XI. Le danger étant là, l'invasion accentue le

Boutruche Robert, Seigneurie et vassalité, Paris, 1970, éditions Aubier. Sur le

caractère bilatéral et symétriques des deux parties :

pages 204 : « l'acte qui unit les deux hommes est un contrat synallagmatique : la vassalité n'est pas à sens unique ... etc »

Timbal Pierre-Clément, Castaldo André, Histoire des institutions publiques et des faits sociaux, Paris 1993, éditions Dalloz, pages 134 : concilium et auxilium sont dus par les deux parties, chacune étant libre de rompre le contrat si l'autre ne remplit pas ses obligations.

58 / Chapitre 1487

mouvement : le duc envoie des ambassadeurs partout : en Angleterre, en Allemagne, en Espagne, en Navarre.

Alain d'Albret, fait partie de la conjuration contre la dame de Beaujeu et son mari. Ce seigneur, l'un des féodaux les plus riches du royaume, est étroitement apparenté à la famille ducale bretonne, par ses ancêtres et par sa parentèle. Bien loin d'être un étranger en Bretagne, il est tout autant breton que méridional. Bien que ses possessions soient surtout situées dans le sud-ouest, le long de la Garonne, il est très à son aise dans le marigot breton. Né en 1440, près de Guingamp, il descend des ducs de Bretagne ; sa mère est bretonne, sa femme descend de Jeanne de Penthièvre, décédée en 1384, et de Charles de Blois – qui furent en leur temps duchesse et duc de Bretagne. Ses enfants peuvent donc se réclamer d'être Bretons, tant par leur mère que par leur père.

Devant une situation devenue très critique, les comtes de Dunois et de Lescun, conseillers du duc, imaginent de faire appel à lui. Il possède de réels moyens financiers pour aider le Duché, et a été mêlé à de nombreux conflits militaires ; il sait ce que combattre sur un champ de bataille veut dire.

Bouchart écrit :

« Le duc de Bretagne, le duc d'Orléans, les comtes de Dunois et de Comminges, voyant la nécessité où l'on se trouvait, firent de leur côté rassembler les gens d'armes ... Leur puissance n'étant pas assez grande, le comte de Dunois se mit en situation de recourir aux gens d'armes du seigneur d'Albret. Pour mieux le gagner, il fut décidé qu'il convenait d'envoyer en diligence de lui promettre de lui bailler à femme madame Anne de Bretagne, fille aînée du Duc, afin que par ce moyen, il deviendrait Duc de Bretagne »

(Bouchart Alain, folio 235 ; Pélicier Paul, page 134).

Une lettre de Charles VIII, rédigée bien après les faits, les attestent dans les mêmes termes :

« .. Albret étant à Montignac, se présentèrent à lui un des gens du feu comte de Comminges, ayant charge des Seigneurs d'Orléans, de Dunois et de Comminges lesquels, quelque temps auparavant s'étaient retirés en Bretagne, auprès du duc

François... Ils firent savoir au seigneur d'Albret que s'il voulait aller en Bretagne au secours du duc, il ne faisait point de doute que le mariage d'Anne, sa fille et de lui ne s'accomplît. Pour traiter et

59 / Chapitre 1487

conduire ce mariage, ces seigneurs avaient donné les uns aux autres leurs scellés. «

L'idée, en soi, est bonne. Outre son expérience militaire, Albret est un soudard sans scrupule, taillé sur mesure pour reprendre en mains les affaires bretonnes, et les mener avec la dureté et l'audace qui lui sont familières : il n'est pas taillé du bois avec lequel on fait les flûtes, mais dans celui avec lequel on fabriqua jadis la dame de Beaujeu. Une fois Duc – et même avant -, il fera sûrement mieux que François II, qui est tout son contraire, qui manque d'énergie, et a la réputation d'être chevaleresque, ce qui est nuisible dans le conflit sans pitié, tel qu'il se déroule déjà avec la France. On envoie à d'Albret un messager « sûr et certain » (Bouchard, folio 235). Comminges et Dunois promettent par « foi et serment » de le faire duc de Bretagne, par mariage avec la jeune princesse. Le Duc Louis d'Orléans « ne donne pas son zèle » (son accord) à ce projet ». Et pour cause : il ambitionne lui même d'épouser un jour Anne de Bretagne.

A peu près dans le même temps, au cours de cette année 1487, François II envoie des ambassadeurs auprès de Maximilien, roi de Rome depuis 1486, pour lui proposer la même chose : venir au secours de la Bretagne, moyennant quoi, on lui donnera *aussi* en mariage la fille aînée du duc (Jaligny, page 27 ; Pélicier 134). Ce n'est pas vraiment une tromperie : la princesse n'a pas encore l'âge d'être mariée, on ignore de quoi sera fait l'avenir, une promesse à d'Albret n'empêche pas une autre promesse à Maximilien. Selon Jaligny, cette proposition a été faite à l'archiduc avant que les Français n'entrent dans le duché, pendant la campagne de Guyenne, c'est à dire en mars 1487.

Il est posé à d'Albret une condition – qui est d'ailleurs le nœud de l'affaire – : que ses gens d'armes, qui combattent à ce moment là avec l'armée du roi, sous la conduite de Saint-Cirq et Forczays, quittent son service et que, cela étant fait, il vienne en Bretagne accompagné du plus grand nombre de gens de guerre qu'il pourra amener, « *pour ayder à la compagnie* ». Une trahison, donc, à l'égard du roi de France, dont il est le sujet, le vassal et l'allié. Ce qui n'est pas pour embarrasser ce seigneur, qui n'en est pas à cela près : le trône de Bretagne vaut bien une trahison de plus, il en a l'habitude.

La promesse du Duc de donner sa fille en mariage à d'Albret est- elle sincère, ou destinée à le tromper, par les espérances d'un

60 / Chapitre 1487

mariage que peu croient possible ? Plusieurs auteurs, dont Bouchart et Lobineau, pensent que Albret a été volontairement grugé. Bouchart, qui a recueilli les

confidences de Dunois, écrit :

« Comme je l'ai entendu dire depuis, quelque promesse que l'on fit au seigneur d'Albret, de parfaire ce mariage, on ne lui en tiendrait riens ». (folio 347).

Lobineau, qui écrit son Histoire beaucoup plus tard, confirme cette version :

« Quand, avec le secours d'Albret, on se serait tiré d'embaras, on trouverait le moyen d'empêcher une union si peu convenable, d'un vieil homme couperosé et chargé d'enfants, avec une jeune princesse digne d'un meilleur sort » (p. 769).

François II a aussi promis ses filles à plusieurs autres princes, en particulier à Juan, fils d'Isabelle de Castille et de Ferdinand d'Aragon. Dans le secret, la dame de Beaujeu envisage aussi un possible mariage de son frère le roi de France avec la princesse Anne, dès cette époque. Nul doute qu'entre les candidats potentiels, la préférence du duc va à Maximilien pour la princesse Anne, et à son fils Philippe, pour la princesse Isabelle, deuxième fille du duc.

(1) Des Bretons actuels regrettent encore que ce projet de mariage avec Albret ait tourné court. François II, disent-ils, n'agissait pas en homme imprudent, mais en gestionnaire avisé de l'avenir de sa principauté, comme d'ailleurs les autres princes, soucieux de se ménager réciproquement des alliances dans ce monde perpétuellement en guerre. Dans cette période troublée, où l'amour propre et les convenances personnelles des jeunes héritières ne comptent pour rien, ce dont il est question, c'est de sauver le Duché, et non des états d'âme de la jeune princesse Anne. Cette analyse traduit d'une manière certaine la nostalgie des Bretons actuels, qui rêvent encore d'un passé qui aurait pu être différent : « Au lieu de faire ceci, le duc aurait dû faire cela ... » Etc.

Les évènements décideront. D'Albret dispose à la cour de Nantes d'appuis importants. Il est soutenu, notamment, par son proche parent le maréchal de Rieux, chef des armées bretonnes, et par Françoise de Dinan, sa soeur utérine, née de la même mère que lui, Catherine de Rohan, mais de pères différents. Cette dame très puissante est la gouvernante de la princesse Anne, en situation, donc, d'agir sur elle et de l'influencer.

61 / Chapitre 1487

Appelé en Bretagne par les conseillers du duc, au mois de mai 1487, Albret est empêché de s'y rendre jusqu'en 1488. Il a réuni des troupes, et tente de gagner Nantes. Mais il est intercepté par les armées royales, commandées par Candale. Il est assiégé dans Nontron, ville qui lui appartient. Ayant demandé à traiter, Candale croyant bien faire, accepte de négocier, et lui accorde de son propre chef une pension, et une troupe de cent lances. On apprend plus tard que ce n'était pas l'intention du roi ni de sa soeur, qui voulaient, cette fois, ayant été trompés par Albret plusieurs fois, lui infliger une punition sévère. Mais le mal étant fait, le roi confirme l'accord fait en son nom. (Pélicier page 135).

Albret obtient l'autorisation de séjourner dans ses terres de Gascogne, où il demeure un mois. De là, il passe en Navarre – son fils Jean a épousé la reine Catherine, et a été couronné roi de Navarre avec elle en 1484, dans la cathédrale de Pampelune – puis en Castille. La compagnie des cent lances accordées par le roi, est confiée au commandement de Cardaillac, Albret n'en assure le commandement que par délégation. Ayant « débauché » Cardaillac, et réuni les cent lances à ses propres forces, Albret, trahissant une fois de plus le roi, s'embarque avec ses soldats et ses navires pour la Bretagne l'année suivante à Fontarabie, petit port espagnol. Il a réussi à lever en Gascogne et en Navarre, un très fort contingent de 3500 à 4000 hommes, qui va représenter à lui seul un tiers des forces qui seront opposées aux armées de Charles VIII.

Les autres alliés potentiels de la Bretagne, quoique sincères – relativement, en cette époque où le mensonge est pratique courante – sont empêchés d'envoyer en Bretagne des troupes, en raison des difficultés réelles dans leur propre pays. Le duc de Bretagne, cette première année de guerre, va donc devoir affronter quasiment seul les armées françaises avec ses propres moyens. Le roi d'Angleterre Henry VII, mal assuré sur son trône, qu'il n'occupe que depuis deux ans, ne marque aucun empressement à vouloir aider le duc François, qui jadis, alors qu'il était proscrit de son pays, lui donna l'hospitalité dans son château de Vannes. Il a la réputation d'être avare; une expédition en Bretagne lui coûterait beaucoup d'argent ; il n'interviendra en Bretagne qu'en 1489, un an après que les armées bretonnes ont été détruites à Saint-Aubin-du-Cormier.

Maximilien d'Autriche, roi des Romains, qui deviendra empereur du Saint Empire en 1508, en grave conflit avec ses possessions héréditaires, avec les principautés et seigneuries qu'il tient de sa femme Marie de Bourgogne, décédée en 1482 (en Artois, en Flandres, au Brabant, au Hainaut), et avec le roi de Hongrie Mathias

62 / Chapitre 1487

Corvin, est lui-même dans l'impossibilité d'aider sérieusement la Bretagne, quoique désireux de le faire. Son père, l'empereur Frédéric III de Habsbourg, est lui aussi très avare, comme le roi d'Angleterre, et connu comme tel de toute l'Europe. Il n'est pas favorable à une intervention en Bretagne, qui lui semble une aventure incertaine, coûteuse et périlleuse. La levée des fonds étant subordonnée au consentement de la diète d'Empire, Maximilien va cependant s'efforcer d'envoyer quelques renforts au duc.

Le roi d'Aragon et son épouse Isabelle de Castille, en train d'achever reconquête de l'Espagne, ne seront maîtres du royaume de Grenade qu'en 1492. Ils ne peuvent donc davantage répondre aux demandes d'aide qui leur parviennent de Bretagne, et n'y enverront des renforts, eux aussi, qu'en 1488, peu de temps avant la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier. Du moins le feront-ils, contrairement aux Anglais.

Bibliographie sommaire

Bouchart Alain, Les grandes chroniques, 235, 238.

Chombart de Lauwe, Anne de Beaujeu, page 220.

Conrad philippe, Histoire de la reconquista, Paris 1998, page 105. **Jaligny**, page 27.

Lobineau, Histoire, I pages 769, 770, 771.

Luchaire Achille, page 28.

Pélicier, Anne de Beaujeu, page 134.

Pradel Pierre, Anne de France, pages 53, 62, 63, 67, 74, 82.

La Borderie, Histoire, tome 4 pages 532 et suivantes.

LA CAMPAGNE MILITAIRE FRANCAISE. MAI et JUIN 1487.

Les armées françaises sont divisées en trois corps, confiés à trois soldats expérimentés : Albon de Saint André, Louis de la Trémoille, le comte de Montpensier. Saint-André entre en Bretagne avec

quatre cents lances, et cinq ou six mille hommes de pied, soit 7000 à 8000 hommes. Le comte de Montpensier, lieutenant du roi et La Trémoille entrent en Bretagne, avec un grand nombre de soldats également. « *Tellement, dit Alain Bouchard (f. 234), que le pays de Bretagne fut tantôt plein de gens d'armes français, avec lesquels les barons de Bretagne étaient en armes* ». Au total, 8000 à 10000 hommes (Pélicier, page 133), soit le double de ce qui avait été convenu à

63 / Chapitre 1487

Chateaubriand, et même le triple selon Bouchard (f ° 235 +), avec lesquels combattent les barons de Bretagne, conduits par le maréchal de Rieux.

Les Français, aidés par les Bretons, font une campagne foudroyante. Ne rencontrant aucune résistance, ne trouvant aucune résistance, il leur suffit d'avancer. Ancenis et Chateaubriand, sous l'autorité Jean de Rieux, La Guerche et Redon sont livrées par les seigneurs bretons coalisés aux Français. Le duc, de son côté, avec Louis d'Orléans, Dunois et Comminges, a réuni son armée à Malestroit, proche de Ploermel (Bouchart, f° 235). Elle compte six cents lances et seize mille hommes de pied, la plupart venus de la Bretagne bretonnante (les Bretons « tonnants »). Une armée en apparence très nombreuse, mais composée, en réalité, de soldats mal aguerris, très mal armés, ne connaissant rien de la discipline de la guerre, et pour la plupart n'ayant jamais combattu. Des paysans munis d'armes, en quelque sorte. Lorsqu'il est question de marcher, il se débandent; il n'en reste que quatre mille. Plusieurs des leurs – dont un sieur du Mené – les admonestent : le duc s'est entouré de Français dans son conseil, et est gouverné par eux, les hommes venus le secourir seraient mieux dans leurs maisons. Ce qu'ils ne savent pas, c'est que ces sont les hauts seigneurs bretons et la clique des Rohan qui ont appelé les armées françaises, qui trahissent au profit des armées royales, qui ont ouvert les portes des villes et des châteaux, et que ce sont les seigneurs français qui combattent avec le duc. (Bouchart, f° 235).

Ploermel, proche de Malestroit, n'est pas éloignée de la frontière. Les Français

mettent le siège devant la ville. Les murailles ont été renforcées. Bombardées par la puissante artillerie française, elles ne résistent que trois jours. La ville est pillée le 1er juin ; beaucoup d'habitants sont massacrés, d'autres sont capturés pour en tirer des rançons.

Le 30 mai 1487, de Laval où il se trouve, l'amiral de Graville, qui dirige les opérations avec la sœur du roi, écrit à du Bouchage :

« Les affaires du roi se portent bien de toutes parts, remercions-en Dieu! Les Bretons sont tenus de si court, qu'ils ne savent où se mettre ... les besognes dudit seigneur roi se portent si bien jusqu'ici, qu'il ne pourrait être mieux ». (Pélicier 135. BN ancien fonds fr. 2922, fol. 2).

Graville reconnaît, par écrit, que les armées françaises sont infiniment plus nombreuses que ce qui avait été décidé à Chateaubriand d'un commun accord avec les barons bretons, et

64 / Chapitre 1487

donc que le roi a violé sa parole, jurée à Chateaubriand :

«De notre côté, nous disposons de quinze mille hommes de pied, et de six cents hommes d'armes ».

Soit au total plus de 17000 hommes ! Une armée imposante.

Dans le même temps, les Français, en guerre contre Maximilien d'Autriche, roi de Rome depuis 1486, remportent des succès importants en Flandre et en Picardie. (Pélicier, page 135).

LA TRAHISON DE ROHAN.

Rohan, alors âgé de 35 ans, a entraîné avec lui son frère Pierre, les seigneurs de Pont-l'Abbé et de Plusquellec, et nombre de ses vassaux. A la tête de soldats français et bretons, il mène campagne dans le nord de la Bretagne, qui est la proie d'une guerre civile. Lannion les rallie le 10 juin, Tréguier le 19. Les Français sont entrés en Bretagne il y a un mois à peine. On a convaincu ces Bretons

« tonnants » pour les attirer du côté des Rohan, par les mêmes mensonges que Rohan utilisera lors du siège de Guingamp : il s'agit de chasser hors du duché, dans l'intérêt du pays, les étrangers qui sont autour du duc et du gouvernement. Il avance les droits naturels des seigneurs bretons, qui sont les meilleurs soutiens du duc et du pays. Si l'on en croit les auteurs (Lobineau en particulier), ces arguments produisent leurs effets, de même que ceux du sieur du Méné, lorsqu'il a convaincu les hommes accourus au secours du duc, de retourner chez eux. Selon Morice (III, page 532) : il s'agit de *« mettre et chasser hors de ce pays et duché que des étrangers ont voulu, par de sinistres moyens, perdre et dégaster, et nous mettre hors de ce pays, nous qui en sommes l'un des piliers et des membres, et qui devons réclamer meilleur droit que ces étrangers ».*

Cette campagne, dans laquelle Rohan s'associe aux Français, lui breton viscéral, candidat affiché à la succession du duc, marque l'entrée de Rohan dans une trahison qui salit aujourd'hui encore toute sa maison et ses descendants. Tous les familiers de l'histoire de la Bretagne, le considèrent comme le Judas de la Bretagne. Il n'aura jamais à sa disposition que quelques milliers de soldats, mais il saura s'en servir, soit en combattant avec les français – avec une grande cruauté –, soit en investissant les villes qui lui résistent, soit en négociant avec ceux qui sont soucieux de sauver leurs personnes et leurs biens.

65 / Chapitre 1487

Bouchart, 234, 235.

Gicquel, page 230.

Lobineau, preuves, tome I, page 767, tome II, page 1461. **Morice** Preuves III, page 532.

Pélicier, 135.

le duc se réfugie à Vannes, s'enfuit au Croisic, et s'embarque pour Nantes. Il lance des appels la nation Bretonne.

La disproportion des forces est colossale. Acculé, avec des armées devenues très maigres et inefficaces, le duc, qui avait l'intention de secourir Ploermel, doit se retirer à Vannes, ville fortifiée, située au fond du golfe du Morbihan. La ville et les murailles sont pilonnées par les Français. On est alors à la « vigille de la Pentecoste » (= la veille de la Pentecôte). La défense étant impossible, il quitte Vannes précipitamment dans la nuit du 4 au 5 juin.

Charles VIII écrit au seigneur de Bressuire, le 6 juin :

« Le duc de Bretagne a quitté Vannes en toute hâte, dans la nuit du 4 au 5 juin avec le duc d'Orléans et deux à trois mille hommes. Il doit faire voile sur Nantes, pour occuper les lieux où il pourrait trouver des vivres » (Chombart 217).

Le duc parti, Vannes se rend immédiatement, dès le 5 juin.

La violation par le roi de ses engagements solennels *jurés* à Chateaubriand devient de plus en plus flagrante. On est maintenant certain que la guerre d'invasion, qu'on redoutait depuis des années, est commencée. Pélicier, dans sa thèse commente : « *En envahissant la Bretagne à la tête de forces écrasantes, en assiégeant les deux villes de Vannes et de Nantes, Charles VIII a impudemment violé le traité de Chateaubriand* ». Page 136).

Nous n'en sommes qu'au début. On va voir la conception que les français ont du respect de leur parole, et de leurs engagements.

Le prince d'Orange, neveu du duc, est resté à Nantes à la demande de son oncle, pour diriger les affaires du duché, et parer à toute éventualité. Il a été nommé par lui lieutenant général, ce titre faisant de lui le second personnage de la principauté. Pratiquement,

66 / Chapitre 1487

depuis l'assassinat du grand trésorier Landais, en 1485, deux années auparavant, il est devenu une sorte de premier ministre. Ce qui n'a rien de surprenant, puisqu'il est le neveu du duc, et l'héritier du trône, après les deux princesses Anne et Isabeau. Il accourt vers le duc, vient vers lui, par mer, jusqu' au Croisic. (Bouchart, 235). De là, des navires se rendent à Vannes. Le duc, Orléans, Dunois, Comminges, Olivier de Coetmen et les autres, talonnés par les Français, embarquent « en diligence » , laissant derrière eux une partie de leurs bagages, et de là, naviguent jusqu'au Croisic. Le duc reste dans cette petite ville un ou deux jours. Du Croisic, il gagne Nantes par la Loire, avec les seigneurs français qui l'ont suivi. Les armées royales suivent de près : c'est d'une fuite qu'il s'agit, peu glorieuse, mais nécessaire. (Bouchard, 235 et 236).

Le duc n'a dû son salut qu'à sa stratégie de repli, rendue indispensable par l'énorme disproportion des forces en présence, et la certitude de perdre le combat s'il ordonne un affrontement direct de ses armées avec celles des Français. On imagine ce qu'eût été sa capture, s'ils avaient pu s'emparer de sa personne et de celle de ses filles : sa destitution certaine – annoncée dès 1485 dans le rapport d'Adam Fumée, rédigé à la demande de la dame de Beaujeu - l'annexion du duché par la France, la spoliation des deux princesses, l'asservissement du pays par l'ennemi.

Du côté français, on triomphe déjà. Le roi écrit à ses ambassadeurs en Italie, que la Bretagne n'en a plus pour longtemps, et qu'elle va succomber (Pélicier, page 136, note 3). Dans les instructions qu'il donne à ses ambassadeurs envoyés à Gênes, il leur demande de dire aux Génois « *qu'il espère avoir en brief (= avant peu) mis fin au fait de Bretagne* » (Pélicier, 136) : il ignore que les Bretons vont résister encore quatre longues années aux armées les plus puissantes d'Europe, jusqu'en 1491.

BIBLIOGRAPHIE.

Bouchart Alain, Les grandes chroniques, 235 **Choffel**, page 244.

Chombart de Lauwe, Anne de Beaujeu, page 217 **Jaligny**, pages 27 et suivantes.

Lobineau, Histoire, I page 767.

Pélicier, Anne de Beaujeu, page 136. **Pradel Pierre**, Anne de France, page 89. **La**

Borderie, Histoire, tome 4 page 533.

67 / Chapitre 1487

LE DUC ET LE GOUVERNEMENT BRETON APPELLENT LA NATION A SE LEVER EN MASSE CONTRE LES ENVAHISSEURS FRANCAIS.

Les armées françaises, poursuivant le duc de très près, se dirigent à vive allure vers Nantes, avec l'intention d'assiéger la ville : c'est une nouvelle violation de leurs engagements, jurés sur les écritures à Chateaubriand. Le siège est mis devant la capitale nantaise le 19 juin.

Selon le conseiller royal du Bouchage, leurs effectifs mobilisés par ce siège sont

considérables : 10000 hommes. Le calcul de la sœur du roi, chef de l'état major en jupons, sous couvert de l'autorité du roi et de l'amiral de Graville, est bien pensé : les armées françaises, les plus puissantes d'Europe, sont remarquablement équipées : la proie bretonne est perdue, elle ne résistera plus longtemps. Plusieurs villes sont déjà à la disposition ou en possession des Français : Ancenis, Chateaubriand, Ploermel, Vannes ; auxquelles s'ajoutent celles appartenant ou tenues par Rohan et son clan. Si les ennemis réussissent à prendre Nantes, ville capitale du Duché, et siège de la résidence ducale, l'effet psychologique sur le pays sera catastrophique : le sud de la Bretagne sera à la merci des Français, le reste suivra.

Plusieurs villes du nord de la Bretagne sont entre les mains du vicomte de Rohan – dont Lannion et Tréguier -, qui a fait un pacte de trahison avec les Français. Charles VIII et sa sœur sont à ce point confiants dans le succès de leur entreprise, que dès le 24 juin, ils s'installent à Ancenis, ville qui appartient au maréchal de Rieux, pour surveiller et diriger les opérations. Anne de Beaujeu a établi ses plans : elle a le projet de démembrer la Bretagne, et de s'attribuer pour elle même la perle de la principauté : le comté de Nantes. On en aura la confirmation certaine un an plus tard, après la défaite de Saint-Aubin-du-Cormier.

68 / Chapitre 1487

Les Français se rapprochant de Nantes, la chancellerie ducale adresse aux villes de Bretagne et à tous les sujets du duc des lettres solennelles, particulièrement fortes, leur demandant leur concours sans réserve pour « *expulser nos ennemis français* ». Celle adressée le 15 juin par le duc aux officiers de Guingamp et de Lannion a été conservée, et publiée, avec quelques autres, par dom Morice (Morice, Preuves, III, page 544) :

« *A nos bienaimés sujets :*

Nos haineux et malveillants ennemis, sont venus assiéger cette bonne ville de Nantes, poursuivant notre totale destruction, celle de nos filles, et celle de notre pays. Ce à quoi, avec l'aide de Dieu, et de nos bons et loyaux sujets, nous entendons résister.

Nous vous demandons que vous fassiez connaître les intentions de nos haineux et malveillants ennemis, par proclamations publiques, dans tous les endroits où vous verrez que cela est nécessaire, en exhortant tous nos nobles et fidèles sujets, afin qu'immédiatement, ils se rassemblent et se mettent en armes »

Cette même lettre est envoyée à toutes les « bonnes villes » bretonnes.

Le 21 juin 1487, le Chancelier de Bretagne la Villeon, écrit aux habitants de Guingamp, dans les mêmes termes (Morice, Preuves III, 546) :

« *Vous savez comment les Français s'emploient à la totale destruction du duc et du pays, et veulent mettre le siège à Nantes ... Le duc m'a adressé une lettre pour que je puisse faire une bonne et grande armée de mer pour aller le secourir. M. l'Amiral de Bretagne est à Nantes ... »*

Des chevaucheurs d'écurie sont envoyés dans toutes les villes de Bretagne, pour appeler les Bretons à combattre l'ennemi. Pendant toute la durée de la guerre, le duc, puis la duchesse Anne, adresseront à leurs sujets des lettres de la même teneur, qui montrent à quel point les Français – avec bien d'autres éléments et pour bien d'autres raisons – sont haïs en Bretagne, et considérés comme des ennemis, non comme des amis. Nous ne sommes, à cette époque qu'à quelques dizaines d'années de l'annexion imposée par la France à la Bretagne, contre la volonté des Bretons, mais avec la complicité de quelques grands du duché : un roman de cauchemar et d'horreur commence.

69 / Chapitre 1487

Bouchart Alain, Les grandes chroniques, 236. **Chombart de Lauwe**, Anne de Beaujeu, page 217. **Lobineau**, Histoire, I page 768.

Morice, Histoire, III, Preuves, pages 544, 546. **Pélicier**, Anne de Beaujeu, page 137.

Pradel Pierre, Anne de France, page 89. **La Borderie**, Histoire, tome 4 page 533.

Note : se succèdent en qualité de chanceliers, sous le règne de François II : Guillaume Chauvin ; Vincent de Kerleau ; François Chrétien ; Jacques de la Villeon (1485 à 1487) ; Philippe de Montauban (à partir du 23 septembre 1487).

LE SIEGE DE NANTES (juin, juillet, août 1487).

On est très bien renseigné sur le siège de Nantes, par une grande quantité de documents de cette époque, conservés notamment dans les archives municipales de Nantes, et d'autres lieux.

Le duc a quitté Vannes dans la nuit du quatre au cinq juin. Il est arrivé à Nantes vers le 10 juin. Les violations graves des engagements solennellement jurés par les Français sont devenues plus qu'évidentes. Le duc n'a dû son salut qu'à sa stratégie de repli, peu glorieuse, mais rendue nécessaire par l'énorme disproportion des forces en présence, la certitude de perdre le combat s'il ordonne un affrontement direct de ses armées avec celles des Français ; la seule ville dans laquelle il peut être en sécurité : Nantes. On imagine ce qu'eût été sa capture, s'ils avaient pu s'emparer de sa personne : sa destitution certaine, par la force – annoncée dès 1485 dans le rapport d'Adam Fumée -, l'annexion du duché par la France, la spoliation de ses deux filles, l'asservissement de la Bretagne par le pays ennemi.

Dès le 19 juin, les armées françaises commencent à mettre le siège devant les murailles de la ville. Le roi et sa sœur, confiants dans le succès de leur entreprise, sont dès le 24 juin installés à Ancenis pour surveiller et diriger les opérations (Pélicier, 136).

Le calcul de la sœur du roi, chef de l'état major en jupons, sous couvert de l'autorité

du roi et de l'amiral de Graville, est bien pensé : les armées françaises, les plus puissantes d'Europe, sont nombreuses et remarquablement équipées, la proie bretonne est perdue. Plusieurs villes sont déjà en la possession des Français : Ancenis, Ploermel, Vannes ... D'autres sont en possession de Rohan, dans le centre (Josselin, La Chèze), et dans le nord de la Bretagne. Si l'on réussit à prendre Nantes, ville capitale du Duché, et siège de la résidence ducale, l'effet psychologique sur le pays sera

70 / Chapitre 1487

catastrophique : le sud du pays sera à la merci des Français, le reste suivra. Plusieurs villes du nord du pays sont déjà entre les mains du vicomte de Rohan, qui a fait un pacte de trahison avec les Français.

Dès cette époque, Anne de Beaujeu a établi ses plans : elle a le projet de démembrer la Bretagne, et de s'attribuer pour elle même son plus beau comté : celui de Nantes. On va en avoir la confirmation moins d'un an plus tard. En 1488, après la sanglante défaite de Saint-Aubin-du-Cormier, cette femme avide ne cachera pas cette volonté d'annexer Nantes à ses immenses possessions, et n'en sera dissuadée que par le refus du conseil du roi, dans les conditions que nous exposerons en leur temps.

A cette époque, Nantes compte vingt mille habitants. Située au confluent de la Loire et de l'Erdre, elle dispose de défenses naturelles liées à sa situation. Le gouvernement de Pierre Landais – assassiné en 1485 par les seigneurs bretons – et la municipalité, pendant des années, ont pourvu à la défense de la ville. Les murs et les tours sont épais et solides. La ville est très bien pourvue en armes de toute sortes, et en poudre. L'invasion française était attendue depuis longtemps, même si elle est effrayante, elle n'est en aucun cas une surprise, on s'y est préparé. Les villes de Nantes et de Rennes ne ressemblent pas aux autres villes de Bretagne. Les ducs et leurs gouvernements, qui connaissant depuis plusieurs siècles les visées de leurs ennemis, ont fortifié ces deux villes davantage que les autres. Nantes a été fortifiée par François II dès son accession au trône. On y dispose de quantité de canons, de poudre et d'arbalètes, et surtout d'armes à feu portatives, encore rares à cette époque. Des coulevriniers allemands ont été engagés, qui vont faire merveille, sous l'autorité d'un technicien aguerri, Piètre l'Allemand (La Borderie, IV, page 533).

Les Français installent leurs armées autour de la ville, qui reste cependant accessible du côté de la Fosse et du port, ce qui permet de la ravitailler.

Les armées françaises sont très nombreuses, et admirablement équipées. Lorsqu'elles atteignent les murailles, la ville grouille de monde. Elle contient, selon La Borderie, 4000 hommes d'armes. Cela n'empêche nullement les manigances politiques. Le duc d'Orléans est « approché » par Guyon de Silly, au nom d'Anne de Beaujeu et du roi. On lui promet merveille, s'il accepte de se ranger de leur côté, ce qu'il refuse, fidèle à ses engagements, ce qui témoigne de l'une de ses qualités majeures. Rien de commun entre

71 / Chapitre 1487

ce personnage, et son beau-père le feu roi Louis XI, menteur invétéré. Le duc combattra dans les armées bretonnes à Saint- Aubin-du-Cormier, le 28 juillet de l'année suivante, et le paiera très cher, par une dure détention de trois ans dans la prison de Bourges.

La ville, abrite le Duc, sa famille, la dame de Chateaubriand, le duc d'Orléans, les seigneurs français auxquels le duc a accordé l'asile, ainsi que le cardinal de Foix. Cet ecclésiastique est évêque de Vannes, abbé de Sainte-Melaine, et membre du conseil ducal. La présence de ce seigneur méridional n'est pas surprenante : il est le frère de la défunte duchesse Marguerite, le beau-frère du duc François, l'oncle d'Anne de Bretagne. Il ne se trouve pas là par l'effet de la charité du duc, car il est très puissant, riche, et titulaire de nombreux bénéfices, en France comme en Italie.

Le duc, à cette époque, est principalement assisté de son neveu le prince d'Orange homme d'une grande habileté, de Louis d'Orléans, honnête homme, du subtil Dunois, de Lescun-Comminges, le plus détesté, mais non le moins intelligent. Du comte de Dunois, Jaligny dira, lorsqu'il meurt en 1491, qu'il était « *un très sage chevalier, pourvu de toutes les bonnes qualités, et rempli de très prudents conseils, sur toutes les occurrences d'Etat qui pouvaient survenir* ». Le prince d'Orange a toujours eu la réputation de jouer plusieurs jeux à la fois, et de se ranger du côté du plus fort. Il est très vraisemblable, ici, qu'il agit avec une certaine conviction, puisqu'il reste aux côtés de son oncle le duc ; ce qui ne l'empêche pas, croit-on, d'être aussi l'informateur de la dame de Beaujeu et du gouvernement royal; il combattra, lui aussi, l'année suivante, à Saint-Anbin-du-Cormier, et sera capturé par les Français, puis emprisonné.

Le gouvernement a gagné en compétence au départ des hauts seigneurs bretons, qui ont trahi pour le grand nombre, et qui passent leur temps à susciter au duc toutes sortes de complications. Nul doute qu'aucun des seigneurs français n'aurait ouvert les portes de la Bretagne aux armées étrangères. Quelles que soient leurs arrières pensées, certainement intéressées, ils sont venus aider le duc, et vont le faire, sans qu'aucun le trahisse, ni la princesse Anne après son décès. Mais le duc, en s'entourant de ces étrangers, a perdu en sympathie de la masse de la population, qui déteste les Français.

En 1489, le roi entretient 2400 « lances », avec des archers, à raison de 10 sols par jour, soit une dépense de 432 000 livres.

72 / Chapitre 1487

L'ENTREVUE DE RIEUX, MARECHAL DE BRETAGNE, ET DE LA DAME DE BEAUJEU : UNE HUMILIATION CUISANTE POUR LES BRETONS.

Les dégâts commis par les Français, à ce stade, sont déjà très importants. Bouchart écrit que les traîtres Bretons ont pris conscience de leur sottise :

« *Le roi étant à Ancenis, les barons de Bretagne aussi, ceux-ci se repentaient fort de ce qu'ils avaient fait. Car les gens d'armes de toutes parts, gâtaient et pillaient le plat pays. Même, les terres desdits barons n'étaient pas plus épargnées que les autres. De nombreux notables du pays furent occis et tués, ce dont le pays a eu depuis longuement à souffrir* » . (Pélicier, page 137).

Rieux, maréchal de Bretagne, conscient de ce qu'il a fait, est consterné. A Ancenis, où séjournent Charles VIII et sa sœur, ville qui lui appartient, il demande une entrevue au roi, pour obtenir de lui des explications, alors que le siège de Nantes a déjà commencé.

Première offense : le roi est invisible, et ne lui accorde aucune audience. C'est la dame de Beaujeu, omniprésente, qui le reçoit ; c'est elle qui a autorité pour régler le problème, et qui, plus que jamais, est aux commandes.

Rieux demande avec fermeté que les accords du traité de Chateaubriand soient respectés, que les Français qui ont trouvé refuge auprès du duc soient chassés, qu'en aucun cas les armées françaises ne mettent le siège devant les villes dans lesquelles se trouve le souverain, et que, leur mission accomplie, ils rentrent chez eux. Lobineau (page 768) rapporte cette entrevue de la manière qui suit :

« *Le lendemain du jour que Nantes fut assiégé, madame de Beaujeu, qui était à Ancenis avec le roi, dit au maréchal de Rieux :*

« *- Mon cousin de Montpensier a écrit cette nuit au roi que ses gens ont assiégé hier soir la ville de Nantes, et qu'ils sont déjà dans les fossés* ».

Le maréchal réplique, vertement :

« *Ce ne sont pas les termes que le roi a promis ! Bien ! Je ne crois pas que ses gens puissent y entrer par la force, ni par composition (= par la*

73 / Chapitre 1487

négociation). *Ceux qui ont conseillé au roi d'y mettre le siège ne l'ont pas bien conseillé; car Nantes, garnie comme elle est, est autre chose que l'on ne croit* ».

C'est une fin brutale de non-recevoir. Furieux, le maréchal, réalise que ce plan des Français était prémédité, et qu'il a été trompé. Brutalement remis à sa place, il est soudain renvoyé dans la cour des petits, dans laquelle il n'a cessé de jouer, par sa sottise. Il comprend que sa faute est grave, peut-être irréparable. Honteux, il réalise le désastre : La France de ce temps est l'ennemi féroce de

la Bretagne, depuis depuis mille ans. Comme l'écrit Alain Bouchart, contemporain des faits, la révolte des seigneurs bretons et le complot de Chateaubriand sont *la cause de la destruction définitive du Duché*. La suite des événements est une série de faits irrépressibles. Les bretons ne pourront plus en arrêter le cours jusqu'à la défaite finale : ils en sont responsables.

Bibliographie.

Bouchart Alain, Les grandes chroniques, 236, 237. **Chombart de Lauwe**, Anne de Beaujeu, page 218.

Jaligny, page

Lobineau, Histoire, I page 768.

Morice, Histoire, Preuves III, page 547-549. **Pélicier**, Anne de Beaujeu, pages 136 et 137. **Pradel Pierre**, Anne de France, page 89.

La Borderie, Histoire, tome 4 pages 532, 533.

LE DEROULEMENT DU SIEGE.

La ville de Nantes grouille de monde. Elle contient, selon la Borderie, 4000 hommes d'armes, en partie de troupes régulières, en partie de la garde municipale, bien organisée, et très déterminée à se battre. Viendront s'y ajouter les renforts populaires du Léon et de Cornouailles.

A ce moment, Nantes abrite le duc, sa famille, la dame de Chateaubriand, gouvernante de la princesse Anne, le duc d'Orléans, les seigneurs français réfugiés dans le duché. La duchesse Marguerite de Foix-Navarre, épouse de François II, est décédée peu de temps auparavant, en 1486. Certains ont fui à l'approche du

74 / Chapitre 1487

danger. Le cardinal de Foix, beau-frère du duc, a préféré faire ses bagages. On impute à sa couardise ce qu'on considère comme une fuite. Sa présence était utile, tant comme conseiller du duc que comme intermédiaire dans les relations du duché avec Rome, dans les contentieux religieux avec la France, en matière de bénéfices notamment, ainsi que comme pourvoyeur de nombreux emplois autour de lui. Il mourra à Rome trois ans plus tard.

Les armées françaises, commandées par le comte de Monpensier, sont très nombreuses, et admirablement équipées. D'après Bouchard, dix mille hommes participent au siège. Les armes des Français sont efficaces et précises. On affirme que l'un des coups tirés par une coleuvrine a réussi à frapper la fenêtre de la chambre dans laquelle le duc dort habituellement. Celui-ci, heureusement, s'est réfugié dans l'hôtel de Vincent Guiole, riche bourgeois, dans la grande rue. Les princesses sont logées dans l'hôtel de la Bouvardière, qui avait autrefois appartenu au grand trésorier Landais, et est désormais la propriété de son neveu. La dame de Laval, gouvernante de la princesse Anne, qui a ouvert les portes de sa ville de Chateaubriand à l'ennemi, et qui a pactisé avec les Français, est placée sous surveillance, et « *gardée par des gens qui à ce faire sont commis* ». L'évêque de Nantes, qui fait partie des suspects, est surveillé lui aussi. Le maréchal de Rieux combat avec les armées françaises, mais ne participe évidemment pas au siège.

Sentiment patriotique et haine de la France aidant, les habitants de la ville sont déterminés à se battre, et sont très organisés. Les quartiers rivalisent de

combativité, et se stimulent réciproquement. (La Borderie, 4, page 533). C'est un fait naturel : dans tous les pays du monde, le sentiment national s'exacerbe lorsque l'ennemi menace. On va en avoir de nombreuses preuves durant cette guerre.

Ces efforts conjugués et la détermination des assiégés portent leurs fruits. A leur grande surprise, les Français, qui jusqu'alors ont fait une promenade militaire depuis leur entrée en Bretagne, et s'attendent à faire tomber la ville en quelques jours, se heurtent à une résistance déterminée, et qui va avoir une issue que personne n'espérait. Les soldats du duc font des sorties offensives, et causent des dégâts notables dans les rangs ennemis. Les plans des Français sont déjoués. Nantes résiste avec fureur. Rieux les avait prévenus, la ville, outillée et armée comme elle l'est, est – comme Rennes –, quasi imprenable.

75 / Chapitre 1487

LA VAINNE ATTENTE DES RENFORTS ANGLAIS.

Les renforts attendus d'Angleterre et d'Allemagne n'arrivent pas. Depuis des années, le gouvernement ducal, en relations épistolaires et diplomatiques avec ses alliés anglais, espagnols, allemands a multiplié les efforts pour obtenir leur aide. Surtout des Anglais, les plus puissants, et les plus intéressés à aider les Bretons à maintenir leur indépendance, car elle est conforme à leurs intérêts. Les échanges avec l'Angleterre, les ambassades nombreuses, les correspondances diplomatiques ont fourni une matière abondante, résumée dans un épais volume, très savant, de Pocquet du Haut-Jussé, sous le titre : « *François II et l'Angleterre..* ». Depuis le début de la guerre, le duc a obtenu de belles promesses, mais guère davantage. Peu motivé pour intervenir militairement en Bretagne, en raison de la situation instable de son royaume, et convaincu – prétend-il –, qu'une négociation avec la France peut permettre de résoudre les conflits, le roi d'Angleterre Henry VII a obtenu de ce pays un accord aux termes duquel on accepte qu'il intervienne entre les protagonistes en qualité d'arbitre (Lobineau pages 766 et suivantes ; Chombart de Lauwe, pages 222, 237). C'est un leurre, une proposition trompeuse du gouvernement royal, qui n'a aucune intention de rien négocier. La Bretagne n'a d'ailleurs aucun différent à négocier avec l'ennemi, mais seulement à obtenir qu'il soit chassé de son territoire. Dans le courant du mois de juin le comte de Dunois, accompagné de Olivier de Coetmen, bien que plus très jeune, essaie de se rendre en Angleterre pour convaincre le roi Edouard VII d'envoyer d'urgence du secours. Le voyage est périlleux, il ne se déplace que la nuit, et par des routes détournées. S'étant perdu dans une forêt par une nuit d'orage, une crise de goutte le surprend. La douleur est atroce. Malgré cela, il continue sa route, et tente de s'embarquer à Saint-Malo. Il est rejeté au rivage à deux reprises par la tempête. Sachant que les partisans du duc se réunissent à Guingamp, il les rejoint à Rennes, et prend leur tête à leur demande, pour les conduire à Nantes. (Lobineau, page 769 ; La Borderie, 536). Le duc d'Orléans, qui joue un rôle important dans le gouvernement ducal, répond à l'ambassade anglaise venue à Nantes, fort en colère, que les Bretons n'ont aucun

besoin de belles paroles, mais de bons soldats, et qu'ils viennent combattre en Bretagne. C'est en vain : les Anglais n'envoient en Bretagne aucun renfort, et n'en enverrons pas avant 1489, un an après la destruction des armées

76 / Chapitre 1487

bretonnes à Saint-Aubin-du-Cormier, beaucoup trop tard. (Lobineau, page 769 ; La Borderie, page 536).

Le duc François a proposé en mariage la princesse Anne à Maximilien, élu roi des Romains en 1486, et la princesse Isabeau à son fils Philippe le Beau, comte de Flandre – qui deviendra plus tard roi de Castille. (Si l'on en croit Dom Morice, au mois de mars de l'année suivante, il promettra sa fille en mariage au vicomte de Rohan (pour son fils aîné François), s'il revient combattre dans les armées ducales avec ses hommes et ses fidèles). Maximilien, très désireux d'épouser la princesse Anne – ce qu'il fera en décembre 1490, un an avant la destruction totale du duché par Charles VIII -, a réussi à surmonter une partie de ses difficultés dans ses Etats de Flandres . Il envoie par le mer un assez fort contingent de 1500 hommes, qui arrivent en Bretagne, par Saint-Malo, et débarquent alors que les Français ont mis le siège devant Nantes au mois de juin. Ils se dirigent vers Rennes, qu'ils atteignent le 31 juillet, où ils sont fêtés par la population, catastrophée, des villes tombées en peu de temps entre les mains de l'ennemi, et de ce qui se passe à Nantes. Ils s'y attardent jusqu'au 10 août. Lorsqu'ils arrivent à Nantes, le siège est déjà levé. Mais ils sont là, et vont grossir les forces bretonnes. L'année suivante, ils combattront avec les armées ducales à Saint-Aubin-du-Cormier, alors que le roi d'Angleterre, contrairement à l'avis de sa noblesse, qui ne demande qu'à en découdre avec les Français, interdit à ses soldats – sous peine de mort -, d'aller soutenir les Bretons.

La nouvelle de l'invasion s'est propagée partout. Les gens de la Bretagne « tonnante », de tous temps attachés à leur pays – avec cette composante inhérente de la psychologie collective des Bretons bretonnants : la fidélité - se mobilise. La haute noblesse bretonne, presque toute du pays « gallo », a été lâche, attachée à ses intérêts et à ses privilèges. Les Bretons, dans leur ensemble, très fidèles à leur dynastie et à leur prince, éprouvent pour les Français une haine farouche, d'ailleurs réciproque. Le sentiment national est très puissant en Bretagne, surtout dans sa partie bretonnante. Lors d'une précédente invasion française, au 14ème siècle, durant la guerre dite de succession, les Bretons, dans un élan très fort de solidarité, alors qu'il avaient chassé peu de temps avant le duc Jean IV, suspecté d'Anglomanie, et gouvernant le duché avec une cohorte d'Anglais, fut rappelé de son exil lorsque les Français, ayant fait mine, sans aucun droit, de confisquer le duché au profit du roi de France Charles V, par une décision illégale de son parlement. Réfugié à Londres, Jean IV fut rappelé par ses

77 / Chapitre 1487

sujets, traversa la mer, et remonta sur le trône de Bretagne : la présence d'un duc

anglophile, qui au moins était leur prince naturel, était de loin préférable à un roi français et à des Français détestés. Ce prince chassé de Bretagne, lorsqu'il aborda les côtes bretonnes à son retour, fut accueilli comme un sauveur, car il revenait pour combattre et chasser les ennemis honnis : les français (Bouchart, 141). C'est un des hauts faits du patriotisme breton.

On se souvient aussi que lorsque les barons bretons envahirent le château ducal, en 1485, cherchant partout le trésorier Landais pour le pendre, et maltraitèrent le duc en paroles, la population nantaise, avertie, croyant qu'on voulait faire du mal à « son » souverain, entoura le château pour le secourir, enfonça les portes du château, et obligea les seigneurs révoltés à s'enfuir. (La Borderie, tome 4, page 535 et suivantes).

Plusieurs faits notables, dont certains frisent l'héroïsme, marquent le siège de Nantes.

Un riche marchand de Quimper Michel Marion, « vendant tout son bien, et aliénant une grande partie de ses héritages » (La Borderie, tome 4, 537), affrète en armes, en canons, en boulets et en poudre, un navire marchand, qui remonte le long des côtes, entre dans la Loire, et fait des dégâts dans les rangs français. Le navire est détruit, la moitié des hommes, bretons bretonnants, sont tués et blessés. Michel Marion meurt d'une mort glorieuse. La duchesse Anne, récompensera sa fille, lorsqu'elle sera en mesure de le faire (La Borderie, idem).

Des Bretons de basse-Bretagne, de Cornouailles et de Léon prévenus du siège de leur capitale, se réunissent en nombre, et se dirigent vers Nantes pour secourir leur duc. Leur point de ralliement est Guingamp. Selon la légende, ils auraient été de 60 à 80 000, armés de faux, de fourches, de bâtons de différentes sortes, en guise d'armes, dont ils croyaient pouvoir chasser les Français. D'Argentré les qualifie, avec compassion, de « *troupe de pauvres gens qui n'avaient ni façon, ni adresse de combattre, ni jamais rien vu de ce*

métier » (cité par Chombart de Lauwe, page 219). En somme, une « armée » comparable à celle que le duc avait réunie à Malestroit, avant le siège de Vannes. Une légende célèbre d'une manière cocasse leur patriotisme : accablés par la chaleur de l'été, ils auraient mis à sec une rivière en buvant son eau, tant ils avaient soif ! Belle histoire, fautive, bien entendu quant au nombre des renforts paysans, et quant à leur soif gargantuesque, mais qui est entrée dans notre mythologie. Ils ne sont que quelques milliers, en réalité. Les ayant trouvés réunis près de Rennes, alors que les

78 / Chapitre 1487

renforts flamands envoyés par Maximilien viennent d'y arriver, le comte de Dunois conduit tout ce monde à Nantes. (Lobineau, page 769).

Ces faits ne sont pas anodins. Tous les pays du monde, lorsqu'ils sont envahis – à moins d'être gouvernés par des tyrans dont ils souhaitent se débarrasser (ce qui sera

le cas lors de l'expédition d'Italie de Charles VIII, en 1494 : Cloulas, Charles VIII et le mirage italien, Paris 1986, éditions Perrin) – réagissent de la même manière : par une exacerbation du sentiment national, et une haine accrue du peuple envahisseur.

Louis d'Orléans, fiancé d'Anne de Bretagne ?

Tout ceci n'empêche nullement les discussions diplomatiques, les affrontements, et les négociations matrimoniales de se poursuivre. Le duc d'Orléans est toujours candidat à la main de la princesse Anne. Chose assez cocasse, alors qu'au mois de mai le bon duc a fait la promesse de marier sa fille aînée à d'Albret, s'il vient combattre en Bretagne avec ses armées, il a, dans le même temps, promis sa fille, dans les mêmes conditions, à Maximilien d'Autriche, et la princesse Isabeau à son fils Philippe le Beau, comte de Flandre – qui deviendra plus tard roi de Castille, par son mariage avec Jeanne, fille d'Isabelle la Catholique. (Si l'on en croit Dom Morice, au mois de mars de l'année suivante, il promettra encore sa fille aînée en mariage au vicomte de Rohan, pour son fils aîné François, s'il revient combattre dans les armées ducales avec ses hommes et ses fidèles). Trois candidats possibles, sans compter le prince Juan d'Espagne, fils unique de la reine de Castille et du roi d'Aragon, encore bien jeune, et vivant dans un pays lointain.

D'Albret n'est pas encore là, mais il s'est mis en route ; il a réussi à lever des armées en Gascogne, qui parviendront en Bretagne sous son commandement l'année suivante. Son projet d'aller aider le duc de Bretagne étant parvenu à la connaissance de Charles VIII, il est arrêté à Nontron, ville qui lui appartient, en mai 1487, par les armées royales. Contraint de négocier, il interrompt pour cette fois son périple. Mais il est bien décidé à poursuivre son entreprise. (Les faits sont décrits dans une très longue lettre de Charles VIII, rédigée en 1491, qui nous a été communiquée par les archives de Pau).

(1) Ce prince épousera, en 1497, la jeune princesse Marguerite d'Autriche, fille de Maximilien, chassée de la cour de France en 1491 ; il mourra quelques mois après son mariage, d'épuisement sexuel selon la légende.

79 / Chapitre 1487

BIBLIOGRAPHIE.

Bouchart Alain, Les grandes chroniques, 236, 237.

Chombart de Lauwe, Anne de Beaujeu, pages 218 et suivantes.

Giry-deloison Charles, Henry VII et la Bretagne, in 1491, la Bretagne, terre d'Europe, pages 224 et 225.

La Borderie, Histoire, tome 4 pages 535 et suivantes.

Lobineau, Histoire, I pages 786, 767, 768, 769.

Morice, Histoire, II pages 175 et suivantes.

Pélicier, Anne de Beaujeu, page 137.

Pocquet du Haut-Jussé, François II et l'Angleterre, Paris 1929, de Boccard éditeur.

Pradel Pierre, Anne de France, page 89.

LES FRANÇAIS LEVENT LE SIEGE DE NANTES. 6 et 7 août 1487.

La défense de Nantes a été efficace ; le siège est levé par les Français le 7 août 1487 (La Borderie page 535, et les références). Pour *sauver leur artillerie et éviter de plus grandes pertes, écrit Bouchart (236)*. En réalité, la place est trop forte pour être emportée ; l'artillerie française est très efficace pour creuser des orifices dans les murailles des petites forteresses comme Ploermel et Vannes, mais non pas pour les murs très épais de Nantes ; de plus, les troupes françaises ne sont pas assez nombreuses pour encercler totalement la ville, qui reste accessible aux hommes et aux vivres par le port et par la Fosse. Les sorties des soldats bretons, très efficaces, ont causé de gros dégâts chez les Français. Nantes, bien que très abîmée, est sauvée. Les troupes françaises ne reviendront plus assiéger la ville, et n'oseront pas mettre le siège devant Rennes, deuxième ville très forte du duché, après l'anéantissement des armées bretonnes à Saint-Aubin-du-Cormier à la fin du mois de juillet de l'année suivante. Ils ne mettront le siège devant Rennes que quatre ans plus tard, en 1491, avec des effectifs très augmentés. Les Français ont réalisé aussi que le pays, largement uni derrière son souverain, malgré la trahison des grands seigneurs, pourrait fort bien apporter une aide efficace au duc, outre les secours espérés de l'Angleterre, des Allemands et des Espagnols. Cette résistance de tout le pays avait été sous-estimée par les Français, qui avaient cru que quelques avances intéressées des traîtres de Chateaubriand leur vaudrait une victoire facile, alors que

80 / Chapitre 1487

la population, très patriote, déteste la France, et n'entend aucunement se soumettre à un roi étranger.

Bien que les dégâts causés par l'ennemi soient considérables, les murailles ont résisté. Il va falloir tout remettre en état, le coût sera très élevé pour les finances du pays et la ville. A la mort de la duchesse, en 1514, 27 ans plus tard, de nombreux quartiers portent encore les traces de vastes mutilations (Jean-Pierre Leguay et Hervé Martin, pages 416 et suivantes). Il faudra attendre la trahison du sieur d'Albret, en janvier 1491, pour que la place de Nantes tombe entre les mains des Français ; ce sera non par un siège, mais par une trahison. Cet épisode très important de la guerre franco-bretonne sera relaté en détail plus loin.

Les Français, humiliés, sont contraints de se retirer. C'est un échec, compte tenu des moyens colossaux qu'ils ont mis en œuvre pour écraser les Bretons, et de l'illusion qu'ils ont cultivée, qu'on se rendrait sans guère se battre. Mais le roi - procédé classique dans de telles circonstances - annonce à ses sujets sa défaite comme étant un succès, en truffant ses lettres de mensonges. (La Borderie analyse ces documents dans son tome 4, pages 537 et 538. Pélicier, page 138).

Contre toute attente, les Bretons, avec des moyens comparativement faibles, ont remporté une réelle victoire à Nantes. Durant les trois années qui vont suivre, la résistance à l'invasion va

en comporter d'autres, jusqu'à l'épuisement final. Mais ce sera sous le poids du nombre.

Bibliographie

Bouchart Alain, Les grandes chroniques, 236, 237. **Chombart de Lauwe**, Anne de Beaujeu, page 219. **Jaligny**, page

Lobineau, Histoire, I page 768, 769.

Morice, Histoire, II pages 175 et suivantes.

Pélicier, Anne de Beaujeu, pages 137 et 138.

La Borderie, Histoire, tome 4 page 533, 537 et suivantes.

Giry-deloison Charles, Henry VII et la Bretagne, in 1491, la Bretagne, terre d'Europe, pages 224 et 225.

81 / Chapitre 1487

LA FIN DE LA CAMPAGNE. LE ROI SE DIRIGE vers Clisson, puis vers Ancenis, Chateaubriand, Vitré, le Mont-saint-Michel. Il est en France à la fin du mois d'octobre.

Au nord de la Bretagne, les seigneurs bretons coalisés contre le Duc, autour de Jean de Rohan et son frère Pierre, se livrent au siège des villes, des châteaux, causant des dégâts considérables là où on leur résiste. Leurs troupes, indisciplinées pillent aussi les populations qui acceptent de se soumettre.

Nous avons exposé plus haut, en détail, la cause de la trahison de Rohan : il veut s'emparer pour son compte de la couronne de Bretagne, et priver de ses droits sa nièce Anne, pourtant reconnue par les Etats de Bretagne, en 1486, comme seule héritière légitime, avec sa sœur Isabelle. Il a réussi à convaincre une partie des populations que les seigneurs français auquel le duc a accordé l'asile, sont la cause de la guerre, et que, de surcroît, ils sont des espions au service du roi de France. A ceux qui acceptent de se ranger derrière lui, il accorde la vie et ordonne à ses troupes de les ménager, sans toujours réussir à se faire obéir, car les lois de la guerre sont terribles partout : certains de ses hommes passent outre, pillent, et massacrent ceux qui se sont rendus, en dépit des promesses faites.

En plus des villes qui lui appartiennent, ou à ceux de son clan, il assiège, s'empare, et pille plusieurs villes du nord de la Bretagne.

Le roi et sa sœur décident de rentrer en France vers le 15

octobre. Leur itinéraire est bien connu, par différents auteurs, notamment Lobineau (page 774) et par Pélicier (pages 297 et 298).

D' Ancenis, où il se trouvait pendant le siège de Nantes, Charles VIII, toujours accompagné par sa sœur, se dirige vers Clisson. On l'y trouve le 2 août. Il y rencontre le fils bâtard du duc, le sire d'Avaugour, premier baron du duché depuis 1486 (Morice, III, preuves, page 368). Que se sont-ils dit ? Quelles promesses ont été

faites à Avaugour pour qu'il continue à se ranger du côté des Français ? Il y laisse une garnison, contre le gré d'Avaugour, prétend-on.

Au bout de quelques jours, le roi repart vers Ancenis, puis vers Chateaubriand, où il séjourne une grande partie du mois d'août, avec sa sœur la dame de Beaujeu. Il y confère avec Rieux et Rohan

82 / Chapitre 1487

(Pélicier, page 297 ; La Borderie, page 538). C'est à Ancenis que, le 20 août, le roi signe l'ordre au duc d'Orléans de comparaître devant la cour de parlement de Paris, pour crime de lèse-majesté. Le maréchal de Rieux reste encore du côté des français, bien qu'il sache maintenant qu'ils n'ont cessé de mentir. Il ne reviendra vers le duc qu'au mois de janvier suivant, alors que le mal est irréparable. Breton très patriote, cependant, il est l'un des principaux responsables et l'une des principales victimes de la situation.

Le château de Vitré a été livré au roi, à contre coeur, le 1er septembre, par Guy de Laval. Le 15 octobre, Dol est pillée. Auray est prise le 31 octobre par des français et par des Bretons. La formidable forteresse de Saint-aubin-du-cormier, construite autrefois par le duc Pierre de Dreux, est prise en octobre.

(Sur la prise et la remise de ces places et villes, voire Lobineau, I, pages 774 et suivantes).

LE ROI ET SA SOEUR REGAGNENT LA FRANCE. L'AMBASSADE DU PONT-DE-L'ARCHE. LE DUC ET LES SEIGNEURS FRANCAIS DEMANDENT LA PAIX. LES FRANCAIS REFUSENT.

A la fin du mois d'Octobre, Charles VIII fait une halte au Mont-Saint- Michel, où il séjourne du 26 au 28 octobre. (Pélicier 297). Puis, il remonte vers Caen. Le 6 novembre, il est à Caen, le 14 à Rouen. Sa sœur ne l'a pas quitté d'une semelle, et a continué à diriger toutes les affaires importantes là où elle se trouvait.

Un fait important se produit alors. Le roi et sa sœur ayant quitté Rouen, se dirigent vers Pont-de-l'Arche, ville fortifiée située sur la Seine, entre Rouen et Louviers. Ils y séjournent du 10 au 18 décembre. La situation dans le duché a évolué. Les seigneurs bretons qui ont trahi le duc sont plus que jamais décidés à reprendre les commandes du gouvernement, et à chasser les seigneurs français qu'il a introduit dans son conseil. Ceux-ci se trouvent à l'étroit dans le duché, et sont très mal perçus par la population, qui souhaite les voir repartir chez eux, les rendant responsables des déboires avec la France, et convaincue que de les chasser va désarmer le contentieux avec le pays voisin. Les Nantais manifestent avec violence pour qu'ils s'en aillent. Le 30 novembre,

83 / Chapitre 1487

une foule composite essaie d'enfoncer les portes du château, voulant mettre à mort le duc d'Orléans, Dunois, Comminges, Orange, et tous les étrangers qu'ils

considèrent « *comme la cause unique de la ruine du pays* ». (La Borderie, IV, page 539 ; Morice, Preuves, III, 577 ; Lobineau, I, 778). L'ordre est rétabli, mais il devient évident qu'il est souhaitable qu'ils quittent la Bretagne. Loin de leurs terres, de leurs bois, de leurs chasses, de leurs châteaux et de leurs fêtes, ils souhaitent quitter le duché. Dans le royaume, ils possèdent des biens immenses, plusieurs d'entre-eux vivent entourés d'une véritable cour, toutes choses dont ils sont privés. Le duc délibère de la question avec son conseil. La décision est prise, d'un commun accord avec les Français : ils acceptent de regagner le royaume, et de faire la paix avec le roi de France. Bouchart écrit :

« le duc d'Orléans, le prince d'Orange, le comte de Dunois et les autres, qui étaient en Bretagne, étaient prêts et délibérés à sortir hors du duché de Bretagne, pourvu qu'il plût au roi de leur donner accès de retourner paisiblement en leurs maisons et demeurances ; ainsi, il était demandé au roi de retirer de Bretagne ses gens d'armes français, sans plus troubler le duc ni le pays, comme cela fut décidé en application du traité fait, juré, promis et accordé parleroi, et signé de sa main ». (Bouchart, 237).

Le duc demande que ses ambassadeurs soient reçus par le roi de France. Impossible pour lui de refuser : *le but de toute guerre entre deux princes chrétiens étant la recherche de la paix*, celui qui réclame la paix doit donc, obligatoirement, être entendu. Hypocritement, le roi accepte de recevoir les ambassadeurs :

« Pour faire voir à tout le monde le grand désir qu'ils avaient de la paix, on envoya une sûreté jusque environ cent chevaux, dont Lescun était le chef ». (Jaligny, page 41)

Les Français n'ont pas du tout l'intention de faire la paix : ils veulent faire semblant de la rechercher, et donner l'illusion, comme ils vont le répéter des années durant, « *de se mettre en leur devoir* », et affirmer que leur seul but est de « *faire une bonne paix* ». Recevoir toutes les ambassades, faire semblant de les écouter, puis rompre les entretiens sous des prétextes divers, telle va être leur stratégie hypocrite, répétée jusqu'en 1491.

Lescun-Comminges est accompagné de plusieurs seigneurs et d'hommes d'armes. Il est le plus habile, celui qui a le moins froid

84 / Chapitre 1487

aux yeux, et de ceux qui ne se laissent pas impressionner par une dame de Beaujeu, dont il connaît la vilénie de longue date.

Il est reçu à Pont-de-l'Arche. (Pélicier, 139, Jaligny). Le roi reçoit l'ambassade, « *fort gracieusement* » dit Jaligny. Ce qui est crédible, en effet, l'affabilité étant un trait de son caractère. Mais cet accueil courtois n'engage à rien : c'est Madame, dans l'ombre, qui dicte les décisions. Et le roi, obéissant, ne va pas cesser de jouer un jeu hypocrite, jusqu'à la fin de la guerre.

Lescun, agressif et hautain, est violent. Il déclare sans détour à la dame, qu'elle a violé les clauses arrêtées d'un commun accord avec lesseigneursBretonsàChateaubriand, *etqu'elleamenti*:ceuxqui ont fui en Bretagne se

sont réfugiés auprès du duc, parce que leur vie était en danger, elle a rétabli le régime qui fit tant de malheurs sous le règne de son père, elle n'a pas respecté les recommandations sages des Etats généraux réunis trois ans plus tôt. Tout cela est exact : il demande que les armées françaises se retirent de Bretagne ; les seigneurs, de leur côté, acceptent de quitter le duché, moyennant quoi, on les réintègrera dans leurs fonctions et dans leurs biens.

Mais la dame est intransigeante. Au point où en sont les choses, le duché étant à moitié conquis, il n'est pas question de reculer. Elle ruse encore. Ne voulant pas paraître refuser la paix ou la discussion – en quoi elle se mettrait en tort au regard du droit –, elle décide de saisir la justice du roi, qui tranchera (Chombart de Lauwe, page 227). Ainsi se lave-t-elle les mains, comme Ponce Pilate : ce n'est pas elle qui refuse la négociation, c'est la justice qui décidera du sort des exilés. Le procès va durer jusqu'à la fin du mois de mai 1488. Tous, déjà confisqués de leurs biens, à l'exception de Louis d'Orléans, vont être condamnés à de très lourdes peines.

Le maréchal de Rieux, qui a compris, enfin les réelles intentions des Français, envoie lui-même un émissaire au Pont-de-l'Arche, nommé François du Boys, qui tient le même discours que Lescun. Il ne peut obtenir d'audience du roi. Il est reçu par la dame de Beaujeu. C'est à l'occasion de cet entretien – selon Bouchart –, que la dame prononce ses fameuses paroles :

« Mon ami, dites à mon cousin de Rieux votre maître, que le roi n'a point de compagnon, et puisque l'on s'est mis si avant, il faut qu'il continue ».

(Alain Bouchart, chroniques, 237 ; Pélicier, 139).

Elle assume donc, avec audace ses mensonges, et les conséquences graves qu'ils ont provoqués : il n'est plus question de

85 / Chapitre 1487

permettre aux seigneurs français de rentrer chez eux, mais de continuer la guerre. On va apprendre, mois après mois, puis année après année, ce que cela signifie.

Informé, humilié et fort en colère, en décembre 1487, Rieux quitte Ancenis, ville qui lui appartient, pour Chateaubriand. Son gendre, le comte François de Laval en est le seigneur. Il expose aux nobles réunis que les Français qui ont trouvé refuge auprès du duc, doivent être rendus au roi, mais que celui-ci, ayant violé ses engagements d'une manière outrancière, doit retirer ses armées de Bretagne. Avec véhémence, il leur déclare : *« Le roi ne veut rien entendre ... Je vous déclare qu'il faut que nous soyons tous Bretons ».* (Entendez : « il faut que nous reprenions notre place avec nos compatriotes et avec notre duc »).

La plupart des seigneurs présents le suivent. A la cour de France, rejetant sur lui la responsabilité de la rupture, les parjures français le traitent de parjure ! Le fils du duc, le bâtard Avaugour et le vicomte de Rohan ne le suivent pas. Ils vont continuer à combattre du côté des Français. (La Borderie page 542). Ils ne se repentiront pas,

pas, et seront au côté des Français lors du désastre de Saint- Aubin-du-Cormier, sept mois plus tard. A Nantes, ni le duc ni son gouvernement ne sont surpris : les intentions de Louis XI étaient connues depuis de longues années, celles de ses héritiers aussi.

Sur cette ambassade, Jaligny, secrétaire de Pierre de Beaujeu, invoque des arguments absurdes mis en avant pour refuser la paix : il soutient que l'ambassade de Lescun n'était pas sincère, que les Bretons ne cherchaient qu'à tromper, et qu'ils voulaient tromper le roi, et « l'amuser » :

« ladite ambassade faisait des demandes si impertinentes et si déraisonnables ... qu'on reconnut bien que ce n'était que toute tromperie et amusement, et qu'ils tendaient à mauvaise fin. De sorte que le roi les dépêcha (= les renvoya), et prit son chemin pour venir à Paris ». (Jaligny, Cité par Pélicier, page 140).

Cette version n'est pas crédible : la Bretagne est envahie, elle a subi des dommages considérables, et n'est pas en mesure de se défendre. C'est la raison que les Français vont invoquer pendant les cinq années de l'invasion : les Bretons sont accusés d'être des menteurs, leurs demandes de paix sont toutes qualifiées de mensongères et de non sincères. Ainsi recevra-t-on leurs ambassadeurs autant de fois qu'ils le demanderont, on fera semblant de les écouter, on feindra d'être accessible à la recherche

86 / Chapitre 1487

de la paix – comme l'exige le droit international du temps -, puis on les renverra auprès du duc. Ce même scénario hypocrite va se dérouler jusqu'à la fin de la guerre, on va le voir au moyen des archives conservées. La répétition des mêmes mensonges jusqu'en décembre 1491, ne laisse aucun doute ni sur leur stratégie, ni sur leur volonté de s'emparer du duché. C'est d'une manière voulue, et parfaitement consciente que les Bretons vont être abusés et trompés.

Lobineau confirme :

« Monsieur et madame de Beaujeu, et Graville, qui gouvernaient entièrement le roi, lui firent entendre que puisque Lescun s'en mêlait, il y a aurait tromperie, tâchant par là de le prévenir contre toutes les ouvertures d'accommodement qui pourraient être proposées, et soufflant continuellement à ses oreilles que le duc de Bretagne ne cherchait qu'à l'amuser et à gagner du temps ».

Le duc de Bretagne, qui n'est absolument pas en mesure de résister aux armées françaises, son pays étant largement détruit, ne peut que souhaiter la paix, et qu'il soit mis fin au carnage. Il n'a aucune envie « d'amuser » qui que ce soit. Son pays est en ruine, il n'attend de secours de personne, il est impératif qu'on entre en négociation de paix. Le maréchal de Rieux a confirmé au roi et à sa sœur, par écrit, que les seigneurs français sont disposés à quitter le duché. (Lobineau, page 778 ; La Borderie, page 540). La mauvaise foi des Français est patente, et grossière.

Quittant Pont-de-l'arche, le roi revient dans la région parisienne. Il est à Paris le 29 décembre, à Vincennes au début de janvier. Il ne sera à Amboise, sa résidence habituelle, qu'au mois de mars 1488 (Pélicier, 298).

Le nouvel appel solennel du duc à ses sujets. Le duc est rapidement avisé de l'échec de l'ambassade, le maréchal de Rieux

aussi. Ce n'est pas une surprise. Du côté du maréchal, la colère monte. Les garnisons françaises laissées par le roi dans les villes en sa possession, font des sorties fréquentes, et ravagent le pays ; de jour en jour, la situation s'aggrave.

Le 27 décembre, et les premiers jours de janvier 1488, le prince d'Orange, neveu du duc étant pour lors Chef des armées bretonnes et lieutenant général du duché, François II décide de réunir ses armées, et lance un nouvel appel solennel à ses sujets ; il ordonne à

87 / Chapitre 1487

tous les nobles et à ses sujets soumis à l'obligation de combattre, de rejoindre son armée, sous peine de sanctions sévères :

« François, par la grâce de Dieu Duc de Bretagne, comte de Monfort, de Richemont, d'Etampes et de Vertus,

Je salue tous ceux qui liront et entendront les présentes lettres.

Comme à présent nous avons rassemblé et mis aux champs notre ost et notre armée, pour vider et chasser hors de notre pays et duché de Bretagne les Français nos adversaires, qui nous ont fait et nous font encore à présent la guerre, avec le but de conquérir le pays .. et responsables de si grands et exécrables maux à nos sujets, qu'il est difficile de pouvoir les dénombrer, ce à quoi nous espérons résister, et les mettre et expulser de notre pays, moyennant l'aide de Dieu notre créateur,

Nous mandons et nous commandons à tous, de quelque'état qu'ils soient, de se rassembler et de retourner en notre armée, deux jours après la publication des présentes.

Ceux qui seront en défaut seront envers nous réputés traîtres, rebelles, déloyaux et désobéissants, et comme tels punis corporellement, et leurs biens, meubles et héritages ...

Ceux qui seront défailants d'apporter les vivres qu'il leur a été ordonné de fournir à notre armée seront, pour le premier défaut, fustigés et battus par le bourreau dans les rues le jour du marché ; pour le second défaut, ils auront l'oreille coupée ; pour le troisième, ils seront pendus et étranglés ». (Morice, III, Preuves, page 566).

Dans le même temps, une fois de plus, il envoie une nouvelle ambassade en Angleterre, pour qu'on vienne d'urgence à son secours. (Lobineau, page 777). Il attendra en vain.

Bibliographie

Bouchard, 237.

Chombart de Lauwe, page 226.

Jaligny, pages 38, 39 et 40

La Borderie, Histoire, tome 4, pages 538 et 539. **Lobineau**, I, pages 777 et 778.

Morice, Preuves III, 556, 565, 577.

Pélicier, pages 139, 297, 298. **Pradel Pierre**, page 91.

CONCLUSIONS pour L'ANNEE 1487.

Avant les invasions françaises, le duché souverain est en paix, et prospère, en dépit des dépenses importantes imposées au duc et aux villes dans la crainte de la guerre, prévue depuis plusieurs années. Même si Bouchart, contemporain du duc François II, en fait description peut-être plus favorable qu'elle ne l'est dans la réalité, la situation de la principauté est enviable :

« Le duché était au dessus de toutes les autres principautés. En Bretagne, la justice régnait. Le prince y était obéi des grands et des petits. Le peuple y était riche et plein de biens. Tellement que l'on n'eût trouvé si petit village, dans lequel il n'y eût foison de vaisselle d'argent. Le duc avait dans son trésor de l'épargne foison d'écus, de bagues et de riches joyaux. Il était allié avec tous les princes ses voisins, et eux avec lui. »

Aucun auteur de cette époque ne contredit cette description : la Bretagne est considérée, avec Milan, comme « la plus belle duché de la chrétienté ». Lorsque Louis XII et Anne de Bretagne envisageront de léguer ces seigneuries à leur fille Claude, Brantôme commente : « Ces deux belles duchés, mises ensemble, eussent fait un beau royaume ».

Après huit mois de présence française, en cette fin de 1487, l'état de la Bretagne, est catastrophique.

Les Français détiennent les villes les plus importantes du duché. A l'est, Ancenis et Chateaubriand sont aux mains des alliés des Français, le maréchal de Rieux et la dame de Dinan. Vitré a été livrée au roi le 1er septembre ; Saint-Aubin du Cormier et Dol ont été prises en octobre. Au sud-est, Clisson abrite une garnison ennemie. Le roi y est allé le 2 août (Godefroy, page 38 ; Pélicier, 297) ; il y est resté peu de temps, revenant aussitôt à Ancenis. Selon certaines sources, Avaugour n'aurait pas consenti à cette occupation de cette ville, et serait alors revenu chez son père à Nantes, qui l'aurait fêté, comme son fils prodigue. On n'en sait guère plus. (Dictionnaire, page 827). Réconciliation ? Peu probable, puisque

l'année suivante, il combat toujours avec les Français, et que dans la suite, on possède plusieurs lettres dans lesquelles il réclame au roi de France certains «

récompenses » qui lui ont été promises. Chombart de Lauwe qualifie cette trahison d' « odieuse ». C'est vrai : c'est par son père, le duc François, qu'il est devenu le principal seigneur du duché ; elle est aussi répugnante que celle des « députés », des « députrices », des « sénateurs » et des sénateuses dans l'affaire de Nantes depuis 2014.

Au centre de la Bretagne : Ploermel, Redon, la Guerche ont été conquises dès les mois de mai et de juin.

A l'ouest, Vannes est aux mains des Français depuis la fuite du duc, le 5 juin ; la ville a été pillée. Auray a été prise par des Français et des Bretons le 31 octobre.

Au nord, Rohan a dévasté le pays, avec ses hommes, et les « supplétifs » français. Tréguier et Lannion sont entre ses mains, et celles de ses alliés, depuis les mois de juin. Dol a été investie et pillée le 15 octobre par les Français, alors que le roi est sur le chemin du retour, et se prépare à entrer en Normandie.

La France détient donc plusieurs villes portuaires, dont Vannes, par lesquelles les armées d'invasion pourront débarquer des troupes.

Guingamp, approchée par Rohan, reste fidèle au duc, ainsi que Saint-Malo. Cette ville, l'une des places importantes de Bretagne, a été promise à Maximilien, pour qu'il puisse y débarquer ses troupes, et comme récompense de son aide. Ces deux villes seront conquises l'année suivante par les envahisseurs. Jean II, vicomte de Rohan, comte de Goelo, possède un certain nombre de villes – parmi lesquelles Josselin et la Chèze. Le prince d'Orange ayant tenté de reprendre aux Rohan la Chèze et Quintin, à la fin du mois de décembre, est abandonné par la plupart des seigneurs bretons, sans doute parce qu'il est français (Lobineau, 779. La Borderie, page 539).

La France est en situation, à partir de ces bases, dans lesquelles elle laisse des garnisons, de poursuivre la guerre, quand elle le voudra. A cela, il faut ajouter que des armées importantes sont stationnées aux frontières est du duché.

2 – Les dégâts commis par les français sont considérables.

Des murs de défense des châteaux, des villes, des forteresses ont été abattus, ou mis dans l'impossibilité de servir à nouveau avant longtemps, à supposer qu'on puisse les réparer. Contrairement aux engagements solennels pris à Chateaubriand, les armées royales ont continué leurs ravages en Bretagne, partout où elles sont passées, alors qu'elles étaient censées éviter : on a incendié des maisons, des bâtiments, pillé et détruit des récoltes ; on a violé des milliers de femmes, on a volé les biens des malheureux, et perpétré sur leurs misérables personnes des cruautés en tous genres. Les garnisons françaises ont tué et consommé le bétail, les chevaux, les moutons, les chèvres. Dans les campagnes, c'est la famine, qui fait des victimes nombreuses. Dans les villes, les populations civiles ont été violentées, battues, torturées, mises à rançon.

Les dégâts sont colossaux. *Jaligny, proche collaborateur de la dame et du sieur de Beaujeu en atteste dans des termes terribles : « Il n'est quasi pas croyable d'entendre les maux dont souffrait alors le pays de Bretagne » écrit-il* (page 39).

Les Français se sont comportés avec une barbarie inouïe. La Bretagne subit aussi les dégâts collatéraux inhérents à toutes les guerres. En particulier, les viols, toujours présents dans toutes les invasions, sont particulièrement nombreux. Les femmes capturées servent à la jouissance de la soldatesque, comme partout ailleurs dans les mêmes circonstances. Les archives en parlent peu, mais y font allusion. Cette sorte de crimes est présent dans toutes les guerres.

En cette fin de campagne, on ignore que les hostilités vont encore se poursuivre pendant quatre ans : soit plus longtemps que la seconde guerre mondiale. Les atrocités que vont commettre les Français, les mensonges, l'hypocrisie vont être abominables. Plus que jamais, le duché sachant ne pouvoir tenir seul bien longtemps, on attend avec impatience l'arrivée des renforts que doivent envoyer en Bretagne les alliés. Plusieurs ambassades ont été envoyées par le duc en Angleterre, en Flandre, en Espagne.

3 – Venus dans le pays pour s'emparer de quelques fuyards, les Français, violant les paroles jurées par leur roi, ont été lamentables. Avait-on eu des doutes sur leurs intentions ? Non. Mais on avait espéré, cette fois-ci encore, se tirer d'affaire, soit par la négociation, soit par l'aide des alliés. Les Français se sont montrés imperméables à toute discussion, à toute négociation. Ils ont été approchés à

91 / Chapitre 1487

plusieurs reprises, de différentes manières. A Pont-de-l'Arche, ils ont été intransigeants. On est maintenant fixé sur leurs véritables intentions : il s'agit, non pas d'extrader les fugitifs, mais s'emparer par la violence de la principauté souveraine de Bretagne.

Au regard du droit international et de la morale, l'attitude et les agissements de la France ont été impardonnables . La haine des Bretons contre les Français avait été intense depuis des siècles. Elle aurait pu s'atténuer sous le règne du pacifique duc François II. Tant d'horreurs accumulées vont accroître cette haine, d'une manière justifiée. Il va s'ajouter une dimension de plus, terrible. Ecrasés, laminés d'une manière définitive, lorsque cette guerre de cinq années prendra fin, les Bretons ne se relèveront plus.

L'attitude des grands du duché a été catastrophique. L'histoire de la Bretagne est émaillée de trahisons. C'est une maladie chronique, incurable jusqu'à ce jour. On a beau exhorter les Bretons à s'unir : c'est plus fort qu'eux. Rohan et son frère le sire de Quintin ont reçu du Duc de pressantes invitations à le rejoindre; en dépit du désastre dont ils sont les témoins et les complices, ils préfèrent continuer à trahir. Ils vont être, de leur propre fait, les auteurs de dégâts considérables. Ce pourquoi leur trahison a traversé les siècles, et leur nom encore très répulsif dans une grande

partie de la Bretagne.

Le jeu de la France n'a pas été évident pour tous. Les Bretons naïfs ont cru que le roi était de bonne foi, et qu'il respecterait les engagements pris à Chateaubriand. Ce n'est que le début d'une longue suite de violations de leur parole par les Français, jusqu'à l'invasion finale de 1491.

Tout au long de la guerre d'invasion, les Bretons vont être confrontés à cette mauvaise foi française. En faisant appel à leur ennemi, ils ont construit le piège qui va se refermer sur eux. Ce ne serait qu'un moindre mal, s'ils étaient les seuls à périr de leur incroyable sottise. Mais c'est toute la Bretagne qui va périr avec eux. Ce n'est pas au frère ennemi qu'ils se sont adressés, mais à l'ennemi héréditaire. Ils sont tombés dans un piège grossier. Les Français n'en espéraient pas tant. Anne de Beaujeu et Charles VIII ont enfin trouvé une raison suffisante pour faire marcher leurs armées contre la Bretagne. Les Bretons, par leurs divisions, ont encore perdu : une catastrophe s'annonce.

L'attitude du gouvernement ducal, durant toute cette année, a été remarquable. Bien qu'élevé en France, le duc François est devenu très sincèrement breton. Sa fille Anne sera encore plus bretonne que lui.

L'activité diplomatique continue donc pendant l'hiver. le roi a quitté le duché, mais on sait qu'il reviendra au printemps avec ses armées.

@@

Bibliographie

BISCHOFF (Georges), *Maximilien Ier, roi des romains, duc de Bourgogne et de Bretagne, communication au colloque international tenu Brest du 2 au 4 octobre 1991*. Brest et Quimper, 1992.

BOUCHART Alain, *Les grandes chroniques de Bretagne*, Nantes, 1886,

CARNE (vicomte Louis de), *Pierre Landais et la nationalité bretonne, Revue des Deux mondes*.1860.

CASSARD (Jean Christophe) : – *L'histoire au service de la diplomatie : la généalogie des rois, ducs et princes de Bretagne de Pierre Le Baud (1486) ; Actes du 107ème Congrès National des Sociétés Savantes*. Brest, 1982, pages 229 245, publié en 1984.

– *La grâce du duc : remède, la violence ou l'affirmation de sa souveraineté* M.S.H.A.B. 1995, tome 73, 31 61.

CHOFFEL (Jacques) :

– *Le dernier duc de Bretagne, Francois II*. Paris, 1977.

– *La guerre de succession de Bretagne*. Paris, 1975.

CHOMBART de LAUVE (Marc), *Anne de Beaujeu*. Paris, 1980.

CONTAMINE (Philippe).

– *La principauté bretonne la fin du Moyen Age, Introduction au colloque « La*

Bretagne, terre d'Europe ». Brest 2 – 4 octobre 1991.

– *Un aspect des relations entre la France et la Bretagne au 15ème siècle : Louis XI, François II et l'ordre de Saint Michel (1469 – 1470)*, Actes du 107ème Congrès National des Sociétés Savantes. Brest, 1982, pages 207 227, publié en 1984.

– *La guerre de cent ans*. Paris, 1994.

– *L'artillerie royale française à la veille des guerres d'Italie*, A.B. 1964, pages 221 261.

– *La guerre au Moyen Age*. Paris, 1980.

DAVIES (C.S.L.), *Richard III, la Bretagne et Henry Tudor, 1483 – 1485*, *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*. 1995, tome 102, pages 33 47.

DU MONT (Georges-Henri), *Marie de Bourgogne*. Paris, 1982.

DUPUY (Antoine) :

– *Histoire de la réunion de la Bretagne à la France*. Paris, 1880, 2 tomes.

DURTELLE de SAINT SAUVEUR (Edmond), *Histoire de Bretagne des origines à nos jours*. Rennes et Paris, 1935, 2 tomes.

GABORY (Emile), *Anne de Bretagne, duchesse et Reine*. Paris, 1941.

GICQUEL (Yvonig) :

– *Jean II de Rohan*. Paris et Spézet, 1994.

– *Alain IX de Rohan*. Paris, 1986.

- *Olivier de Clisson*. Paris, 1981.

JALIGNY

-*Histoire de Charles VIII, roy de France*, par Guillaume de Jaligny, André de La Vigne, et autres historiens de ce temps-là... [édité par] Denys Godefroy, 1684. Publiée sur la toile.

JONES (Michael) :

– *Trahison et idée de lèse-majesté dans la Bretagne au 15ème siècle ; 107ème congrès national des Sociétés Savantes tenu Brest en 1982*. Paris, 1984, 91 à 106.

– *La Bretagne ducale entre la France et l'Angleterre*. Rennes, 1998.

– *The chancery of the Duchy of Brittany from Peter Mauclerc to Duchess Anne, 1213 . 1514*. Munich, 1984.

– *Un prince et son biographe : Jean IV, duc de Bretagne (1364 – 1399) et Guillaume de Saint André*, dans « *les princes et l'histoire du 14ème au 18ème siècles* ». Bonn, 1996.

– *Mon pays et ma nation, Breton identity in the fourteenth century*. Nottingham, 1978, 58 77.

– *L'armée bretonne, 1449 – 1491 ; structures et carrières dans la France de la fin du 15ème siècle*. Paris, 1985, 147 165.

KERHERVE (Jean) :

– *L'Etat Breton aux 14ème et 15ème siècles ; les ducs, l'argent et les hommes*. Paris, 1987. – *Aux origines du sentiment national. Les chroniqueurs bretons de la fin du Moyen Age*, B.A.S.F. 1980, 165 206.

LABANDE-MAILFERT (Yvonne) :

– *Charles VIII et son milieu (1470 – 1498)*. Paris, 1975.

– *Charles VIII*. Paris, 1986.

La BORDERIE (Arthur de) :

– *Louis de la Trémoille et la guerre de Bretagne en 1488*. Paris, 1877.

– *Les neuf barons de Bretagne*. Rennes 1894.

– *Histoire de Bretagne*. Réimpression, Mayenne, 1975 (6 tomes ; tomes 4, 5 et 6 par B. Pocquet).

- **La diplomatie d'Anne de Bretagne**, Documents inédits

IV, http://www.persée.fr/doc/mefr_0223-4874_1916_num_36_1_7130

LEGUAY (Jean Pierre) et MARTIN (Hervé), *Fastes et malheurs de la Bretagne ducale, 1213 – 1532*. Rennes, 1982.

LEGUAY Jean-Pierre, *La duchesse Anne et ses bonnes villes*, Brest Quimper 1992, in 1491, *La Bretagne terre d'Europe*, pages 425 et suivantes.

LEJEUNE (Anne), *Les conseillers du duc de Bretagne*, M.S.A.H.B. 1991, 88 197.

LEMONNIER (Henri), *Charles VIII, Louis XII et Francois Ier*, in *Histoire de France d'Ernest Lavisse*. Paris, 1911 ; r dition 1982.

Le PAGE (Dominique) :

– *L'image du prince à travers les chroniques bretonnes des 14ème et 15ème siècles, mémoire d'histoire*. Brest, 1984.

Le PAGE (Dominique) et NASSIET (Michel), *L'union de la Bretagne à la France*, Morlaix 2003.

LOBINEAU (Dom Gui Alexis), *Histoire de Bretagne composée sur les titres et les auteurs originaux, enrichie de plusieurs portraits et tombeaux en taille douce ; avec les preuves et pièces justificatives, accompagnées d'un grand nombre de sceaux*. Réimpression en fac- similé de l'édition de 1707.

LUCHAIRE (Achille) :

– *Alain le Grand, sire d'Albret*. Paris, 1877.

MAITRE (L on) :

– *Le budget du duché de Bretagne sous le règne de Francois II, annales de Bretagne*. 1889 – 1890, tome 5.

– *Un créancier des ducs de Bretagne : Jean de Chalon*, *Revue de Bretagne et de Vendée*. Janvier 1914, 12 24.

MAULDE la CLAVIERE (R. de) :

– *Histoire de Louis XII*, Paris 1889-1891.

MOLINET

MORGAT (Alain), *Les apanages des princes et des princesses de la famille royale sous les règnes de François Ier et de Henri II, thèse pour le diplôme d'archiviste-paléographe*. Paris, 1977, 3 volumes.

MURRAY KENDALL (Paul)

– *Louis XI*. Paris, 1874.

– *Richard III*. Paris, 1979.

– *Warwick le Faiseur de rois*. Paris, 1981.

– *L'Angleterre au temps de la guerre des deux roses*. Paris, 1984.

MORICE (Dom), *Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, Paris, 1750.

OMNES (Robert), *La Bretagne et les Bretons dans les chroniques de Castille (14ème, 15ème, 16ème siècles), Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*. 1981, tome 88, n°4, 359 417.

PELICIER (Paul), *Essai sur le gouvernement de la dame de Beaujeu*. Chartres, 1882, réimpression Genève, 1970.

PICOT (Georges), *Histoire des Etats généraux*. Paris, 1872, réimpression Genève 1979, 4 tomes.

PLANIOL (Marcel), *Histoire des Institutions de la Bretagne*. Mayenne, 1981 1984, 5 volumes.

POCQUET (Barthélemy), *Histoire de Bretagne, tomes 4, 5, 6 de l'ouvrage commencé par Arthur de LABORDERIE*. Mayenne, réimpression 1998.

POCQUET du HAUT-JUSSE (B.A.) :

– *Les Papes et les ducs de Bretagne, essai sur les relations du Saint Siège avec un Etat*. Spézet, réimpression 2000.

– *Couronne fermée et cercle ducal en Bretagne*, B.P.H. 1951, 103 111.

– *François II, duc de Bretagne et l'Angleterre*. Paris, 1929.

– *Les emprunts de la duchesse Anne Julien Thierry, Annales de Bretagne*. 1962, tome 69, N°3, 269 293.

– *La diplomatie d'Anne de Bretagne, documents in dits (1490)*. Rome, 1916.

– *La compagnie de Saint Yves des Bretons à Rome*. Rome, 1919.

PRADEL (Pierre), *Anne de France, 1461 – 1522*. Paris, 1986.

PUAUX (Anne), *Renée de France*. Paris, 1997.

RENOUVIN (Pierre) et DUROSELLE (Jean Baptiste), *Introduction à l'histoire des relations internationales*. Paris, 1991.

RENOUVIN (Pierre), *Histoire des relations internationales du moyen âge 1789*. Paris, 1953.

RIO (Joseph), *Mythes fondateurs de la Bretagne*. Rennes, 2000.

SANTROT (Marie H lene), *Le duché de Bretagne entre France et Angleterre*. Nantes, 1998.

SCORDIA Lydwine, *Louis XI*, Paris 2015, éditions Ellipses.

TIMBAL (P.C.) :

– *Droit romain et ancien droit français*. Paris, 1960, collection des précis Dalloz.

– *Histoire des institutions publiques et des faits sociaux*. Paris, 1961, collection des précis Dalloz.

TREMOILLE (Louis de), *Correspondance de Charles VIII et de ses conseillers avec Louis II de la Trémoille pendant la guerre de Bretagne*, Paris 1875, Genève 1978, éditions Mégariotis Reprints, 284 pages.

LES CHAPITRES II, III, IV, V, VI seront publiés sous la forme d'un livre .